L'HEBDO D'INFORMATION AGRICOLE ET RURALE DE BOURGOGNE

Terres de Bourgogne

N° 1119 - VENDREDI 24 JUIN 2011 — 2 €

www.agribourgogne.fr — ISSN 1776-0224



▶ Sommaire



Sécheresse *p.03*

Le pire n'est pas encore certain, mais le mal est fait

P 05 **Actualité** Côte d'Or

Chambre d'agriculture : des stratégies d'adaptation à mettre en place

P 07 **Actualité** Nièvre

Irrigation dans la Nièvre: les irrigants se font entendre du préfet et du DDT

P 08 **Actualité** Yonne

Sécheresse: anticiper ses besoins de trésorerie

▶ **DOSSIER**

Bâtiments agricoles

Le bois plébiscité





Union de coopératives Cerevia

Le ferroviaire montre toute sa modernité

p.10

Une logistique réactive est un atout stratégique majeur. C'est une certitude pour l'union Cérévia, qui rassemble cinq groupes coopératifs agricoles et commercialise trois millions de tonnes de céréales par campagne. Le partenariat qui associe Europorte (filiale de fret du groupe Eurotunnel) à Cérévia depuis juillet 2010 va dans ce sens. Il a été symbolisé la semaine dernière à Venarey-Lès-Laumes (21) par l'inauguration d'une nouvelle locomotive qui effectuera les trajets vers Fos-sur-Mer.

G. BUCHEZ

Corbigny Tél. 03 86 20 17 38 • Moulins Engilbert Tél. 03 86 84 31 33 • Luzy Tél. 03 86 30 05 63 • Bazolles Tél. 03 86 38 97 00

TRAVAIL du SOL: ***CHOISISSEZ la PUISSANCE*** KUHN



DEMANDEZ UNE DÉMO D'UN CULTIMER 3 M.

TRIAGE ET TRAITEMENT DE SEMENCES

TOUTES CÉRÉALES TOUTE L'ANNÉE



ÉCONOMIES • QUALITÉ • TRACABILITÉ

Double aspiration densimétrique - calibrage - table densimétrique
Traitement à injection directe

FAITES PREPARER VOS SEMENCES PAR UN PROFESSIONNEL INDEPENDANT

EFC SEMENCES

Jean-Louis Courtot - Moulin d'Arc sur Tille - 5, Rue de la Rigole - 21560 Arc sur Tille
Tel. 03 80 37 23 40 - Mobile 06 73 87 95 01 email: jlcourtot@aol.com

l'Agenda

Côte d'Or

MSA Instants Santé à Saint-Jean-de-Losne

Les Instants Santé à Saint-Jean-de-Losne se dérouleornt du 4 au 8 juillet à la salle polyvalente (rue du Port Bernard) de 7h30 à 11h30.

Appel des JA

Les Jeunes agriculteurs de Côte d'Or recherchent des candidats pour participer à la finale départementale de labours 2011. Celle-ci se déroulera le dimanche **28 août** à Aiserey.
Renseignements et inscriptions au 03 80 68 67 71 ou ja21.syndical@orange.fr

Formation La MFR de Grandchamp fête ses cinquante ans

Samedi 25 juin 2011, la Maison familiale rurale de Grandchamp sera en fête. En effet, cette journée sera l'occasion de fêter dans la joie et la convivialité le cinquantième anniversaire de l'association qui œuvre depuis cette date à la formation des jeunes sur le principe de l'alternance.
Ce sera l'occasion de présenter au grand public le travail réalisé, de découvrir les locaux, les formations et les multiples activités qui seront proposées, aussi bien pour les petits que pour les grands, avec de nombreux jeux dans le parc magnifique, des dégustations, des démonstrations de conduite avec le tracteur enjambeur, une restauration.
Ce sera également l'occasion pour les anciens élèves de se retrouver et de découvrir l'évolution de la Maison familiale.
La journée se terminera par un vin d'honneur et un repas.
Venez nombreux profiter de cette occasion pour passer un moment agréable.

Journée technique viticole des Chambres d'agriculture le 7 juillet

«Comment réduire ses intrants en viticulture ?»

Rendez-vous le 7 juillet 2011 à 9h30 au lycée viticole de Beaune
Le jeudi 7 juillet prochain, les Chambres d'Agriculture de Bourgogne (21, 89 et 71) en partenariat avec le SEDARB (Service d'Eco-Développement Agrobiologique et Rural de Bourgogne) et avec le soutien du Feader (Fond Européen Agricole pour le DEveloppement Rural), organisent une journée technique viticole.
La thématique de cette journée concerne la réduction des intrants en production raisonnée et biologique. Ce sera l'occasion de présenter aux viticulteurs les résultats des programmes de recherche de références et d'expérimentation menés chaque année par les Chambres d'Agriculture.

Au programme :
Le matin, présentations en amphithéâtre : *«Réduction de dose : les méthodes, les clés de la réussite et les perspectives sur les exploitations bourguignonnes»*
L'après-midi, dans les parcelles : Visite d'essai 2011 et démonstrations matériels : pulvérisateurs, charrues interceps, tondeuses... avec les concessionnaires locaux Faupin, Alabeurthe et Granday.
A chaque participant sera proposé : une clé USB avec les présentations du matin, un module de calcul excel de la dose adaptée, un module de calcul d'IFT (Indice de Fréquence de Traitement), une pochette de documentations techniques (synthèse des résultats d'essais, documentations constructeurs…) les cartes de localisation des essais et de la démonstration matériels.
Un apéritif et un plateau-repas en salle seront servis à midi aux participants (sur inscription).
Pour vous inscrire, vous pouvez contacter le secrétariat de la Chambre d'Agriculture de Côte d'Or avant le 24 juin, au 03 80 28 81 20 ; ou télécharger le bulletin d'inscription sur le site Internet de la Chambre d'Agriculture : http://www.cote-dor.chambagri.fr

Nièvre

Sylviculteurs AG le 25 juin

L'Assemblée générale du Syndicat des Sylviculteurs nivernais se tiendra le **25 juin** à partir de 10 heures à l'Hôtel de La Réunion à Bona.

Caves de Pouilly AG le 28 juin

Les Caves de Pouilly-sur-Loire tiendront leurs assemblées générales, ordinaire et extraordinaire, le **28 juin** à partir de 16h30 au Caveau des Moulins à vent, sur le site de l'établissement.

Eau Conférence départementale

La Direction départementale des territoires organise une Conférence départementale sur l'eau, le **29 juin** à partir de 14h30, à la mairie de Lormes.

CER France Fermeture exceptionnelle

L'AGC CER France Alliance Centre informe ses adhérents que ses bureaux seront exceptionnellement fermés le jeudi **30 juin** 2011, à partir de 11 heures et tout l'après-midi.

CRPF Cartographie forestière le 28 juin

Choisir le bon GPS, les applications simples et les services internet, pour localiser les peuplements, les chemins, les limites, les zonages environnementaux. Rendez-vous à Saint Saulge (58), salle de la mairie (1er étage) le mardi 28 juin à 9h00.
Chacun connait aujourd'hui le système GPS. Il s'est développé énormément dans les 10 dernières années, mais surtout dans ses applications routières. Il existe un nombre incalculable de GPS différents, de qualité très variable et à tous les prix... Il en va de même pour les logiciels et les applications internet qui gravitent autour de cet outil. Comment peut-on utiliser cette technologie pour des usages forestiers ? Comment s'y retrouver dans un marché en perpétuelle évolution ? Nous vous proposons d'établir un point sur le marché actuel des GPS et des logiciels. Sur cette base, nous pourrons déceler quelques «couples GPS/logiciels bien adaptés aux besoins des forestiers. Le journée, principalement en salle, sera appuyée sur des démonstrations et des présentations de matériel et logiciels.
CRPFB - 13, Rue André Deslignières 58000 Nevers - Tel. 03 86 71 93 55 - Fax 03 86 71 93 59 - Mail: nievre@crpf.fr

Yonne

Fromages Portes Ouvertes à Soumaintrain le 26 juin

Journée Portes Ouvertes, organisée par la ferme Leclere, producteur de fromage, dimanche 26 juin, à partir de 10 heures, 4 rue des Sablons à Soumaintrain
Au programme :
Visite de la ferme, visite du laboratoire, dégustations, animations gonflables pour les enfants, exposition de matériel…
Marché du terroir (vin, miel, pigeons transformés, cidre, gaufrette, aligot…) et restauration sur place
Renseignements au 09 62 27 49 45

Permanence Pôle expertise et prospective juridique, CFE, Aménagement foncier et rural

Prochaines permanences à :
Sens : à la Mairie, au 2e étage, lundis 4 et 18 juillet, de 9 h à 12 h.
Avallon : 9 avenue du 11 novembre, mercredi 6 juillet, de 9 h 30 à 12 h.
Auxerre : en nos bureaux, où nos conseillers juridiques vous reçoivent uniquement sur rendez-vous, en téléphonant au 03 86 94 22 22

Expo La pluie et le beau temps à Auxerre

Le Muséum d'Histoire Naturelle, bd Vauban, à Auxerre, présente jusqu'au 28 août, une exposition interactive intitulée « Faire la pluie et le beau temps ».
Une exposition qui retrace l'origine des catastrophes, inondations, tempêtes, tornades, sécheresse…, et permet de mieux comprendre l'évolution des climats à court et long terme, ainsi que les causes naturelles ou humaines des changements climatiques.
Du lundi au vendredi, de 13 h 30 à 17 h 30 ; dimanche, de 14 h à 17 h 30 ; fermé samedi et jours fériés.

Anciens Exploitants Assemblée générale le 4 juillet

Assemblée générale lundi 4 juillet, à 9 h 30, au lycée la Brosse.
Accueil par Jean-Marie Sapin, président de la section ; rapport d'activités par Serge Thorailler, secrétaire général et Elisabeth Patier, secrétaire générale adjointe ; rapport moral par Jean-Marie Sapin, président et Marcel Huré, 1er vice-président ; questions débats ; interventions de Aude Fernandez, département des affaires sociales à la FNSEA, sur la dépendance et son financement ; interventions des personnalités présentes ; questions débats ; présentation et vote de la motion.
Conclusion des travaux par Francis Letellier, président de la FDSEA de l'Yonne et de la FRSEA Bourgogne.
Date limite d'inscription : lundi 27 juin.
Pour tout renseignement : 03 86 49 48 20 (secrétariat SDAE 89)

Concerts Nuits métisses à Auxerre

La 12e édition des «Nuits Métisses», se déroulera à partir de 19 heures, du vendredi 24 au dimanche 26 juin, parc Roscoff à Auxerre. Avec pour thème cette année : l'Egypte, l'Inde, l'Ethiopie, le Chili et la Colombie. Début des concerts (gratuits) à 20 heures. Buvettes et points de restauration sur place. Vente de produits artisanaux dans le village solidaire.

Pôteries Festival de céramique

Le 12e festival international de céramique «Festipot» aura lieu samedi 25 et dimanche 26 juin, à la poterie de la Bâtisse à Moutiers en Puisaye. La manifestation sera cette année consacrée aux potiers indiens. Au programme : spectacle théâtral et musical, démonstrations, marché d'artisanat…

Région

MSA Fermetures exceptionnelle

La Caisse Régionale MSA de Bourgogne informe ses adhérents que l'accueil physique et téléphonique, l'ensemble des services, lieux d'accueil adhérents seront exceptionnellement fermés :
- le 24 juin (matin), site de la Nlèvre
- le 27 juin (matin), site de l'Yonne
- le 28 juin (matin), site de la Saône et Loire
- le 29 juin (après-midi), site de la Côte d'Or

SOLIDARITÉ PAILLE Les numéros à contacter

• Côte d'Or
Tous les producteurs disposant encore de paille sont invités à contacter le numéro spécial de la cellule d'offre de paille au
03 80 90 68 72
Il est urgent que les chantiers d'été soient organisés pour optimiser toutes les récoltes.

• Nièvre
La Chambre d'agriculture de la Nièvre, met en place un numéro vert (appel gratuit). Le but est de permettre aux agriculteurs d'exposer leurs difficultés et leurs éventuels besoins en fourrages.
N°: 0 800 003 620
du lundi au vendredi de 8h30 à midi.

• Yonne
Tous les producteurs disposant de paille sont invités à contacter la Chambre d'agriculture de l'Yonne au
03 86 94 22 22
ou la FDSEA de l'Yonne au
03 86 49 48 10

ANNONCEZ VOS RÉUNIONS ET MANIFESTATIONS DANS L'AGENDA DE Terres de Bourgogne
redaction@terres-de-bourgogne.net

▶ Installation

PRI info

Côte d'Or Comment trouver un repreneur ?

Vous souhaitez transmettre votre exploitation ou rechercher un associé ? Prenez contact avec l'Odasea. Un conseiller vous accompagnera dans les différentes actions pour mener à bien votre transmission et/ou votre association. Il pourra vous présenter des candidats dont le projet est compatible avec le votre grâce au Répertoire Départ Installation (RDI), (accueil financé par l'Europe (FSE) et l'Etat dans le cadre du Programme régional à l'installation). Contact Alexis Parent : 03 80 68 67 84

Nièvre Pour vous aider à travailler en société

L'accompagnement humain permet la préparation de l'entrée dans une société d'un candidat à l'installation, sous l'angle des relations humaines. Il permet à l'ensemble des futurs associés, avec l'aide d'un tiers, de clarifier : les objectifs personnels et professionnels de chaque associé, la place et le rôle de chacun, le partage des responsabilités. Il identifie l'engagement de chacun. Il aide à définir l'organisation du travail, et peut aller jusqu'à la rédaction du règlement intérieur (accompagnement financé par le Conseil régional de Bourgogne dans le cadre du Programme régional à l'installation). Pour tout renseignement, contactez Christelle Martin ou Nicole Gabalda (Chambre d'agriculture) au 03.86.93.40.38

Saône et Loire Vous avez un projet d'installation en agriculture ? Contactez le Point Info Installation le plus tôt possible !

L'accueil au Point Info Installation est devenu une étape incontournable pour toute personne qui a un projet d'installation en agriculture. Cet accueil doit être réalisé un an avant l'installation. Il vous permettra d'enclencher les démarches pour élaborer votre Plan de professionnalisation personnalisé (PPP) et de connaître les aides auxquelles vous pouvez prétendre. Vous pourrez être orienté vers d'autres personnes ressources en fonction de vos besoins ou de vos questions, et repartirez avec un échéancier personnalisé. N'hésitez pas à contacter Christine Laugaa, Point Info Installation au 06 37 23 61 99 pour prendre rendez-vous ou par mail info.installation71@laposte.net (accueil financé par l'État dans le cadre du Programme régional à l'installation)

Yonne La retraite ça se prépare

Dans quelques mois ou quelques années, vous allez passer de la vie active à une retraite bien méritée. Pour réussir cette étape de votre vie, il est important de se donner le temps d'y réfléchir. Comment et à qui transmettre votre exploitation ? Quelles démarches devez-vous faire ? Pour vous conseiller et vous accompagner dans cette réflexion, des personnes sont à votre disposition (accueil financé par l'Europe (FSE) et l'Etat dans le cadre du Programme régional à l'installation) : contactez Marc Abonnet - Chambre d'agriculture au 03.86.94.22.22

Sécheresse

Le pire n'est pas encore certain, mais le mal est fait

Réunis en Côte d'Or, les membres du bureau de la Chambre régionale d'agriculture se sont rendus sur une exploitation d'élevage bovin de l'Auxois-Morvan. Un nouvel état des lieux qui conforte les précédents.



Le Bureau de la Chambre régionale d'agriculture en visite sur une zone très touchée de l'Auxois-Morvan.

A Goix, à proximité de Saulieu dans une des zones les plus touchées de Côte d'Or, les comptes de la sécheresse sont rapidement faits. Le bilan des premières récoltes de fourrages est navrant avec en moyenne 1,5t/ha au lieu des 4,5t/ha habituelles. Bernard Tursin, n'en est pas à sa première sécheresse, puisqu'il s'est installé en 1975, mais la situation s'aggrave un peu plus chaque jour et le stress gagne. Il va manquer 120 tonnes de foin pour passer l'hiver, sans parler de l'été, car la paille qui manque également ne suffira pas à maintenir les bêtes en état. Un affouragement très mesuré a commencé dans les prés pour les vaches qui nourrissent et certaines surfaces d'herbe ne seront pas récoltées mais reconduites en pâture. En recevant la Chambre régionale sur son exploitation, Bernard Tursin a commenté ce tableau peu réjouissant. Les membres du bureau ont pu ainsi compléter leur connaissance de la situation actuelle, dans l'imminence du dépôt sur le bureau du ministre, du dossier de demande conjointe de reconnaissance en calamité sécheresse.

Si le pire n'est pas encore certain, le mal est fait et «*On sait déjà que l'on devra diminuer le nombre de vaches pour passer l'hiver*» témoigne Bernard Tursin. Le départ des vaches de réforme est ainsi avancé aux mois de juillet et d'août. Prévoyant, l'éleveur et son fils ont retenu la paille dans le Châtillonnais «*mais on n'en connaît pas encore le prix*». Qu'importe, la confiance est là quand les céréaliers qui le peuvent réservent leur paille aux éleveurs du département.

Des conséquences à court et moyen terme

« *Il faut aimer son travail* » commente sobrement l'éleveur «*car la situation est de plus en plus stressante*» et l'angoisse pointe sous le discours à l'évocation des conséquences possibles à moyen terme d'une saison estivale tout aussi sèche que le printemps. Quel sera l'état des animaux si la situation perdure cet été ? Dans les zones les plus sèches les prés non fauchés se confondent avec les jachères. Au-delà de la production actuelle, la prochaine saison se trouvera également impactée, car si l'alimentation reste en dessous des besoins des bêtes «*la production des mois à venir va s'en ressentir, pour les vaches à vêler comme pour les veaux à grandir*». Heureusement, dans ce pays d'eaux vives, l'eau ne manque pas encore, mais l'abreuvement des animaux nécessite de nombreux tours d'eau, sur des exploitations au parcellaire étendu et morcelé. Et la conduite de cultures dérobées n'est pas toujours accessible à ces structures très spécialisées, où la sole cultivable est rare et même quelques fois inexistante.

Un impératif : dégager le marché

La visite a permis aussi d'évoquer les problèmes de marché. La décapitalisation n'améliore pas la tenue des cours qui accusent comme le précise Jean-Pierre Fleury une baisse de 10% par semaine. «*Nous sommes très en-dessous des coûts de production, la viande bovine a encore perdu 20cts en trois semaines*». La réflexion est engagée sur le recours à des outils de dégagement du marché, car sur le plan européen le niveau du filet de sécurité à 1,5 euro/kg, évoqué par Gilles Abry, vice-président de la Chambre régionale, n'est pas acceptable.

ANNE-MARIE KLEIN



L'affouragement des vaches qui allaitent à commencé, mais les stocks ne dureront pas éternellement

▶ Zoom sur…

Paille : des actions prometteuses

Dans un communiqué, la FRSEA note que « *face à la sécheresse, la solidarité entre céréaliers et éleveurs est aujourd'hui une réalité en Bourgogne* ». Les représentants de l'Yonne et de la Côte d'Or relèvent le fait que, dans leur grande majorité, les producteurs de céréales ne broieront pas la paille à la moisson. Cependant, les besoins sont énormes et tout doit être fait pour récupérer la paille disponible. Les responsables régionaux espèrent éviter la quête de paille au-delà du territoire français, aussi considèrent-ils que les actions paille sur le terrain, déjà prometteuses, doivent s'amplifier. « *La priorité doit conduire les éleveurs à poursuivre leurs efforts à aller chercher dans les zones céréalières pour contractualiser la paille* » et « *il faut le faire dès maintenant !*».

▶ Communiqué

Sécheresse Groupama Grand Est solidaire des agriculteurs en difficulté

Pour faire face à la sécheresse qui frappe durement les exploitants agricoles sur l'ensemble du territoire, la solidarité s'organise. Premier assureur de l'agriculture dans l'Est de la France, Groupama Grand Est se mobilise et accompagne ses sociétaires.
Pour permettre à ses assurés éleveurs et céréaliers de faire face à cette situation exceptionnelle, s'agissant en particulier des opérations de stockage et de transport de pailles, Groupama Grand Est prend en charge à titre gracieux les extensions de garanties nécessaires à la mise en oeuvre des opérations de solidarité menées sur son territoire géographique.
Ces garanties répondent à des situations particulières et concernent essentiellement le domaine de la responsabilité civile. Elles sont accordées pour la durée de l'opération et vont permettre un acheminement plus rapide et simplifié de la paille à destination des exploitations les plus touchées. En effet, si l'entraide est une situation déjà prise en charge par le contrat de Groupama Grand Est, l'ampleur des opérations nécessite de compléter le dispositif existant par des garanties spécifiques.
Tout comme en 2003, Groupama Grand Est se mobilise à travers ses 304 caisses locales (4 300 sur l'ensemble du territoire national) et ses 5000 élus (60 000 en France), présents sur le terrain. Cette proximité permet à la Caisse régionale d'accompagner individuellement les exploitants confrontés à cette situation exceptionnelle.
Garanties d'assurance destinées à faciliter les opérations de solidarité
- Le céréalier qui met à disposition de la paille et du fourrage bénéficiera d'une extension de garantie couvrant sa responsabilité, délivrée à titre gracieux.
- L'éleveur, bénéficiaire de l'action bénéficiera d'une garantie responsabilité civile temporaire s'il utilise du matériel prêté ou loué, délivrée à titre gracieux.
- Le céréalier et l'éleveur bénéficieront d'une garantie «marchandise transportée» délivrée temporairement et à titre gracieux, sous réserve d'en faire une déclaration préalable à la Caisse régionale.
Ces garanties sont accordées à titre temporaire pour la période de juin à octobre 2011. Elles seront portées à la connaissance des assurés via le site Groupama.fr.

Les modalités d'indemnisation

Les cultures dont la récolte est prévue courant juin–juillet sont impactées par la sécheresse observée depuis le mois de mars 2011, avec des pertes de rendement prévisibles. A cette occasion, Groupama Grand Est a explicité à ses assurés exploitants agricoles le processus d'indemnisation mis en oeuvre, s'agissant des points les plus importants. Rappelons que le contrat multirisque climatique CLIMATS de Groupama prend en charge les pertes de rendement des cultures assurées dès lors qu'elles sont supérieures au seuil de franchise souscrit.
Groupama Grand Est a en effet contacté par courrier tous les sociétaires concernés afin de les inviter à déclarer leur sinistre sécheresse. Les équipes de gestion et le réseau d'experts sont particulièrement mobilisés afin d'accompagner au plus près les agriculteurs confrontés à cet évènement de grande ampleur. Des engagements en cohérence avec les valeurs du groupe Groupama : solidarité, proximité et responsabilité.



▶ Visite d'exploitation

Les consommateurs de découvertes en découvertes…

Des actions en faveur d'une alimentation diversifiée, sûre et durable sont prévues dans le cadre du Programme régional de l'alimentation Bourgogne piloté par la Direction régionale de l'agriculture. La FDSEA de Côte d'Or proposait récemment une visite d'exploitation.



Les représentants d'UFC Que choisir et de l'Afoc ont appris beaucoup de choses sur l'agriculture et l'origine des produits alimentaires.

Vendredi dernier, à Epernay- sous-Gevrey, au sud de Dijon, deux associations de consommateurs se sont rendues sur l'exploitation de Laurent et Marie-Thérèse Garnier, spécialisée en céréales et oléoprotéagineux. Cette rencontre entre producteurs locaux et représentants d'UFC Que choisir et l'Afoc Association issue du syndicat force ouvrière) avait comme principal objectif de «*rapprocher les deux camps*». «*Expliquer la façon dont on produit en Bourgogne, démystifier certaines choses, montrer le travail réalisé par les agriculteurs… Cette visite voulait d'apporter des éléments de compréhension aux représentants des associations*» expliquait Jean Leconte, directeur de la FRSEA. Laurent Garnier a présenté l'historique et les caractéristiques de son exploitation avant de proposer une visite des parcelles et une dégustation des différents produits de son exploitation. Les représentants des deux associations ont apprécié ce rendez-vous et l'initiative qui leur a permis d'en apprendre davantage sur l'agriculture et l'origine des produits alimentaires.

Une opération à renouveler

Une longue discussion sur les pratiques agricoles et les enjeux alimentaires a ensuite conclu la visite, riche en enseignements du côté des deux associations. Odette Mairey, membre du conseil d'administration d'UFC Que Choisir, s'est réjouie de cette visite : «*Les explications techniques qui nous ont été dispensées étaient très claires et nous ont aidé à mieux comprendre ce qu'on entend par culture conventionnelle. Compte tenu du contexte actuel, cette visite était rassurante et nous exprimons le souhait que les exploitants généralisent la démarche, sous forme peut être de «portes ouvertes» donnant ainsi aux consommateurs la possibilité d'en savoir plus sur la qualité de leur alimentation*».
Quelques semaines auparavant, une visite de ce même type s'était déroulée dans la Nièvre, dans une exploitation orientée viande, puis dans l'Yonne, dans une exploitation laitière. Une prochaine visite aura lieu en Saône-et-Loire, le thème abordé sera la viticulture.

AURÉLIEN GENEST

▶ Rendez-vous

La brune ce week-end à Châtillon

Le grand rendez-vous de la race brune se déroule demain et dimanche dans son berceau du Châtillonnais. Après la grande journée concours de demain, la vente aux enchères prendra le relais dimanche après-midi. Voici le programme du week-end :

• Vendredi 24 juin : arrivée des animaux

• Samedi 25 juin : journée concours
9h30 : **concours génisses**, 10h15: prix de championnat génisse, 10h30 : meilleure fromagère (sur une lactation 305 jours), meilleure fromagère (sur la carrière), 10h45 : visite officielle et pause repas à proximité du chapiteau, 13 heures : concours vaches en lactation. Election de la Miss BGS 2010. (Meilleure primipare issue des taureaux français de BGS). Le juge est Stephane Hodel, technicien à Swiss génétics (Suisse).
Sections des jeunes vaches (1ère et 2ème lactations) .
14h30 : meilleure mamelle espoir, 14h45 : championne espoir et réserve espoir (parmi les 1ères et 2èmes de section).
Sections de vaches adultes
16h15 : meilleure mamelle adulte
16h30: championne adulte et réserve adulte (parmi les 1ères et 2èmes de section), 17 heures : prix d'élevage (3 vaches par élevage), classement des lots à l'extérieur puis retour des 3 meilleurs lots sous le chapiteau.
20 h 30 : repas des éleveurs



Cette année le juge est Suisse (Swiss génétics).

Dimanche 26 juin
10 heures : challenge des meilleurs jeunes présentateurs (12-21 ans)
10h30 : présentation des vaches achetées en Allemagne par Brune Expansion
10h45 : présentation des vaches du schéma de sélection BGS création
11 heures : lots de descendances de testage
11h45 : présentation des génisses par les enfants
Repas de midi
14 heures : défilé des championnes, vente aux enchères et remise des trois prix de la ville
Après 17 heures : départ des animaux.

Chambre d'agriculture

Des stratégies d'adaptation à mettre en place

La deuxième des trois sessions annuelles de la Chambre d'agriculture de Côte d'Or s'est déroulée vendredi dernier à Bretenières, ville qui devrait accueillir les locaux des organismes professionnels agricoles d'ici plusieurs mois. Sans surprise, la sécheresse a pris une part importante de la réunion.



Dominique Chambrette, entouré ici du directeur de la DDT, de Madame le sous-préfet de Beaune et du directeur de la Chambre d'agriculture, a notamment évoqué une potentielle *«opération paille»* de 5000 tonnes en provenance du département de l'Aube.

«L'anticipation est de mise» a signalé Dominique Chambrette, lors de la session de la Chambre d'agriculture de Côte d'Or, vendredi dernier à Bretenières. Le président évoquait la sécheresse et le risque de voir certains agriculteurs «lever le pied» suite aux récentes précipitations. *«Nous ne sommes pas à l'abri d'avoir deux prochains mois très secs»* précisait Dominique Chambrette, rappelant qu'il n'a pas plu partout et que *«d'énormes disparités caractérisent aujourd'hui le département»*.

Une édition *«spécial sécheresse»*

Les pertes conséquentes de rendements de fourrages, de l'ordre de 20 à 75%, amènent la Chambre d'agriculture à préconiser des stratégies d'adaptation pour la conduite des troupeaux. L'édition du mois de juin du *«Canard du bassin»*, bulletin édité et rédigé par la Chambre d'agriculture, en fait état va être envoyée à l'ensemble des agriculteurs du département.

Une piste dans l'Aube

Suite à un courrier envoyé à l'ensemble des agriculteurs et aux réponses qui ont suivi, un important déséquilibre entre les besoins du département et l'offre est constaté. Jean-Pierre Fleury a annoncé des besoins de l'ordre de 25 000 tonnes pour le département. En comparaison, l'offre ne se chiffre qu'à 1 500 tonnes... De nombreux contacts *«extérieurs»* à la Côte d'Or ont été pris par la Chambre d'agriculture. La piste la plus sérieuse aujourd'hui est probablement le département de l'Aube. Mais rien n'est encore officiel. Toutes les pistes vont être explorées, y compris celle des resemis de cultures dérobées sur les terres moissonnées qui s'y prêtent.

Le dossier calamité sur le bureau ministériel

Tôt dans le printemps, les quatre départements bourguignons ont pris la décision de lancer un dossier calamités sur l'herbe. En collaboration avec la DDT, la Chambre d'agriculture de Côte d'Or a organisé plusieurs réunions de travail et trois visites de terrain. Lundi, le comité départemental d'expertise s'est réuni. Si le dossier calamité est validé, il devrait arriver aujourd'hui sur le bureau du ministre. Une grande partie de la réunion a également été dédiée à l'anticipation des risques climatiques. L'assurance récoltes et la DPA (déduction pour aléas) ont été présentées par MM. Lamy et Lemoine, représentant respectivement le Crédit agricole Champagne Bourgogne et Groupama Grand Est.

Le sanglier classé non nuisible?

Grand rendez-vous trimestriel de l'agriculture, cette session a permis à de nombreux responsables d'OPA de s'exprimer. Fabrice Faivre, le président de la FDSEA, a trouvé *«tout simplement scandaleux»* que le sanglier soit susceptible dans les prochains jours de ne plus être inscrit sur la liste des animaux classés nuisibles. Une récente commission départementale de la chasse et de la faune sauvage (CDCFS) aurait laissé entendre cette réorientation. Pascal Martens, président du Groupement de défense sanitaire, s'est quant à lui réjoui de voir *«enfin»* des avancées sur le dossier *«blaireau»* : le piégeage et le tir d'été étant désormais autorisés sur un tiers de département (avec un zone dite de surveillance).

Madame le sous-préfet attentive

Tirant les leçons de la crise actuelle, Antoine Daurelle, président des Jeunes agriculteurs, a réaffirmé sa volonté d'aboutir à une vraie politique de stockage chez les agriculteurs. Nicolas Michaud, responsable professionnel, a parlé de maraîchage et des légumes et a notamment souligné la nécessité d'irriguer le maïs ensilage. Devant les problèmes administratifs rencontrés par les irrigants et la difficulté à engager des projets de stockage de l'eau, Dominique Chambrette a parlé d'*«aberration»* : *«dans l'intérêt des productions, il ne devrait même pas y avoir de débat philosophique dans ce pays pour stocker de l'eau l'hiver»* a t-il lancé devant les représentants de l'Etat.

Evelyne Guyon, sous-préfète de Beaune, étaient présente à cette session. Elle s'est engagée à faire remonter au plus haut niveau les nombreuses revendications de ce grand rendez-vous agricole.

Aurélien Genest

▶ Zoom sur...

Un nouveau schéma directeur départemental des structures

Un nouveau Schéma directeur départemental des structures a été validé lors de cette session. L'objectif prioritaire du contrôle des structures est de favoriser l'installation d'agriculteurs. Il vise également à empêcher le démembrement d'exploitations agricoles viables et à favoriser l'agrandissement de certaines exploitations que leur caractéristiques rendent prioritaires. Le précédent arrêté datait de 2003. Le travail de révision a reposé sur un travail de concertation associant l'ensemble des représentants professionnels. Les propositions qui ont été présentées lors de la session visent notamment à mieux prendre en compte l'ensemble des actifs des exploitations agricoles, ainsi que les enjeux liés à l'amélioration parcellaire. Il vise aussi et à favoriser un nouvel équilibre entre installation et consolidation des exploitations de moins grande dimension. Le texte doit maintenant passer par la CDOA, le Conseil général puis la préfecture.

Service de remplacement Côte d'Or

Stabilité des effectifs adhérents

Le Service de remplacement Côte d'Or vient de tenir sa première assemblée générale sous sa nouvelle dénomination. Une année marquée par la stabilité des effectifs et une volonté réaffirmée de signer la charte qualité en 2011.

La nouvelle dénomination a un an et le Service de remplacement Côte d'Or vient de tenir sa première assemblée générale depuis son changement de nom. Le service n'enregistre pas de changement majeur en 2010 par rapport à 2009. Les effectifs adhérents restent stables à 431, dont 307 assurés. Ce dernier chiffre accusant une légère diminution du fait de l'augmentation du nombre de cotisants pour les motifs paternité ou maternité. 57% des adhérents utilisent le service (18,5 jours en moyenne), mais force est de constater que beaucoup d'adhérents ne s'assurent que pour être dépannés *«en cas de pépin»*.

Soixante-six agents assurent les remplacements avec une forte proportion de CDI, à temps complets ou à temps partiel. Deux secrétaires à temps partiel se chargent du secrétariat de trois des quatre services de remplacement.

En 2010, les agents ont effectué 4 558 jours de remplacement ce qui dénote une certaine *«reprise»* par rapport à l'année précédente, due essentiellement a l'augmentation des motifs maternité et paternité. On constate également une certaine diminution des remplacements pour maladie/accident/décès.

Charte qualité : objectif 2011

Service de remplacement Côte d'Or s'est beaucoup investi dans les dossiers régionaux et sur le plan national. Olivier Gallien, son président, participe activement au groupe national qui planche sur la Charte qualité. Il a ainsi œuvré afin que certains assouplissements facilitent l'accès à la signature de la Charte. Les services ne devraient plus être pénalisés en fonction du nombre de journées. La charte qualité constitue *«une reconnaissance interne du service rendu aux adhérents et un outil de communication vers l'extérieur»* témoigne Olivier Gallien, le respect de certains critères qualitatifs est donc primordial.

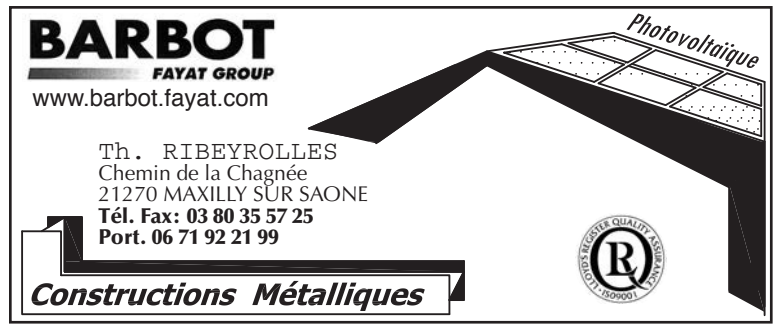
La signature de la Charte qualité devrait être à portée de main en 2011.

Les principaux temps forts de l'activité, outre l'adoption d'une identité commune pour tous les services, ont principalement correspondu à des actions de promotion (au travers de la Fête de l'agriculture, du réseau de communication de la Chambre d'agriculture, du site internet. Le lancement de l'action Remfor (remplacement pour formation), action soutenue par Vivea et l'Europe a constitué également une étape importante pour faciliter l'accès à la formation avec un tarif unique de remplacement fixé à 20 euros/j. En projet, la dématérialisation de la facturation et la signature d'un nouveau contrat de prévention avec la MSA pour les années 2011-2012, devraient marquer l'année en cours.

AMK



Au cours de cette assemblée générale, Olivier Gallien, président de Service de remplacement Côte d'Or a été reconduit dans ses fonctions de président.



Cultures dérobées

Visites de parcelles

Le contexte de sécheresse qui touche la Nièvre a entrainé pour l'hiver 2011-2012 un déficit fourrager irréversible plus ou moins important selon les zones. En réaction et afin de sécuriser au mieux les stocks hivernaux et le pâturage d'été-automne, une proportion importante d'éleveurs a implanté des dérobés fourragers à la place de culture de printemps, après des prairies ou après des récoltes de céréales immatures. D'autres s'apprêtent à le faire après les récoltes d'orge et de blé.

Ces cultures dérobées (sorgho, moha, millet, colza fourrager...) sont peu habituelles dans notre département, c'est pourquoi la Chambre d'agriculture souhaite aborder les questions d'implantations (techniques culturales, outils, type de semis, fertilisation, traitements) de ces cultures ainsi que la question de leur utilisation pour l'affouragement du troupeau (type et stade de récolte, préconisations en cas de pâturage, rappel des valeurs alimentaires).

En complément de l'expertise apportée par les techniciens des différentes organisations professionnelles, ces rencontres permettront de partager l'expérience des agriculteurs qui ont l'habitude de semer et d'utiliser des dérobés fourragers.

En partenariat avec les organismes



économiques, la Chambre d'agriculture vous invite donc à quatre visites de parcelles qui auront lieu:

- le mercredi 29 juin de 10h à 12h à l'EARL Jean Louis Lagarde, Champagne à Metz le Comte. Sorgho fourrager implanté après méteil.
- le mercredi 29 juin de 14h à 16h à l'EARL de Crangy, ferme du château à Châtillon en Bazois (entrée de Châtillon: sur la gauche en venant de Nevers). Sorgho fourrager implanté après prairie permanente, sorgho sucrier implanté après orge.
- le vendredi 1er juillet de10h à 12h chez M. Pacquet Laurent, Bonay à Langeron. Sorgho fourrager implanté après prairie. Millet perlé implanté en semis direct sur du trèfle.
- le vendredi 1er juillet de 14h à 16h chez M. Laboutière Michel , Perrigny à Tazilly. Sorgho fourrager implanté après prairie temporaire.

Numéro vert "sécheresse"

Déjà 60 demandes de paille

Vendredi dernier, après une semaine de service, le N° vert ouvert par la Chambre d'agriculture avait reçu une soixantaine d'appels d'éleveurs Nivernais.

De 8h30 à midi, Marie-France Carrat (et ponctuellement Marie-Solange Durand) reçoit les appels des agriculteurs qui composent le 0800 003 620, le numéro vert gratuit mis à disposition dès le 7 juin par la Chambre d'agriculture. Au bout du fil, *«quelques sollicitations nous font part de difficultés financières rencontrées par les Nivernais mais ce sont surtout les besoins en paille qui remontent»*. La demande globale a même été quantifiée: *un peu plus de 4 000 tonnes de paille et quelques tonnes de foin»*. A en croire la responsable de la Chambre, *«c'est relativement peu»* et cela s'explique parce que *«les cours sont très élevés et difficiles à financer»*. Ce que souligne Marie-France Carrat, après avoir fait le décompte, *«c'est que les éleveurs sont conscients des difficultés qu'ils traversent mais, ce qui est important, c'est qu'ils affrontent la situation de façon courageuse et sereine»*. Pour la suite, il est encore trop tôt pour savoir quelles solutions seront trouvées par la Chambre. *«Les agriculteurs qui ont appelé seront recontactés. Ils comptent beaucoup sur la paille que nous trouverons mais, pour l'instant, aucun négociant ne s'avance sur un montant»*. Marie-France Carrat reconnaît que quelques propositions de fourrages sont arrivées de départements comme l'Yonne, le Loiret et la Seine-et-Marne mais nuance le propos: *«c'est souvent difficile de trouver le pressage et le transport, ce qui fait vite grimper les prix alors que les trésoreries ne peuvent pas suivre»*. L'objectif demeure bien de trouver de la paille qui sera pressée, bottelée et livrée dans les cours de fermes. Pour d'autres demandes, le numéro vert reste ouvert, chaque matin, du lundi au vendredi.

E.C.



A la Chambre d'agriculture, Marie-France Carrat répond au 0800 003 620, du lundi au vendredi entre 8h30 et midi.

Communiqué

Paille Sécurisez le stockage et le transport

De nombreux accords, signe d'une solidarité forte dans la profession, ont été conclus entre céréaliers et éleveurs pour diminuer autant que possible, les conséquences de la sécheresse que nous connaissons. Un tonnage important, notamment de paille, sera stocké puis transporté.

Le Crédit Agricole Centre Loire via sa filiale assurances Pacifica, vous propose de faire un point sur vos garanties, afin de sécuriser le stockage et le transport de paille et fourrages.

Le contrat multirisque agricole de Pacifica couvre la garantie Responsabilité civile des produits livrés. De même, lorsqu'un éleveur utilise du matériel attelé loué ou prêté, c'est la garantie du tracteur qui couvre les garanties responsabilité civile et dommages.

Pensez à vérifier que vous êtes souscripteurs des garanties vol et marchandises transportées, ces garanties y compris le vandalisme, s'exercent en tous lieux.

Quelques règles sont à prendre en compte pour respecter le contrat: Si le stockage s'effectue sur l'exploitation du vendeur, l'acheteur est couvert dès lors qu'il a acquitté la facture. Assurez vous toutefois que le capital assuré est suffisant, surtout si le stockage prévu est largement plus important qu'en année normale.

L'exploitant qui entrepose des meules sans en être propriétaire doit souscrire l'option «RC dépositaire» pour se couvrir personnellement.

Pour le stockage en meules, les règles de sécurités sont fixées par arrêté préfectoral.

Centre Loire vous invite à contacter votre agence bancaire pour toute question complémentaire, un assureur Pacifica vous contactera dans la journée pour répondre à votre besoin.

CRÉDIT AGRICOLE CENTRE LOIRE

CUMA HYDRAULIQUE AGRICOLE DU BERRY NIVERNAIS



Zone d'activités sur la Nièvre
18 350 NÉRONDES
cuma.hydraulique18@wanadoo.fr

DRAINAGE - IRRIGATION
DÉBOUCHAGE de DRAINS
TRAVAUX FORESTIERS
ÉLAGAGE au LAMIER

Visite conseil gratuite :
Port. : 06 82 85 70 03
Tél : 02 48 74 11 90

Comptabilité

Agricompta 58 en assemblée générale

Agricompta 58 est une association d'agriculteurs tenant eux-même leur comptabilité afin de mieux maîtriser leurs chiffres. Ses adhérents se sont réunis en assemblée générale jeudi 9 juin à la Chambre d'agriculture de Nevers.



Les membres de l'association Agricompta tenaient leur assemblée générale à Nevers le 9 juin dernier.

Le président d'Agricompta 58, Laurent Bisson, a présenté aux membres présents une évolution positive des activités de l'association. Cela se traduit par plus de stages réalisés en particulier les stages «initiation à la comptabilité», «enregistrer sa comptabilité» et «lire un bilan et un compte de résultat» qui intéressent de nombreux jeunes en cours d'installation. L'association a également mis en place deux nouvelles formations «Calcul du prix de revient en cultures» avec l'intervention de la Chambre d'Agriculture et «Embauche: contrats et obligations» avec l'appui de l'association Avenir. Pour les adhérents la formation était gratuite, Agricompta ayant complété la prise en charge du Vivea. D'autres formations seront proposées en fonction des besoins recensés.

François Roze, chargé d'étude en économie à la Chambre régionale d'agriculture de Bourgogne, a clos l'assemblée en présentant les premières lignes connues de l'évolution de la PAC après 2013.

Irrigation dans la Nièvre

Les irrigants se font entendre du préfet et du DDT

Lundi 20 juin, Didier Guyon, maïsiculteur irrigant à Mesves-sur-Loire, a reçu Nicolas Quillet, le préfet, et Yves Castel, le DDT, pour les informer du poids de l'irrigation dans le département. Et visiter des installations. Une action de lobbying qui a permis d'échanger des messages.



Le préfet s'est fait expliquer le poids et les enjeux de l'irrigation dans la Nièvre par Didier Guyon, son hôte d'un jour et président de l'Admien et par Jean-Pierre Condamine, président de la FDSEA58.

Par temps de sécheresse sur la Nièvre, les irrigants sont souvent stigmatisés, à défaut d'être toujours bien compris, par le reste de la population. Rendez-vous avait été pris le 4 juin, au cours de la visite qu'avait accordée le préfet chez Olivier Vieux à Saint-Benin d'Azy. Didier Guyon, président de l'association départementale pour la maîtrise de l'irrigation en Nièvre (Admien) avait proposé à Nicolas Quillet de venir en Val de Loire s'informer sur le poids et les enjeux de l'irrigation dans la Nièvre. Et lundi, accompagné d'Yves Castel, le DDT, le représentant de l'État s'est laisser guider par l'hôte, autour de ses installations, en présence d'une quarantaine d'irrigants et de Jean-Pierre Condamine, président de la FDSEA58.

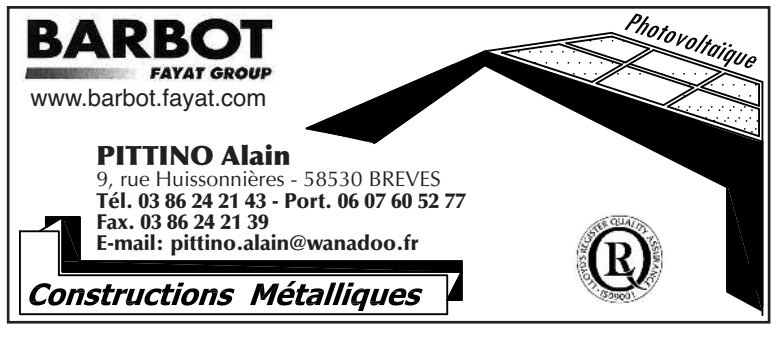
«Il faut du rendement pour obtenir de la rentabilité»

Avant de mesurer concrètement les efforts déployés en termes de matériel pour optimiser l'usage de l'eau, le préfet s'est fait expliquer l'irrigation dans le département. Didier Guyon a d'abord relativisé son impact en expliquant que 125 exploitations arrosant 5500 hectares étaient concernées: *«C'est anecdotique comparé aux 22 000 hectares du Cher ou aux 160 000 hectares de l'Alsace»* a lancé le professionnel, qui avait aménagé des panneaux en couleur pour appuyer son propos. S'en est suivi un échange sur la température et le déficit pluviométrique du début 2011 et les restrictions sur les usages de l'eau qui en ont découlé. La perspective de rendements en forte baisse inquiète les irrigants. Le préfet s'est voulu rassurant: *«Je peux vous dire que la pluie reviendra, je vous le confirme. Il faut se déconnecter de l'actualité du moment. L'énervement n'est pas sérieux»* a-t-il dit insistant sur le fait que les professionnels avaient, en lui et les pouvoirs publics du département *«une oreille attentive»*.

Restrictions mal comprises

Devant les rampes frontales dernier cri de Didier Guyon, qui arrosent à dose ciblée (30 mm par semaine) et de façon automatisée les 32 hectares de maïs de la parcelle, le préfet s'est fait interpeller sur les niveaux de restriction des usages de l'eau. A Mesves, le président de l'Admien se situe sur le bassin de la Loire qui n'est pas en seuil d'alerte et n'est donc pas concerné par les tours d'eau. En revanche, quelques irrigants du Nohain et du Mazou ont expliqué leur incompréhension devant les seuils d'alerte qui leur interdit d'irriguer du samedi 8h au lundi 8h. *«A 0,5 m³/ seconde, il y a encore de l'eau dans le Nohain»* a témoigné l'un d'entre eux. *«Nous avons décidé d'une gestion très prudente* (des usages de l'eau, ndlr), *effectivement»* a reconnu Nicolas Quillet avant de promouvoir, à son tour, l'idée de créer des stocks d'eau l'hiver pour pouvoir irriguer quand les besoins se font sentir: *«Il s'agit de bon sens africain. Quand l'eau tombe, il faut savoir la garder»* a-t-il déclaré trouvant écho chez ses interlocuteurs. D'autant *«qu'il s'agit d'une méthode ancienne qui a fait ses preuves en agriculture»* lui a emboîté Jean-Pierre Condamine. L'administration, par la voix d'Yves Castel, s'est engagée à étudier les possibilités de créer des retenues collinaires et des bassins de stockage *«tout en vérifiant qu'on amortit bien ces investissements importants, faits avec de l'argent public, sur plusieurs années de suite. La sécheresse ne revient pas tous les ans»* a souligné le DDT. Jean de Gesnais, irrigant lui-même et président des propriétaires d'étangs, s'en est d'ailleurs pris au gouvernement *«et sa politique actuelle de supprimer seuils et barrages»*. Et Jean-Pierre Condamine de conclure: *«La situation est grave. Il s'agit de savoir si on veut continuer à manger ce qu'on produit sur place. Tant que les gens du gouvernement trouveront leurs croissants avec leur café au lait, le matin, nous avons du souci à nous faire. On marche sur la tête»*.

EMMANUEL COULOMBEIX



Sécheresse

Céréaliers, mettez vos terres à disposition pour l'implantation de cultures fourragères

La problématique de l'approvisionnement en fourrages des éleveurs persiste malgré les quelques précipitations des dernières semaines. Dans un courrier adressé aux producteurs de grandes cultures, la présidente de la «section grandes cultures» de la FDSEA et le secrétaire général, Didier Ramet, incitent les céréaliers à laisser leurs surfaces à disposition des éleveurs.

Les pluies des derniers jours redonnent le moral au plus grand nombre d'entre nous malgré le fait que les récoltes s'annoncent partiellement entachées, en particulier sur les cultures d'hiver. Espérons désormais, dans l'optique de conserver un revenu décent, que les prix se maintiendront à un niveau satisfaisant qui nous permettra de compenser les pertes de rendement.
Par ailleurs, vous le savez, le secteur de l'élevage souffre particulièrement de cette sécheresse qui a affecté le rendement fourrager des parcelles herbagères. Aussi, dans l'optique de permettre aux éleveurs de pallier le manque de fourrage, nous vous incitons dès aujourd'hui et dans la mesure du possible, à :
• Mettre à disposition vos parcelles de cultures destinées à accueillir des cultures de printemps lors de la prochaine campagne afin que les éleveurs puissent y implanter des cultures dérobées.
• Implanter sur vos parcelles des cultures dérobées afin de pouvoir les vendre aux éleveurs.

Pour info : les dérobées peuvent être implantées en lieu et place des Cipan et servir de cultures pièges à nitrates.
• Mettre également à disposition des éleveurs des parcelles de colza afin d'y faire pâturer des animaux et notamment des ovins (après décision conjointe d'une date de retrait des animaux).
Nous profitons également de ce courrier pour vous rappeler que l'approvisionnement en paille des éleveurs reste aujourd'hui délicat et que toutes les surfaces de paille doivent être mises à disposition.
Pour rappel, les préfets ont désormais, suite aux mesures annoncées par le ministre de l'Agriculture et par le Président de la République, la possibilité d'avoir recours à un arrêté d'interdiction de broyage. Afin de ne pas en arriver à une telle mesure, jouez le jeu de la solidarité et contactez vos OPA pour faire état des surfaces non contractualisées.

DIDIER RAMET,
SECRÉTAIRE GÉNÉRAL DE LA FDSEA
BENOIT MATHÉ,
PRÉSIDENT DE LA SECTION
GRANDES CULTURES

▶ En bref

Visite Joseph Daul, député européen, à Pouilly sur Loire

Après les élections européennes, Joseph Daul avait souhaité retourner sur le département pour apporter son soutien aux entreprises nivernaises. Ancien président de la FNB, tout naturellement, il a souhaité rencontrer les représentants FDSEA, dont le président Jean-Pierre Condamine, pour parler de la situation agricole, de la crise de l'élevage et de la sécheresse. C'est dans le cadre prestigieux de la Tour du Pouilly Fumé que cette rencontre a eu lieu le mercredi 15 juin. Reçu par le maire, M. LETE, cette rencontre conviviale s'est terminée par la remise d'un magnum de vin de pouilly fumé après un exposé clair du député européen sur les perspectives financières européennes.
Suite à la crise économique (Grèce, Espagne, Irlande, Portugal…), l'Europe reste un espace qu'il faut protéger et soutenir. Les difficultés financières du secteur de l'agriculture restent une des premières préoccupations. Ainsi, le parlement européen soutient le maintien du budget agricole en dépit des pressions nombreuses pour en réduire le montant. Le maire de Pouilly sur Loire précise que pour un investissement de 1,9 millions d'euros concernant la Tour du Pouilly Fumé, c'est 500 000 euros d'aide européenne qui ont été versés.

R.A. - FDSEA 58

MSA Quand les délégués proposent une formation secourisme

Les 24 et 26 mai 2011, sept exploitants des cantons de St-Pierre-le-Moutier et Dornes avaient rendez vous dans une salle de la mairie de St Pierre pour se former aux gestes de premier secours.
Cette formation, animée par Remy Remond conseiller en prévention MSA et formateur SSTA, leur a permis, à travers de mises en situation de prendre conscience de ce qui se passe lors d'un accident, mais aussi d'être informés des bonnes réactions à avoir lorsqu'on y est confronté.
La mise en pratique des apports théoriques s'est soldée par l'obtention d'une carte de secouriste.
Au cours de ces deux journées, M. Boutonnet, président Cantonal MSA est venu saluer les participants.
Au-delà de la participation de certains à cette séance de formation, les délégués se sont chargés de trouver des locaux et des participants, contribuant ainsi à la réussite de l'opération.

Service de remplacement

«Adieu Aray, bonjour SR Yonne !»

Le Service de remplacement de l'Yonne vient de tenir son assemblée générale, à l'issue d'un exercice marqué par une forte augmentation de l'activité et le choix d'une dénomination commune avec le réseau national.

Du jamais vu ! L'année 2010 aura été la meilleure en termes d'activité que le service a connu depuis sa création, avec un total de 2620 journées de remplacement. Soit une augmentation de plus de 25% par rapport à 2009. Si le secteur « congés/évènements familiaux » reste le premier motif de remplacement, avec 44% des missions, 26% le sont pour des *«maternités/paternités»*. Un secteur générateur des grands écarts d'activité observés d'une année à l'autre, sans toutefois avoir de conséquence sur l'activité globale qui augmente régulièrement depuis quatre ans.

Le nombre d'exploitations utilisatrices connaît pour sa part une légère diminution, avec 121 adhérents. Une baisse observée depuis 2008, essentiellement due à la journée prépayée avec la cotisation. Mesure mise en place afin d'assurer de la trésorerie en début d'année. Sans effet majeur sur l'activité, les exploitants ayant cessé d'adhérer et de cotiser au service étant en fait des non utilisateurs.

Retraçant rapidement l'année écoulée, le président de l'association, Benoît Mouffron, a rappelé toute l'importance que le service de remplacement attachait à mieux encadrer ses agents, tant au travers de formations proposées que de l'écoute individuelle. Autre priorité : la sécurité au travail. Les agents disposant à cet effet depuis quelques années d'équipements de travail adaptés et renouvelés régulièrement.

Etabli sur une estimation de 2000 journées de remplacement, le budget prévisionnel 2011 nécessite un réajustement des tarifs, en hausse de 2 € pour certains, par rapport à l'année écoulée. Ils sont désormais de : 17,50 € de l'heure (sans aide spécifique), pour ce qui est des remplacements pour *«congés»* et de 16 € de l'heure (sans aide spécifique) pour motifs de *«maladie/accident/décès»*.

Un nom et un logo communs

Le président Mouffron a motivé également dans son intervention, les raisons pour lesquelles *«feu»* l'ARAY, avait fait le choix de modifier ses statuts et changé de dénomination, répondant ainsi à la volonté du réseau national, de rénover la gouvernance et de s'inscrire sans une identité commune. A l'image de l'association de l'Yonne, tous les Services de remplacement ne s'appelaient pas tous encore du même nom et n'avaient pas le même logo. C'est désormais chose faite, le choix ayant été adopté, dans une démarche d'identification et de reconnaissance du réseau, d'un nom et d'un logo uniques, déclinés à tous les échelons du territoire.

Par ailleurs, le choix de rénover la gouvernance a été pris au national, avec comme objectif une plus grande présence des membres fondateurs aux côtes des associations. Chaque échelon territorial disposant désormais de deux collèges : un collège *«membres institutionnels»* regroupant les OPA fondatrices du service, ainsi qu'un collège *«membres utilisateurs»*.

Au titre des perspectives 2011 pour le Service de remplacement de l'Yonne : une organisation des agents par petits secteurs géographiques, afin de les mettre à disposition de groupes d'agriculteurs. Pour à la fois fidéliser les agents sur une même exploitation, tout en favorisant la fidélisation des utilisateurs du service.

DOMINIQUE BERNERD

Le nouveau logo et la nouvelle dénomination du Service de remplacement de l'Yonne. Les coordonnées restent inchangées : 37 rue de la Maladière, 89015 Auxerre Cedex Tél 03 86 48 98 79 – Fax 03 86 46 41 56



Sécheresse

Anticiper ses besoins de trésorerie

Face à une trésorerie pénalisée par la baisse de rendements et l'achat d'aliments supplémentaires, il faut savoir anticiper et prendre les décisions adaptées sans attendre.

La sécheresse sévit sur notre département depuis plusieurs semaines et va entraîner de fortes baisses de rendements sur les grandes cultures mais aussi sur les fourrages. Les conséquences se font déjà ressentir dans les élevages, par des achats d'aliments supplémentaires afin de compenser les pertes et pouvoir continuer de nourrir les animaux, voire des ventes d'animaux anticipées pour certains.

Diminution des recettes, augmentation des dépenses…, c'est la trésorerie de vos exploitations qui est pénalisée en sachant que pour certains, elle était déjà au plus bas en début d'année (prix de vente en élevage, conséquences de la campagne 2009…)



Ne pas attendre que la trésorerie s'aggrave pour prendre les décisions adaptées.

Anticiper pour mieux gérer et ne pas subir

Après avoir recherché les solutions techniques (implantation de cultures après moisson, échanges ou achat de fourrages,...) il est nécessaire de préparer la prochaine campagne et surtout ne pas attendre que la trésorerie s'aggrave pour prendre des décisions.

Certains d'entre vous disposent d'une épargne qui permettra de faire face à tout ou partie de cette baisse de résultats, mais pour beaucoup d'autres, il faut anticiper en analysant la situation de votre trésorerie.

Budget de trésorerie : un tableau de bord indispensable

La meilleure façon est de réaliser un budget de trésorerie* pour évaluer et constater vos rentrées d'argent et vos besoins sur les prochains mois. Outre de vous donner un aperçu de votre situation réelle, ce travail va vous permettre de piloter au mieux le financement de votre entreprise durant cette phase difficile mais aussi d'obtenir vos besoins de financement en relation notamment avec votre banquier.

Une fois l'état des lieux réalisé, plusieurs options s'offrent à vous que vous pouvez plus ou moins combiner les unes aux autres en fonction de votre situation :

- réaliser un court terme de campagne sur quelques mois
- prévoir une ouverture de crédit adaptée
- décaler des dépenses non prioritaires
- avancer des rentrées d'argent (ex : vente de céréales)
- décaler des paiements auprès de vos fournisseurs avec les dates précises qui permettront de conserver des relations de confiance
- ajuster vos prélèvements privés
- réaliser un prêt de trésorerie à moyen terme

Généralement, emprunter pour rembourser des dettes n'est pas la meilleure solution. Il faut cependant analyser la situation plus globalement et se projeter sur une période plus longue en tenant compte des futurs résultats et du montant des annuités en cours et à venir.

Dans les situations les plus difficiles, l'exploitation peut entrer dans la procédure *«Agriculteurs en difficultés»* afin d'aplanir les problèmes et de mettre en œuvre des solutions. Cette solution n'est naturellement pas une fin en soi mais peut constituer un moyen pour dépasser des difficultés cumulées depuis plusieurs exercices.

La Chambre d'agriculture peut vous fournir des modèles de budget de trésorerie sous forme papier ou tableur informatique et reste à votre disposition pour vous accompagner dans ce travail et cette étape de la vie de votre entreprise.

* Exemple d'un budget de trésorerie

CYRILLE FOURNIER
CONSEILLER D'ENTREPRISE À LA CHAMBRE D'AGRICULTURE
C.FOURNIER@YONNE.CHAMBAGRI.FR
03 86 94 22 10

Exemple

En milliers €	Juin	Juil	Août	Sept	Oct	Nov	Déc	Jan	…
Vente lait	10	12	12	10	12	12	13	13	
Vente céréales		53							
Primes							39		
Recettes	**10**	**61**	**12**	**10**	**12**	**12**	**52**	**13**	
Intrants	7	28	7	7	7	7	7	7	
C. structure	10	6	6	6	9	11	17	5	
Annuités							22		
Privés	1.2	1.2	1.2	1.2	1.2	1.2	1.2	1.2	
Dépenses	**18.2**	**35.2**	**14.2**	**14.2**	**16.2**	**19.2**	**47.2**	**13.2**	
Solde mensuel	-8.2	25.8	-2.2	-4.2	-4.2	-7.2	4.8	-0.2	
Solde cumulé	-16.2	9.6	7.4	3.2	-1	-8.2	-3.4	-3.6	
Solde départ: - 8									

Pour sa réalisation vous devez définir :

le point de départ (solde compte, montant des dettes et créances)
les recettes ttc et les dépenses ttc à venir
les dates d'exécution : date où se réalise l'achat ou la vente

Le budget de trésorerie doit vous permettre de réduire autant que possible les déficits de trésorerie qui génèrent des frais financiers

Europe

Voyage au pays de l'ultra libéralisme

En marge d'un voyage d'études en Suède à l'initiative de la Chambre d'agriculture de l'Yonne, son président, Gilles Abry, mandaté par l'APCA, s'est entretenu avec plusieurs personnalités de la sphère agricole suédoise, parmi lesquelles le secrétaire d'Etat aux Affaires rurales, Magnus Kindbom et le directeur des Politiques agricoles à la Confédération des agriculteurs suédois LRF, Thomas Bertilsson.



Le groupe des membres du Conseil d'administration et salariés de la Chambre d'agriculture de l'Yonne, partis à la découverte de l'agriculture suédoise.

■ TdB : L'image de l'agriculture suédoise *«la plus propre du monde»* : mythe ou réalité ?

Gilles Abry : *«on est surtout convaincu aujourd'hui qu'elle est plus sale que la nôtre ! C'est tout simplement la communication qui en est faite où ils sont plus forts que nous. Un certain nombre de règles qu'on s'est imposées en France, n'existent pas chez eux. A l'image des bandes enherbées, présentes uniquement localement, dans quelques cas bien précis et de manière volontaire. Tout comme leur limite d'azote, en minéral comme en organique, loin de notre réglementation»*

■ En quoi l'agriculture suédoise diffère t-elle de la nôtre ?

«La moyenne des exploitations ne dépasse pas les 40 ha et la majorité sont pluriactives, un grand nombre d'entre elles possédant et exploitant des forêts. En découle un faible endettement, là où une coupe de bois peut être suffisante pour financer l'achat d'un tracteur de 80 000 €».

■ Quelle est aujourd'hui la position d'un pays comme la Suède vis-à-vis de l'Europe ?

«C'est un pays avant tout ultra-libéral. Peu importe le contexte alimentaire mondial, l'état d'esprit du gouvernement suédois face à son agriculture étant de se soucier globalement de l'environnement, du territoire, sans se soucier de la production. Un gouvernement qui œuvre pour la disparition des aides du 1er pilier, au bénéfice de celles du 2ème pilier, liées à un «verdissement» en phase avec l'opinion et la philosophie environnementaliste et écologique du citoyen suédois. Ça ne semble gêner personne que l'agriculture ne produise que 50% des besoins alimentaires du pays !»

■ Les Suédois sont-ils majoritairement «eurosceptiques» ?

«Ce que j'ai ressenti, c'est que si les Suédois sont bien Européens, ils le sont sans en ressentir un véritable besoin, sans véritable stratégie économique européenne et plus ancrés au niveau de leurs échanges économiques avec leurs voisins immédiats comme la Finlande».

■ A une époque, le taux de retour des aides de la PAC, n'était pas très important. C'est toujours le cas ?

«Aujourd'hui, ils font toujours partie des pays contributeurs net de l'Europe, comme la France d'ailleurs. Et c'est d'ailleurs l'un des éléments faisant dire à leur gouvernement qu'il faut réduire de façon drastique les aides du 1er pilier en les réorientant vers le second pilier et l'environnement, voire les supprimer».

■ Quel message souhaitiez vous faire passer, au travers de vos différents entretiens ?

«Leur rappeler que leur agriculture recevait une aide non négligeable et qu'il leur serait difficile économiquement de s'en passer sans période d'adaptation. Un peu comme si on amputait un salarié du jour au lendemain de la moitié de son salaire ! Je souhaitais aussi évoquer avec eux les points communs pouvant exister sur certains axes, manière de pouvoir compter sur leur soutien le moment venu, lorsque seront prises les nouvelles décisions de la Commission européenne».

■ Vous pensez avoir été entendu ?

« Certains thèmes semblent avoir été compris, entre autres, un élément crucial à nos yeux, qui est l'harmonisation des règles environnementales dans le cadre du verdissement, de sorte qu'on ait impérativement une base commune en la matière. Comme le fait également que toute évolution significative des aides liées à la PAC, doive se faire sur une période suffisamment longue, au risque que nos entreprises ne puissent s'adapter économiquement parlant».

PROPOS RECUEILLIS PAR DOMINIQUE BERNERD

Environnement

Portes ouvertes sur «l'Eco-Environnement»

Spécialisée dans la fourniture d'engrais, phytosanitaires et semences, la société Agri 89, basée à Monéteau, a organisé deux journées d'information sur le thème de *«l'éco-environnement»* à l'attention des agriculteurs de la région.

Outre leur finalité première de vendre des produits, les fournisseurs d'engrais et de phytosanitaires ont aujourd'hui un rôle d'information et d'accompagnement de leurs clients. Ce qu'a bien compris Joël Moreau, président fondateur de l'entreprise Agri 89, à Monéteau, près d'Auxerre, qui vient d'organiser deux journées portes ouvertes à leur attention, sur le thème de *«l'éco-environnement»*.

Etaient présents plusieurs partenaires et fournisseurs, tous engagés à titres divers dans cette démarche, autour d'ateliers-stands où les agriculteurs venus de tout ce département, ont pu s'informer sur les dernières nouveautés en la matière. Plusieurs conférences ont rythmé ces deux jours : sur le thème du marché des céréales et plus précisément, *«la gestion du risque prix dans la commercialisation des céréales»*, avec l'intervention d'un consultant de la société Oda, ainsi qu'une partie plus technique le lendemain, en collaboration avec le Cetiom, sur les dernières nouveautés et techniques de désherbage en cultures de colza.

Des ateliers-stands au service des visiteurs

Obligation est faite aujourd'hui, à l'utilisateur de produits phyto, de se protéger et d'appliquer les bonnes pratiques environnementales. Spécialisée dans tout ce qui est mise aux normes des exploitations agricoles, la société Axe Environnement a répondu à l'invitation de Joël Moreau et animé un stand pendant ces deux jours. D'autres acteurs de *«l'éco-environnemental»* étaient présents, parmi lesquels, la société d'agro-fournitures Agriva, axée sur une approche diversifiée de la fertilisation, par le biais de la bio stimulation. Avec toute une gamme de stimulants pour végétaux, permettant à la fois d'augmenter l'enracinement, de dynamiser la photosynthèse et d'optimiser les ressources hydriques. Sujet oh combien majeur cette année ! Plusieurs essais de réduction des doses azotées ont d'ailleurs été effectués en ce sens par la société dans l'Yonne ces dernières années.

Présente également, la société PRP, spécialisée dans l'activation des milieux vivants : un travail de fond et de long terme, dont l'objectif est de nourrir le sol et non la plante. Filiale d'Arvalis, la société Agro Systèmes présentait pour sa part son catalogue d'analyses agronomiques et environnementales, concernant aussi bien les sols, les végétaux, que les fourrages, les lisiers ou les boues.

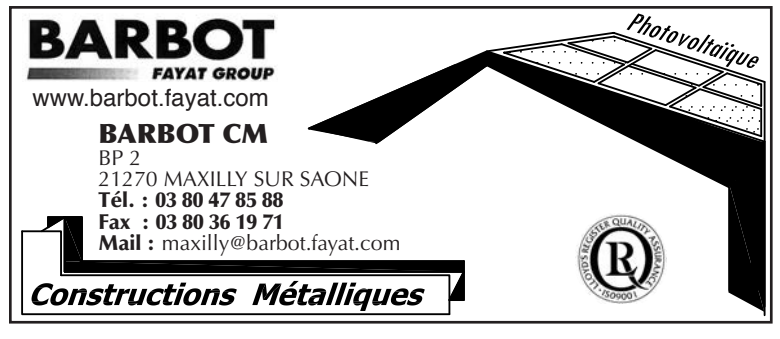
Bonne fréquentation également pour le stand de la société Vicam qui présentait là une nouveauté tout juste apparue sur le marché français depuis quelques mois : un lecteur portatif de bandelettes permettant la détection éventuelle de mycotoxines, avec garantie de résultats quantitatifs, fiables et précis en quelques minutes seulement. La technologie du système permettant un niveau de précision avec des valeurs aussi infimes que 0,18 ppm.

A l'issue de ces deux jours, Joël Moreau se déclarait très satisfait du déroulement et de la fréquentation de ces portes ouvertes. Tout prêt à recommencer ! Qui sait ? Peut-être pour l'inauguration de la future structure en projet à Chablis, qui sera spécialisée dans la viticulture ?

DOMINIQUE BERNERD



Tout au long de ces deux journées, les visiteurs ont répondu nombreux à l'invitation qui leur avait été faite par Joël Moreau, président fondateur de la société Agri 89.



▶ Communiqué

Solidarité Sécheresse La MSA se mobilise pour venir en aide aux agriculteurs

Consciente des difficultés économiques et sociales auxquelles les agriculteurs peuvent être confrontés en raison de la sécheresse, la Caisse Régionale MSA de Bourgogne met en place un dispositif d'accompagnement et de soutien et leur propose, sur demande écrite, expresse de leur part, la mise en place d'un échéancier de paiement des cotisations du 2ème appel provisionnel 2011 ainsi que sur la part patronale des cotisations sur salaires du 2ème trimestre 2011.

Pour plus d'informations, contacter :
pour le site 21 : M. Jean-François Gros 03 80 63 22 90
pour le site 58 : Mme Elisabeth Auzel 03 86 93 50 33
pour le site 71 : Mme Gaëlle Zablocki 03 85 39 52 37
pour le site 89 : Mme Annie Gomez 03 86 47 37 58

LE PRÉSIDENT DE LA CAISSE RÉGIONALE MSA DE BOURGOGNE

Information sur la procédure de calamité agricole

Le Fonds national de garantie des calamités agricoles (FNGCA) permet une indemnisation des calamités agricoles dues à un risque climatique non assurable. Cette indemnisation ne concerne donc pas les dommages subis par les productions qui sont assurables par rapport au risque climatique notamment les céréales, le maïs (y compris ensilage), les oléagineux, les protéagineux.
Le caractère de calamité agricole est reconnu par un arrêté du ministre en charge de l'Agriculture, pris sur proposition du préfet de département après consultation du comité national de l'assurance en agriculture (CNAA). Dans chaque département de Bourgogne, la procédure de reconnaissance des calamités agricoles a débuté. Des missions d'enquêtes sur le terrain auprès d'exploitations agricoles touchées ont eu lieu.
Après consultation des comités départementaux d'expertise (CDE), les dossiers de demande de reconnaissance seront examinés au prochain CNAA le 12 juillet. Si les demandes de reconnaissances sont retenues par le CNAA et si votre exploitation est comprise en totalité ou en partie dans une zone reconnue sinistrée, vous pourrez, au cours de l'été, présenter un dossier de demande d'indemnisation.
Pour toute information complémentaire, vous pouvez contacter la Direction départementale des territoires de votre département.

DIRECTION RÉGIONALE DE L'ALIMENTATION, DE L'AGRICULTURE ET DE LA FORÊT DE BOURGOGNE

Union de coopératives Cérévia

A Venarey, le ferroviaire montre toute sa modernité

Le partenariat Cérévia-Europorte, initié en juillet 2010, a été symbolisé la semaine dernière à Venarey-Lès-Laumes par l'inauguration d'une nouvelle locomotive qui effectuera les trajets vers Fos-sur-Mer.



Marc Patriat, président de Dijon Céréales, a inauguré la locomotive Euro 4000 en compagnie de MM. Sainson et Virely, respectivement président d'Europorte et président d'honneur de Dijon Céréales.



Pour le directeur de Cérévia, Robert Bilbot (ici au centre), la mise en place d'une liaison fiable et compétitive vers Fos-sur-Mer depuis le site de Venarey-Lès-Laumes est une avancée majeure.



Pour Pierre Guez, *«Cérévia pourrait être demain le 3ème groupe céréalier français».*

Une logistique réactive est un atout stratégique majeur. C'est une certitude pour l'union Cérévia, qui rassemble cinq groupes coopératifs agricoles (Dijon Céréales, Bourgogne du Sud, Terre Comtoise, Seine-Yonne et Terre d'Alliances) et commercialise 3 millions de tonnes de céréales par campagne dont 1 million sur le grand bassin méditerranéen (Italie, Grèce, Egypte, Israël) et l'Asie (Chine avec des orges de brasserie) via les installations de Fos.
Le partenariat qui associe Europorte (filiale de fret du groupe Eurotunnel) à Cérévia depuis juillet 2010 va dans ce sens. Pour le directeur de Cérévia, Robert Bilbot, c'est même *«une avancée majeure»* avec *«la mise en place d'une liaison fiable et compétitive vers Fos-sur-Mer depuis le site de Venarey-Lès-Laumes»* : 320 trains par an pour un tonnage de céréales transportées qui atteint les 400 000 tonnes.

123 tonnes, 4 300 chevaux

La locomotive Euro 4000, inaugurée mercredi dernier à Venarey, est un investissement conséquent d'Europorte pour assurer sa compétitivité sur ce type de liaison longue sous caténaire (réseau électrique).
Les convois de céréales qui partent de Venarey sont composés de wagons en provenance de 12 silos des coopératives Dijon Céréales et de l'union Seineyonne (nord Côte-d'Or et sud-Yonne). D'un point de vue environnemental et économique, le ferroviaire justifie aujourd'hui tout son intérêt par rapport au transport routier.

«15 000 agriculteurs rassemblés»

Lors de l'inauguration, Didier Laurency, président de Cérévia, Pierre Guez, directeur général de Dijon Céréales et Marc Patriat, président de Dijon Céréales, ont tous salué le travail effectué par l'équipe de Cérévia au service de l'agriculture régionale, *«une organisation nécessaire pour faire face aux enjeux actuels de la commercialisation des céréales»*. Pour Pierre Guez, *«Cérévia pourrait être demain le 3ème groupe céréalier français, avec 15 000 agriculteurs rassemblés»*. Alors que Marc Frot (Conseil Général) parlait de *«locomotive économique»*, Safia Otokoré (Conseil régional) souhaitait bon vent à Cérévia : *«Quand les entreprises grandissent, la région grandit aussi»*. Patrick Molinoz, le maire de Venarey, a rappelé quant à lui le travail au quotidien des agriculteurs, *«sans qui ces projets à grandes dimensions ne pourraient se réaliser»*.

AURÉLIEN GENEST

▶ Zoom sur...

Bientôt 63 000 tonnes de stockage à Venarey

Le site Dijon Céréales de Venarey-Lès-Laumes est actuellement en travaux avec la construction d'une extension de stockage de céréales de 18 000 tonnes (ouverture en juillet), qui viendront s'ajouter aux 45 000 tonnes déjà en place.
Venarey confirme, avec cette nouvelle capacité et son embranchement fer, sa place importante jouée dans le dispositif logistique global de l'union Cérévia et dans le souci de proximité et de service de qualité de Dijon Céréales.



Conseil d'administration de la FDSEA 58 à Brassy

Désignations des délégués syndicaux dans les OPA

Le conseil d'administration décentralisé, qui s'est réuni pour la première fois à Brassy le 10 juin, a entériné la désignation des délégués de la FDSEA dans les divers organismes professionnels agricoles, à l'issue du processus électoral interne. En voici la liste.



Le conseil d'administration s'est réuni le 10 juin dernier à Brassy.

Les délégations sont classées par thématique:

Economie

- Commission calamités agricoles: Jean-Pierre Condamine
- Agence de bassin Seine-Normandie: Philippe Guillien
- Agence de bassin Loire Bretagne: Hervé Johanet
- Commission tourisme: Olivier Laporte
- Expropriations: André Bordet
- Fin. Agricole: Paul Dourneau

Formation

- Commission formation professionnelle, promotion sociale et emploi: Michel Prévotat
- Commission bourses agricoles: Jean-Pierre Condamine
- Vivea: Jean-Luc Flory, Joëlle Lebault, Pascal Lebel
- LEGTA de Challuy: Marcel Cottin
- LEPA de Plagny: Laurent Cornu
- CFA de Challuy: Laurent Cornu
- CFPPA de Challuy: Monique Bernard
- LEGTA du Morvan: Jean-Luc Flory
- Commission stage 6 mois: Joëlle Lebault

Structures

- Commission départementale d'aménagement foncier: Jean-Claude Roubé
- Comité départemental d'agrément GAEC: Elisabeth Langlet
- Comité technique SAFER: président: Jean-Claude Roubé et titulaire: Pascal Lebel
- Commission consultative des baux ruraux: Francis Maenhout
- CDOA: 1ère titulaire: Joëlle Lebault, 2ème titulaire: à définir, représentant des fermiers-métayers: Olivier Cadiot, représentant de la Safer: Jean-Claude Roubé

Fiscalité

- Commission impôts: Eric Bertrand, Philippe Guillien, Paul Labonde, Josiane Thibault
- Commission de conciliation des impôts: Eric Bertrand

Social

- Comité départemental des retraites et personnes âgées: Denis Loisy
- Relations avec le service de remplacement: Paul Dourneau, Didier Ramet, Gilles Lemée

Emploi

- Commission paritaire de la convention collective: Jean de Gesnais, Xavier Cornu, François Torcol
- Commission départementale des handicapés en agriculture: François Torcol
- FAFSEA: François Torcol
- Comité départemental des prestations agricoles: François Torcol, Bernard Machecourt, Michel Prévotat
- Section agricole de conciliation: François Torcol
- Emploi et action économique: François Torcol
- Codef: Jean-Pierre Condamine
- Conseil départemental d'insertion: François Torcol

Liens avec les organisations professionnelles

- Corel: Marcel Cottin, Didier Ramet
- Comité départemental céréales: Benoît Mathé
- Afdi: Jean-Pierre Condamine, Stéphane Aurousseau
- Administrateurs FRSEA de Bourgogne: Jean-Pierre Condamine, Paul Dourneau, Joëlle Lebault, Michel Loison
- GDS 58: Didier Ramet

E.C.





Sécheresse

FDSEA-JA 21 portent leurs revendications en préfecture

Lundi 20 juin, la FDSEA et les JA de Côte d'Or ont été reçus par Mme Juston, Secrétaire générale de la Préfecture, pour l'informer de leurs revendications face à la sécheresse.

La sécheresse qui affecte notre département depuis plusieurs mois pénalise fortement les récoltes de fourrages et de grains. Selon les précipitations, la situation est disparate, mais impose des mesures d'urgence et d'accompagnement à moyen terme.

Au-delà du déclenchement de la procédure calamités agricoles, la FDSEA et les JA ont demandé plusieurs mesures :

- Faciliter le transport de fourrages :

Une dérogation préfectorale temporaire afin d'autoriser les convois agricoles de fourrage d'une longueur comprise entre 22 et 25 mètres sans voiture pilote et les convois agricoles de fourrage de plus de 25 mètres de long en dérogeant aux règles des convois exceptionnels (inapplicable en agriculture).

Autoriser et sécuriser l'utilisation de l'A38 sur une voie pour les tracteurs entre Fleurey sur Ouche et Pont de Pagny, afin de contourner le pont limité en hauteur sur la départementale.

Obtenir des dérogations pour les transports de paille aux arrêtés municipaux instaurant des poids ou des longueurs maximales dans toutes les communes de Côte d'Or, notamment périurbaines.

Autoriser le transport de paille le week-end pour les transporteurs

Obtenir une dérogation pour le transport de paille par des tiers et une dérogation à la FIMO, pour permettre aux exploitants qui ont le permis poids lourds de transporter la paille pour leurs collègues.

Accorder la gratuité des autoroutes pour le transport de paille

- Mobiliser le maximum de fourrages :

En dérogeant au 4ème programme d'actions Directive nitrates pour d'implanter des cultures dérobées qui puissent être implantées et récoltées sans contrainte de dates ni de choix d'espèce et qui puissent bénéficier de fertilisation, en levant les dates d'interdiction d'épandage de fertilisants (type I, II et III).

En accordant des volumes d'eau complémentaires pour irriguer le maïs ensilage, là où la ressource le permet

En autorisant les échanges de semences de ferme entre producteurs pour les semis de cultures dérobées.

- **Assurer l'abreuvement des animaux** en autorisant les prélèvements en eau dans le canal de Bourgogne ainsi que dans les différents lacs, rivières, barrages, étangs et points d'eau du département.

- Assouplir les réglementations PAC :

L'autorisation de stocker la paille sur les jachères ou les bandes enherbées.

Ne pas imposer de déclaration préalable de modification des lieux de pâturage des animaux hors zone tuberculose ne doit être demandée

Les échanges paille – fumier mis en place en 2011 ne doivent pas être pris en compte afin de ne pas obliger les producteurs à modifier leur cahier d'épandage.

- Soulager la trésorerie des exploitations par :

Le paiement des mesures 2010 en retard : MAER, PHAE, remboursement de la TIPP

La mise en place de prêt à taux zéro, et de report d'annuités en fin de tableau, …

L'exonération de TFNB

Droit du travail : un assouplissement des conditions de durée maximale du temps de travail quotidien.

La FDSEA et les JA restent fortement mobilisés pour accompagner l'ensemble des producteurs.

▶ En bref

Orama : produire plus

«La première manière de réguler les marchés, c'est de produire plus» a déclaré Philipe Pinta, le président de l'AGPB et d'Orama, à l'issue du G120 organisé par la FNSEA et les JA. Et cela est d'autant plus nécessaire que la planète va compter 9 milliards d'habitants en 2050 et que les besoins alimentaires vont augmenter de 70 %. Cette croissance de la production doit être réalisée partout, non seulement dans les pays développés et émergents, mais aussi dans les pays en développement pour améliorer l'autosuffisance.

Quant à la France, elle a une responsabilité particulière vis-à-vis de rive sud de la Méditerranée, en raison de sa proximité géographique, dans une zone *«où le déficit en céréales est le plus élevé du monde»*.

Commission Productions Végétales de la FDSEA 21

Sécheresse et regards croisés sur la Pac

C'est sur la commune de Varois et Chaignot que la dernière commission productions végétales du 1er semestre s'est tenue. Ce rendez-vous *«avant moisson»* avait pour but d'aborder les conséquences de la sécheresse qui touchent les grandes cultures mais également d'évaluer les travaux des élus politiques sur le chantier ouvert de la PAC. Regards croisés avec Rémi Delatte, député de Côte d'Or et Arnaud Danjean, député européen.



Rémi Delatte, Jacques de Loisy et Arnaud Danjean.

Dès les premiers échanges, l'inquiétude est palpable dans les mots des participants : la sécheresse aura aussi des conséquences en grandes cultures, notamment sur les terres à faible potentiel où les réserves hydriques sont déjà limitées. Nathalie Bigonneau, directrice régionale d'Arvalis Institut du Végétal fait état de quelques éléments de conjoncture en insistant sur la *«problématique des extrêmes de températures, avec une précocité record à l'épiaison, une durée de montaison très courte puisqu'on était en retard en sortie d'hiver et donc un manque de temps pour mettre en place la composante de rendement épis/m2 et grains/m² »*. Toutefois l'intervenante précise que *«les PMG pourront compenser en partie le manque de grains, limité néanmoins par l'exposition des différentes situations à l'échaudage»*.

«Ne pas laisser la paille aux politiques»

«La sécheresse va donc amputer largement le rendement des cultures et malheureusement, ceux qui ont des capacités d'irrigations sont cesse limités». C'est par ces propos que Jacques de Loisy président de la commission Productions végétales de la FDSEA a introduit cette rencontre en présence des deux députés, Rémi Delatte et Arnaud Danjean, de Patrice Auguste, directeur de l'AGPB. Le président de la commission PV regrette que certains responsables politiques s'adonnent aux leçons de moral envers les agriculteurs, en prônant *«la réquisition de la paille et l'administration de son prix, plutôt que d'encourager et de saluer la contractualisation qui existe déjà entre éleveurs et céréaliers»*. En ce sens, Rémi Delatte a salué la prise en main de l'organisation de la paille par la FDSEA et envisage faire pression auprès de Madame La Préfète pour en interdire le broyage. Toutefois, Jacques de LOISY a rappelé que *«la paille est un bien privé issu d'un acte de production, faisant partie intégrante tant de la réflexion agronomique d'une exploitation céréalière que de son chiffre d'affaires»*. Quant au prix, *«le bureau national des pailles et fourrages a sorti un ordre de prix de 25 € aux vues des intrants exportés, ensuite à chacun de s'organiser»* avec par exemple *«les échanges paille-fumier, trop peu connus et négligés, qui satisfont céréaliers et éleveurs n'ayant pas attendu des mesures politiques pour s'accorder entre collègues»*. Jacques de Loisy a enfin ajouté que *«la paille de côte d'or quitte parfois le département de manière contractuelle et une année exceptionnelle peu difficilement rompre des années de relations commerciales»*.

Privilégier la ferme Côte d'Or et limiter les impacts à long terme

Le secrétaire général de la FDSEA, Samuel Maréchal, a souhaité rappeler la nécessité d'approvisionner les exploitations d'élevage en paille et fourrage. *«Il s'agit bien de limiter les effets négatifs à long terme sur tout le cheptel côte d'orien, dans un département mixte contrairement à d'autres. L'élevage est aussi un débouché pour les céréales ; il convient donc d'agir maintenant, et de trouver des solutions ensemble pour la ferme Côte d'Or !»*

Après avoir traité le problème conjoncturel de la sécheresse, l'objectif de cette rencontre était d'avoir un regard croisé sur le chantier ouvert de la PAC. C'est pourquoi, Patrice Auguste de l'AGPB a rappelé la nécessité de maintenir un budget à son niveau actuel compte tenu du caractère stratégique de l'agriculture et des défis auxquels elle doit répondre d'ici 2050. Ce budget représente aujourd'hui moins de 40% du budget communautaire contre 50% en 2000. Arnaud Danjean, député européen, a confirmé le souhait partagé du Parlement Européen, au travers d'un vote récent, de maintenir la PAC à son niveau. Désormais, c'est un *«bras de fer»* qui s'installe entre le Conseil européen et la commission européenne qui donnera ses prévisions budgétaires vers le 29 juin prochain. Autant dire que des négociations vont avoir lieu. En ce qui concerne la composition de ce budget, dans l'essentiel, le représentant de l'AGPB a insisté sur *«le besoin d'un premier pilier dominant, directement liée à l'économie, la compétitivité, la sécurité et la qualité alimentaire exigée par l'U.E. Ce soutien au travers du DPU, instrument socle, doit donc garantir un niveau de recettes minimal qui constitue une sécurité sur laquelle les agriculteurs peuvent s'appuyer»*. Pour l'AGPB, le second pilier de la PAC doit rester impérativement agricole et basé sur un système d'incitations et de rémunérations adéquates pour la fourniture de services à la société. Aussi, le député européen a souligné le principe retenu du verdissement positif qui *«favorise plutôt que pénalise»* et la fin des références historiques. Mais au niveau des instances européennes, de nombreux débats tels que la gestion des risques, le plafonnement des aides, les actifs,… ne sont pas tranchés.

Les questions en suspens

Malgré un blocage de situation annoncé en 2012 du fait des élections présidentielles, le chantier de la PAC reste bien ouvert avec les questions sur la finalisation du cadre budgétaire, l'équilibre entre les piliers et surtout les marges de manœuvres nationales laissées aux états membres.

Les enjeux de l'agriculture périurbaine

Pour illustrer certaines interrogations liées à la subsidiarité de la France, les agriculteurs de Varois et Chaignot, ont apporté leur témoignage sur la nécessaire organisation collective dont ils ont su faire preuve face aux enjeux démographiques. Leurs interrogations portent surtout sur la fonction première de l'agriculture que décideront l'Europe et la France.

S.P.

Le bois a la cote pour l'édification des bâtiments d'élevage. Confort, ambiance, souplesse d'utilisation, intégration paysagère… ceux qui l'utilisent ne tarissent pas d'éloges, d'autant que les propositions techniques sont multiples et s'adaptent maintenant à toutes les situations. Signe des temps et d'une attention accrue aux problématiques environnementales, les utilisateurs sont de plus en plus attentifs à la provenance des essences utilisées. La préférence allant aux bois certifiés, issus de forêts hexagonales. Des projets photovoltaïques d'envergures respectent cette logique et parviennent à concilier rentabilité économique et respect de l'environnement. Ce dossier s'intéresse également à certaines problématiques spécifiques aux bâtiments laitiers. L'actualité de la sécheresse amène les éleveurs laitiers à trouver des solutions moins gourmandes en paille et les systèmes à logettes trouvent là un nouvel intérêt. Les robots de traite se développent également et leur implantation dans un bâtiment existant demande une réflexion approfondie. Il ne s'agit pas d'opposer le bois aux autres propositions du marché mais de montrer que chacun peut trouver sa solution bâtiment grâce à la grande diversité des propositions techniques.

Éco-construction des bâtiments d'élevage

Le bois plébiscité

Sain, chaleureux, naturel, le bois permet de faire des économies d'énergie substantielles. Il présente en plus un bilan carbone très positif par rapport à d'autres matériaux.

L'éco-construction consiste à créer un bâtiment en respectant au mieux l'environnement. Ses principes directeurs sont repris dans la démarche de Haute qualité environnementale (HQE). Cette démarche traduit une approche globale de management de projet. Elle vise à minimiser l'impact négatif d'un bâtiment sur son environnement extérieur, tout en créant un environnement intérieur satisfaisant durant l'ensemble de son cycle de vie.

Une charte des bonnes pratiques

Jusqu'ici les bâtiments d'élevage n'étaient encore que très timidement concernés par l'éco-construction. L'Institut de l'élevage et ses partenaires (IFI, Itavi, chambres d'agriculture, Sica, HR, BAB…) ont lancé un programme intitulé *«éco-construction et bâtiments d'élevage, application d'une démarche d'éco-construction et de management environnemental aux bâtiments d'élevage»*. Cette étude a pour objectif d'adapter la démarche HQE aux bâtiments d'élevage. Une charte éco-construction a été élaborée autour de quatre axes : l'insertion du bâtiment dans le site et l'éco-construction ; le choix des matériaux et la limitation des nuisances de construction ; la limitation des besoins énergétiques et le développement des énergies renouvelables ; le confort et la santé. Un document "boîte à outil" destiné à tous les porteurs de projet se propose de les accompagner et de les guider dans leur choix pour la conception de leur construction.

Un bon bilan carbone

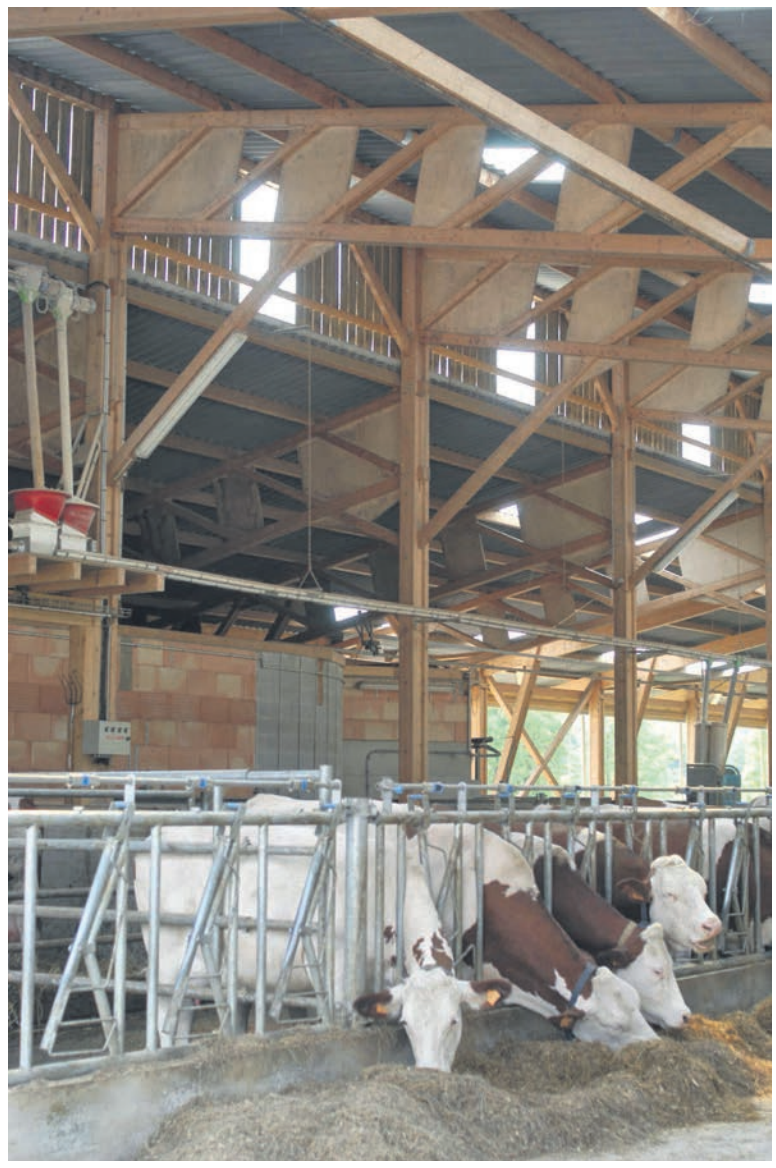
Pour ce qui concerne le choix des matériaux, cette étude propose un parallèle entre les bâtiments majoritairement acier et les bâtiments majoritairement bois pour la filière des ruminants. Il compare l'énergie de procédé et l'émission des gaz à effet de serre (GES) émis à la construction du bâtiment en fonction du type de bâtiment. L'étude démontre que la consommation d'énergie est au moins deux fois plus élevée, si la construction est majoritairement en acier. Le rapport est de trois pour les émissions de GES. On sait également que la production d'un m² de bois diminue les émissions de CO_2 de 1,1 tonne, si on la substitue à une production équivalente de métal, béton ou plastique. D'autre part, un m2 de bois stocke 0,9 tonne de CO_2. Conclusion, un mètre cube de bois en remplacement des matériaux consommant plus d'énergie fossile baisse la quantité de CO_2 d'environ 2 tonnes [(1)]. Quant à l'insertion du bâtiment dans le site, le bois, matériau noble, est un élément du paysage, il s'inscrit donc naturellement dans l'environnement

Un matériau très souple

«Si les bâtiments sont réalisés par des professionnels, ils présentent une longévité tout à fait exceptionnelle avec une excellente résistance à l'humidité aux conditions agressives et même aux risques d'incendies» précise Jean-Yves Blanchin, responsable de projet à l'Institut de l'élevage.
Sur le plan de la consommation d'énergie, l'association des constructeurs de bâtiments en bois (BAB) précise que les bâtiments bois favorisent l'éclairage et la ventilation naturels. Très modulables, ce sont des bâtiments évolutifs qui peuvent être réaménagés facilement ce qui facilite aussi leur reconversion.

Lumineux et bien isolés

«Il est évident que nous conseillons de plus en plus le bois comme matériau de construction» déclare Tanguy Morel, technicien bâtiment d'Ain conseil élevage. *«Nous avons constaté que les hangars étaient beaucoup plus sains, car le bois pompe l'humidité contrairement au métal qui va la conduire de l'extérieur vers l'intérieur. Ce sont des structures qui respirent. Souple, très modulable, le bois permet une très bonne ventilation sans courant d'air grâce à l'installation de bardages à claire-voie, de panneaux amovibles ou coulissants, de toit avec faîtage ouvert. Ce sont en règle générale des constructions plus propres, plus sèches qui accrochent moins la poussière De nombreux éleveurs ont constaté que les animaux se sentent bien, ils transpirent moins et sont beaucoup plus calmes. Les constructions en bois présentent aussi d'intéressantes capacités d'isolations acoustiques offrant ainsi un grand confort pour le troupeau comme pour les éleveurs».*


Les bâtiments bois sont naturellement très lumineux et permettent de substantielles économies d'énergie.

MAGDELEINE BARRALON

(1) (source : Dr Arno Frühwald, université de Hambourg, centre for wood science and technology)

METAL CONSTRUCTION
Philippe SIMONNET

• Bâtiments Agricoles et Industriels
• Bardage bois
• Panneaux préfabriqués
• Aménagement intérieur
58000 Saint Eloi
Tel : 03 86 57 24 57 - Portable : 06 76 45 76 48 Fax : 03 86 36 58 29
philippe.simonnet6@wanadoo.fr

Promodis
TUBULAIRES
JOURDAIN
N1 MONDIAL DU TUBULAIRE BOVIN
Bénéficiez
• Des prix compétitifs
• Du stock permanent
• Du conseil de nos spécialistes...
DEZ
S !
Exemple: offre valable du 24/06 au 31/07/2011
BARRIÈRE D'HERBAGE 3/4 M EXTENSIBLE
• Entièrement galvanisée
• 2 verrous anti-retour
Réf. BH4300
127,30 €HT
Réglement comptant
Réalisation Cuti
Parc d'Activités - 3 bis, rue des Entrepreneurs 89300 JOIGNY
Tél : 03 86 91 79 09 - Fax : 03 86 91 71 88
www.yonneagri.fr
Enlèvement concession. Photos et illustrations non contractuelles.
YAgri YONNE

tz, qui voulait diminuer au maximum la dépendance à la paille.

Élevage laitier

Zéro paille avec un bâtiment à log

L'installation de Fabien Buntz, a conduit l'EARL Buntz, située à Tarsul, en Côte d'Or, à sauter le pas en s'engageant dans un projet bâtiment d'envergure. Le choix des logettes s'est imposé de lui-même pour réduire la dépendance à la paille.



Les vaches se sont rapidement acclimatées au confort des logettes. Le système préserve leur tranquillité et le troupeau d

Guy, le père avait connu «*la galère de 1976 et de 2003*», aussi quand son fils Fabien s'est installé en 2008, « *la mise aux normes a servi de déclic*». L'EARL Buntz, spécialisée lait, doit acheter toute sa paille. Après l'installation de Fabien, le troupeau est passé de 50 à 84 vaches en production, dans ces conditions pas question de rester aussi dépendant à la paille. Pour Fabien « *plus question de subir la corvée du curage, en outre l'agrandissement du troupeau à main d'œuvre constante nécessitait une simplification du travail* ». La construction d'un bâtiment à logettes s'est donc imposée d'elle-même.

Elément de confort important, les logettes sont équipées d'un «*matelas de bonne qualité*» précise Fabien. Et visiblement, les vaches apprécient cette attention, puisqu'elles se sont rapidement adaptées à leur nouveau logement, certaines marquant même leur préférence pour une place précise. Le bois pour l'ambiance, les logettes pour l'économie de paille et le confort…

Un choix économique

La formule a fait ses preuves. Car, outre une économie de trois tonnes de paille par an, un troupeau conduit en logettes est plus calme (même pendant la période des chaleurs) et les éleveurs apprécient la diminution «*du nombre de mammites d'environnement*». L'aire est raclée automatiquement et globalement, les vaches sont plus propres, à condition précise Guy Buntz «*que l'on règle correctement la profondeur des logettes et que l'on entretienne*

VENEZ DÉCOUVRIR
NOTRE MAGASIN LIBRE-SERVICE
BOUILLET
Particuliers et Professionnels
LE SPECIALISTE DU METAL
pour construire et aménager
FABRICANT DE TÔLES
couvertures - bardages - découpe sur mesure
Nouveauté :
• Bois de charpentes
• Isolation mince (laine de lin)
• 300 m² de magasin en libre service
• Clôtures
Les Bruyères de Crécy - 58300 AVRIL SUR LOIRE - 03.86.25.33.57
www.bouillet-acier.com

Camérail ÉLEVAGE
Sur le terrain. Avec vous !
FIABILITE - INNOVATION - PROXIMITE
Profitez encore des conditions de morte saison !
www.camerail.com
Votre Commercial Olivier VIRMONT
Portable 06 73 69 80 21

ETS
BRISARD
BERNARD et FILS
constructions métalliques
BATIMENTS AGRICOLES
Devis Gratuit
Route de Gray - Mantoche, B.P. 17
70101 GRAY CEDEX
03 84 65 25 98
Télécopie 03 84 65 19 47

C.R.A.I.
Constructions
Réalisations agricoles
& Industrielles
BÂTIMENTS STANDARDS
OU SUR MESURES
CHARPENTE
COUVERTURE
BARDAGE
ZINGUERIE
SERRURERIE
BÂTIMENTS
AGRICONFORT
DÉSAMIANTAGE - COUVERTURE - PLAQUE FIBROCIMENT
Benoît CHAUDRON 21140 Semur en Auxois - Tel. 03 80 97 17 70 - Fax 03 80 97 29 30

Aujourd'hui avec votre toit,
vous avez de l'énergie à revendre !
O'SiTOiT
Solutions photovoltaïques
Du matériel de qualité
avec le service en plus !
N° Indigo 0 820 226 826
0,15 € TTC / MN
Devis gratuit
Conseil technique, juridique et fiscal

gettes



ans son ensemble est plus calme.

bien la propreté des queues, en n'hésitant pas à tondre régulièrement».

Les logettes sont raclées trois fois par jour, mais c'est une opération qui ne prend qu'une vingtaine de minutes, précise Fabien. Tel qu'il a été conçu, le bâtiment pourrait accueillir jusqu'à 102 vaches en logettes, pour un investissement de 480 000 euros, comprenant le logement des vaches, l'aire paillée des veaux, la laiterie et les locaux techniques. Le coût unitaire de 360 € la place, comprend le matelas et les tubulaires. En évitant l'aire paillée, les associés de l'EARL ont également fait l'économie d'un bâtiment de stockage pour la paille. Seuls les génisses, restées dans l'ancien bâtiment sont en aire paillée, ainsi que les veaux. Quant au bois, le choix s'est également imposé de lui-même, d'abord pour l'ambiance et ensuite pour l'insertion paysagère. Avantage agronomique du système en logettes, le lisier récupéré dans une cuve de stockage de 1000 m³ permet d'économiser sur l'engrais de fond et de diminuer la dose d'azote à apporter. Au final, constate Fabien, «*l'économie d'intrants est substantielle et l'épandage du lisier sur le maïs très intéressant d'un point de vue agronomique*».

AMK



Le nouveau bâtiment peut accueillir jusqu'à 102 vaches en production pour une consommation de «zéro paille».



La mise aux normes à l'occasion de son installation en 2008, a produit le déclic chez Fabien Buntz, qui voulait diminuer au maximum la dépendance de l'EARL à la paille.

LOGISSAIN
www.meunier-logissain.com
SA MEUNIER
89000 St-Georges sur Baulche
Tél. 03 86 48 13 03

- NETTOYAGE DU MATÉRIEL DE TRAITE
- HYGIÈNE DES TRAYONS AVANT ET APRÈS LA TRAITE
POUR UN MEILLEUR RAPPORT QUALITÉ/PRIX
Distributeur des produits PENNGAR

DISTRIBUTEUR EXCLUSIF DE MOPPY
TARIF SPÉCIAL CHASSEUR
le repas des chiens qui bougent
+ LES GRANDES MARQUES
ARION · ROYAL CANIN · TECHNI-CAL · EUKANUBA · DOG

STOP
aux agressions des nuisibles
RATS
et SOURIS

BRUNET
ÉTANCHÉITÉ PAR GÉOMEMBRANE
- Fosse à lisier
- Réserve d'incendie
- Station d'épuration des effluents domestiques, agricoles et vinicoles par filtres plantés de roseaux
TRAITEMENT AGRICOLES PAR FILTRES PLANTES DE ROSEAUX
SNC BRUNET
20 rue de la Courtine
18140 ARGENVIERES
Tél. 02 48 76 55 96 et 02 48 76 10 75

wolf SYSTEME
SYSTEME WOLF
Z.I. - CS 10507
67480 LEUTENHEIM
Tél. 03 88 53 08 70
Fax 03 88 86 26 20
siege@systeme-wolf.fr
FOSSES A LISIER BETON
CONÇUES POUR DURER
Système de coffrage économique, fosse coulée sur place.
Capacité : 25 à 5000 m³.
Des milliers de références
Agent Régional : GUINCHARD SARL - ARC-SOUS-MONTENOT
25270 LEVIER - Tél. 03 81 49 30 12 - E-mail : Guinchard.wolf@wanadoo.fr
DEMANDE DE DOCUMENTATION
Nom ou Ets
Adresse
Tél
❑ Agriculteur
❑ Etudiant
❑ Technicien agricole

Élevage laitier

Bien «penser» son bâtiment avant to

Si chaque projet d'installation d'un robot de traite est particulier, certains éléments sont essentiels à prendre en compte pour en réussir l'installation, notamment en termes d'aménagement du bâtiment, où certaines règles sont impératives, quel que soit le type de robot retenu.



Exemple d'un bâtiment d'origine, avant l'installation d'un robot de traite



Une fois le bureau



Un robot dernière génération, s'intégrant parfaitement dans un bâtiment vieux de 30 ans

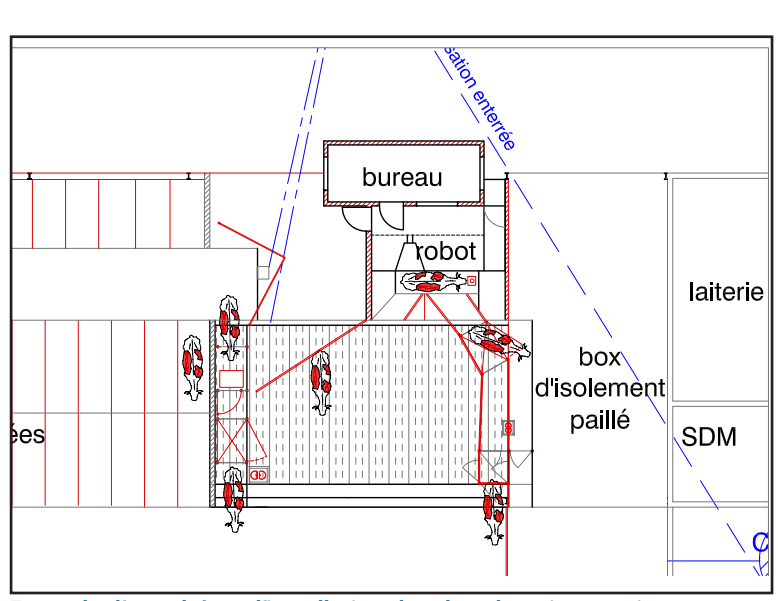
Une règle fondamentale et la clé de réussite du projet : l'installation d'un robot de traite au sein d'une exploitation doit être accompagnée d'une longue réflexion en amont avant toute implantation. En cas de création d'un bâtiment neuf notamment, savoir où le positionner, tout en respectant la réglementation en matière d'urbanisme, distance à respecter par rapport à des tiers, installations classées ou non, etc. L'implantation d'un bâtiment neuf pouvant se faire aussi bien en *«pignon»* (robot positionné perpendiculairement au couchage à l'une des extrémités de la stabulation), qu'en *«long pan»* (robot installé le long du couloir de circulation des animaux).

Aujourd'hui toutefois, plus de la moitié des robots installés, le sont dans une stabulation existante. Si une installation de ce type nécessite moins de gros œuvre de maçonnerie qu'une salle de traite classique du fait d'un volume du parc d'attente moins important, certains travaux sont à prévoir et à prendre en compte dans le devis initial. Avec le risque que des aménagements insuffisants rendent difficile la conduite de traite robotisée.

Logettes ou aire paillée ?

On considère en moyenne que l'emprise au sol d'un robot de type "monostalle" est une zone d'environ 3x5 mètres. A cela se rajoute un dégagement de 5 à 6 mètres, devant le robot, afin de faciliter le cheminement des animaux qui doivent pouvoir y accéder sans obstacles. A éviter autant que possible, les couloirs trop longs.

L'installation d'un robot nécessite obligatoirement l'aménagement de plusieurs locaux associés, le tout constituant un *«bloc robot»*. Quel que soit le type de robot utilisé, il est constitué : d'un local technique, qui devra être le plus près possible par rapport aux limites de canalisations (30 mètres maximum) ; de la laiterie (tank à lait) ; d'un bureau (afin de pouvoir observer les animaux et gérer l'informatique) ; d'un local d'isolement, où toutes les vaches refusées par la machine pour quel que raison que ce soit puissent le cas échéant, être récupérées par l'éle-



Exemple d'un schéma d'installation de robot de traite au sein d'un bâtiment existant

ETS DUPUIS · 89230 VENOUSE
✆ 03.86.47.86.06
Concessionnaire
- Salles de traite
- DAC et DAL
- Tapis et matelas ANIMAT
- Traitement des effluents, curage
- Pompes pour forages et puits, surpresseurs ITT FLYGT
- Contrôles de machines à traire OPTITRAITE
- Tubulaires JOURDAIN
- Aplatissage, stockage du grain FAO
- Abreuvoirs RICO
- Filets brise vent GALEBREAKER
- Génératrice de courant sur prise de force
- Tout l'équipement de l'étable
- 6 salles de traite rotatives de 16 à 28 postes en fonctionnement

ETS SOUTRENON
ÉLÉMENTS PRÉFABRIQUÉS EN BÉTON
PANNEAUX pour stabulations
Murs de silos
Livraison et pose comprises
ASSOCIATION SOCOTEC QUALITE
Z.A. les Beluzes - 42720 Pouilly-sous-Charlieu - Tél : 04 77 69 30 29

GAMBEY
71470 SAINTE-CROIX
Depuis 1/2 siècle au service de vos projets
CONSTRUCTIONS MÉTALLIQUES
Charpente - Couverture - Bardage - Serrurerie
CHAPUIS Fabrice - 21380 Marsannay-le-Bois
Tél./Fax : 03 80 40 41 97 - Port. : 06 86 48 99 67

oute installation d'un robot de traite



u et les cloisons installées…



… Ainsi que les logettes

veur. Par ailleurs, il est impératif de limiter le croisement des différents circuits au sein du bâtiment, que ce soit des animaux, du lait, des intervenants, des déjections ou de l'alimentation.
En termes de type de logement, plusieurs solutions s'offrent à l'éleveur : la moins conseillée étant l'aire paillée, du fait des risques de souillures de la mamelle, le lavage des trayons ne reposant que sur la seule intervention de l'automate qui, aussi efficace soit-il ne pourra jamais remplacer l'œil et la main du professionnel. Sont préconisés : l'aire paillée raclée et le logement en logettes. Dans le premier cas, chaque animal doit pouvoir disposer de 8m^2 d'aire de couchage et 3 m^2 d'aire d'exercice. Dans le second, le nombre de logettes doit correspondre à celui des vaches, même si une tolérance de 10% est admise. Pour ce qui est de l'évacuation des déjections, il est vivement conseillé d'opter pour une fosse sur caillebotis, des racleurs automatiques ou, un système d'hydrocurage. Important également de bien imaginer dans sa réflexion initiale, le nettoyage des zones d'entrées et de sorties du robot si le processus ne se fait pas de manière automatique.
L'amélioration de la ventilation peut aussi favoriser la réussite de l'implantation d'un robot et il est parfois nécessaire d'augmenter la surface *«ventilante»*, que ce soit par des parois amovibles, un portail ouvert ou l'installation de brasseurs verticaux. Autre point à ne pas négliger : la disposition des points d'eau, qui devra être aménagée de sorte à encourager la vache à se rapprocher du robot. Un point d'eau dans la zone d'attente étant indispensable.
Dans tous les cas, il est vivement conseillé à tout éleveur porteur de projet, d'allez visiter des installations existantes et de bien être à l'écoute de leurs collègues déjà utilisateurs. Les Chambres d'agriculture sont également à même d'accompagner l'éleveur dans son projet, du simple conseil zootechnique au dépôt du permis de construire de son dossier complet.

Dominique Bernerd*
*Avec le soutien technique d'Isabelle cadoux, Conseillère Bâtiment à la Chambre d'agriculture de l'Yonne

A votre service depuis plus de 150 ans
WALTEFAUGLE
Bâtiments Agricoles
Panneaux Photovoltaïques
Industriels - Artisanaux
A votre écoute pour tous vos projets
BP32 - 70184 Dampierre-sur-Salon CEDEX
Tél. 03 84 67 07 07 - Fax 03 84 67 08 17
Email : societe@waltefaugle.com
site : www.waltefaugle.com

DEMONSTRATION SUR DEMANDE
Epandeur
PICHON
Nouvelle génération entièrement galvanisé
ETS BONORON - 58 Moulins Engilbert - Tel 03 86 84 20 22

BÂTIMENTS AGRICOLES
Bois triangulé Lamellé-collé
- Elevages bovins ou autres,
- Productions céréalières, de pommes de terre, etc.
- Stockages divers...
Nous connaissons vos contraintes, nous saurons vous satisfaire !
JAMES
technologies et espaces bois
Philippe DOLIN
4, rue de la Fontaine
89290 Quenne
Tél. 03 86 40 27 91
Fax 03 86 40 27 94
E-mail : jamesdolin@orange.fr
Site internet : www.james.fr

www.lamartine-net.com
LAMARTINE
Bâtiments agricoles
Murs de bardage
Murs de silo agricole
Massifs préfabriqués
Murets/Longrines
QUALIBAT
Constructions Métalliques & Composants Béton
12, rue des Grassots • 03230 THIEL-SUR-ACOLIN • Tél. 04 70 42 57 57 • Fax 04 70 42 57 60

Bourgogne Notre Région

2 PAGES SUR L'ACTION DU CONSEIL RÉGIONAL DANS LES TERRITOIRES

Plus d'informations dans votre magazine gratuit disponible dans votre boîte aux lettres à partir du 27 juin :

et sur www.cr-bourgogne.fr



"Pouvoir accéder aux services partout en Bourgogne"

Entretien avec **François PATRIAT,**
président du Conseil régional de Bourgogne

Dans un contexte financier contraignant, le Conseil régional relève de nouveaux défis territoriaux pour répondre aux besoins des Bourguignons et faciliter l'accès aux services partout en Bourgogne.

Quel regard portez-vous sur la politique régionale d'aménagement du territoire ?

Lors de notre premier mandat (2004-2010), nous avons donné un nouvel élan aux projets territoriaux, en donnant la priorité à la lutte contre la désertification rurale et l'amélioration du cadre de vie dans les quartiers. Pour cela, nous avons développé les contrats avec les territoires. Cette politique porte ses fruits. Nous la poursuivons et l'amplifions.



Comment cela se concrétise-t-il ?

Dans les territoires ruraux, nous soutenons les actions des pays. Par exemple, la création du programme Eco villages Avenir donne une nouvelle dynamique à notre politique d'aide à la création et à la réhabilitation de logements locatifs et de locaux professionnels. En zone urbaine, les huit contrats d'agglomération permettent d'accompagner le développement économique et social, le logement, les services ou les transports.

Quels sont les nouveaux défis auxquels vous devez faire face ?

La récente réforme du financement des collectivités territoriales nous place dans une situation paradoxale : nos marges de manœuvre financières sont affaiblies, tandis que les besoins des habitants augmentent en cette période de crise. Je prends toute la dimension de ma responsabilité de Président du Conseil régional pour répondre au mieux aux besoins des Bourguignons, et faciliter l'accès aux services publics partout en Bourgogne, à la ville comme à la campagne.

Je n'ai nullement l'intention de renoncer à la dynamique territoriale dans laquelle j'ai engagé la Région. Aussi, dans ce cadre financier très contraignant, nous priorisons nos interventions et recherchons la voie la plus équitable et la plus juste pour aider les Bourguignons à se loger, se déplacer, travailler, étudier ou se divertir.

Quels sont vos atouts pour y parvenir ?

Notre force, c'est une dynamique de projets accompagnée d'une politique régionale volontariste. Une véritable culture d'innovation territoriale est à l'œuvre en Bourgogne. Nous avons programmé 270 millions d'euros pour la période 2007/2013 afin de conforter l'existant et d'ouvrir de nouveaux chantiers. ■

Retrouvez l'entretien intégral dans votre magazine régional

Bourgogne
Conseil régional

Logement : en créer de nouveaux



La Région intervient activement en matière d'habitat pour développer les logements locatifs de qualité, tant dans les zones urbaines qu'en milieu rural.

Dans les bourgs de moins de 3 500 habitants, elle soutient la création de bâtiments économes en énergie et intégrés dans leur environnement. Elle travaille aussi en partenariat avec les bailleurs sociaux pour tendre toujours plus vers la performance énergétique. Au total, le Conseil régional aura soutenu, de 2004 à 2013, la réhabilitation et la création de 5 689 logements : 1 949 dans les petites communes, 2 640 dans les quartiers, et 1 100 aidés dans le cadre de ses appels à projets sur les Bâtiments à Basse Consommation d'énergie. ■

Transport : des solutions pour la mobilité



Pour permettre aux personnes en situation précaire de se déplacer plus facilement et de s'insérer durablement, plusieurs plates-formes de mobilité ont vu le jour en Bourgogne. La démarche est soutenue par le Conseil régional.

Pour le personnel des usines fonctionnant en horaires décalés, il est souvent impossible d'utiliser les transports en commun : le Point mobilité de Chalon-sur-Saône propose des voitures, scooters et vélos à la location, moyennant une participation financière. Le permis de conduire est souvent un préalable à l'emploi : à Sens, la plate-forme AILES Mobil'éco a créé en octobre 2010 une auto-école associative qui dispose de deux véhicules-école. ■

En Bourgogne, le Conseil régional



Un pays : *Le pays est définit comme un territoire de cohésion économique, culturelle, sociale. Il fédère communes, groupements de communes,organismes socioprofessionnels, entreprises, associations, autour d'un projet commun.*

Emploi : un coup de pouce dans les quartiers



Le Programme d'Aide à la Création dans les Quartiers (PACQ), initié par la Région, s'adresse aux résidents des 22 zones urbaines sensibles de Bourgogne, prêts à devenir leur propre patron.

Conseils pratiques, coup de pouce financier : le PACQ est un outil complet qui permet aux porteurs de projet de lancer et de pérenniser leur entreprise dans de bonnes conditions. Au-delà des 3 000 euros octroyés aux créateurs, la Région leur propose un accompagnement administratif et un suivi personnalisé avant, pendant et après la mise en route du projet. De 2006 à 2010, près de 300 Bourguignons, demandeurs d'emploi, allocataires de minima sociaux ou salariés à faible revenu, ont bénéficié du dispositif. ■

3 000 € d'aide directe

Produire et consommer localement : aider les circuits courts



Le Conseil régional soutient différents projets de transformation et de vente à la ferme.

L'achat direct aux producteurs, ce sont des produits frais moins chers pour les consommateurs, un développement de la production locale et davantage de revenus pour les agriculteurs. Depuis 2007, 40 projets ont été aidés par la Région et l'Europe, ce qui représente 1 million d'euros. L'Acquisition de matériel, la création ou l'extension d'un atelier, l'adaptation à une nouvelle norme... peuvent être financées pour valoriser les productions et diversifier les activités des agriculteurs. La Région accompagne aussi les investissements liés à la vente directe de produits agricoles : sur l'exploitation, dans des magasins de producteurs, en amap, sur les marchés locaux... ■

Se connecter : le réseau haut débit WiMax

Pour fournir un accès internet de qualité à tous les Bourguignons, le Conseil régional construit un réseau haut débit grâce à la technologie WiMax.

Le déploiement du programme touche à sa fin. La population desservie par le haut débit est passée de 60 % à 92 %. Sur le terrain, 108 stations WiMax ont été installées pour couvrir trois départements : Côte-d'Or, Saône-et-Loire et Yonne (la Nièvre disposant déjà de son propre réseau WiMax). Pour développer l'usage d'internet, le Conseil régional consacre chaque année 300 000 euros au titre du fonds de soutien au développement des nouveaux usages de la société de l'information. Télémédecine, mise en œuvre d'environnement numérique de travail dans les lycées… Ce sont plus de 10 projets novateurs qui ont été soutenus en 2010. ■

250 € d'aide directe





Eté culturel en Bourgogne : des spectacles partout et pour tous

www.cr-bourgogne.fr

investit 270 M€ dans les projets de nos territoires

17 pays et 27 villes d'appui



Objectif :
rendre les territoires plus attractifs grâce au développement des entreprises, des services à la population, des logements...

8 agglomérations

Objectif :
aider la création d'équipements culturels et sportifs et des grands projets de développement économique (aménagement d'espaces d'accueil d'entreprises, reconversion de friches industrielles)



26 quartiers accompagnés

Objectif :
changer l'image et le cadre de vie des quartiers grâce à des projets de rénovation et améliorer l'accès à la culture, au sport, aux loisirs, à l'emploi et à la santé



Une ville d'appui : *La ville d'appui est un centre urbain constituant un pôle administratif et de services qui rayonne sur un territoire.*

Une agglomération : *L'agglomération est un ensemble urbain au sein duquel les communes, avec les acteurs sociaux et économiques, élaborent et conduisent ensemble un projet de développement urbain et d'aménagement durable du territoire.*

Crédit photos : *Laurence Berthel (illustrations) ; Philippe Maupetit ; Vincent Arbelet ; Michel Joly*

Laiterie du Haras Haflinger de Bourgogne

Des chevaux et des toits, sous le s

Au Haras Haflinger de Bourgogne, à Maizières en Côte d'Or, les idées et les projets vont bon train. Dernier projet en cours de réalisation : quatre bâtiments bois sortent de terre, mais à terme ce sont dix bâtiments couverts de panneaux photovoltaïques qui devraient alimenter une micro centrale photovoltaïque… Le bois pour le confort des chevaux, la production d'électricité comme complément de revenu.


Un des premiers bâtiments de stockage en bois couverts de panneaux photovoltaïques dont le rendement a dépassé les prévisions et ouvert la voie à d'autres réalisations

C'est un coin de verdure, une combe verdoyante où les lapins s'égayent et les faisans festoient. De cet écrin vert émergent les juments et les poulains de la Laiterie du Haras Haflinger de Bourgogne installé à Maizières, à une poignée de kilomètres d'Arnay-le-Duc en Côte d'Or. Maizières en patois signifie «misère» explique Jean-Yves Gaget, le maître des lieux. Et ce pays ne laisse pas beaucoup d'autre alternative que l'élevage. Passionné par la race Hafinger, il a choisi il y a déjà longtemps d'élever ces chevaux robustes et légers à la fois, crins lavés et robe chaude. Les juments haflinger étant reconnues et utilisées outre-Rhin pour leurs qualités maternelles et leur lait, le haras bourguignon a rapidement créé sa laiterie pour produire du lait de jument bio.

Produire, transformer, commercialiser… Le choix de l'indépendance

Indépendant et entrepreneur dans l'âme, Jean Yves Gaget a construit ainsi sa propre filière de production de lait de jument bio, avec unité de transformation et circuit de commercialisation intégré. Intarissable sur les vertus thérapeutiques du lait de jument, pour le corps comme pour l'esprit, l'éleveur commercialise directement ses produits alimentaires et cosmétiques et en fait la promotion sur internet et sur tous les

CHAPUIS FRÈRES
Votre spécialiste en matériel d'élevage
Agréé pour le contrôle OPTITRAITE

SALLES DE TRAITE : LA LIBERTÉ DE CHOISIR !
• Salles de traite arrière à 60° ou 90°
• Salles de traite épi
• Salles de traite rotative
• Robot de traite
• Barrière poussante ou chien électrique
• DAL veaux
• DAC vaches

10 INSTALLATIONS DE TRAITE MISE EN ROUTE CHAQUE ANNÉE DEPUIS 14 ANS

Le 8000ème robot est sorti des usines Delaval dont 1000 en service en France et 8 chez CHAPUIS




UN SAVOIR-FAIRE DANS LE BÂTIMENT
• Etude et réalisation de bâtiments d'élevage laitiers, allaitants et ovins.
• Bâtiments bois en lamellé-collé ou métalliques galvanisés et fosses à lisier
• Tunnels de stockage TOUTABRI, RICHEL
• Abri animaux et bâtiments d'élevage RICHEL
• Filets brise-vent et rideaux arrière de salle de traite FOUQUET
• Abreuvoirs RICO
• Tubulaires JOURDAIN
• T béton pour silos ensilage
• Matelas de couchage

UN SAVOIR-FAIRE DANS LE SERVICE APRÈS-VENTE
Avec plus de 250 installations DELAVAL et MANUS à l'entretien dont 8 robots VMS vendus sur 4 départements et une équipe formée en permanence, la Sarl Chapuis Frères vous assure un service après-vente 365j/an.

CHAPUIS FRÈRES
21450 St Marc-sur-Seine - 03 80 93 22 28
DeLaval Manus
ASSURE LA TRAITE DU CONCOURS AUX JOURNÉES CHATILLONNAISES LES 25 ET 26 JUIN

CONSTRUCTIONS MÉTALLIQUES
S.A.S. BAILLY
Hangars Agricoles
Bâtiments Elevages
Bâtiments Industriel
et Artisanaux
18240 SAVIGNY-EN-SANCERRE
Tél. 02 48 72 12 93
Fax. 02 48 72 10 02
Etudes et Devis GRATUITS

UN PROJET DE BÂTIMENT RICHEL La nature à l'abri garantie decennale ?
LUZY MOTOCULTURE VOUS ACCOMPAGNE

• étude du projet
• demande de permis de construire
• conseils à l'installation
• réalisation de l'installation et/ou de l'aménagement
UN SERVICE À LA CARTE

Mathieu CARNOT, votre technicien-conseil
LUZY MOTOCULTURE 58 - Luzy 03 86 30 16 99

oleil exactement…



salons qui comptent. L'activité a amené la création de quatre emplois à temps plein, mais c'est surtout pour l'éleveur-entrepreneur «*un choix qui permet de rester le maître d'œuvre de sa vie*». L'élevage avait besoin de bâtiments de stockage et les chevaux d'être abrités pendant la mauvaise saison. L'utilisation du bois s'est imposée d'elle-même chez cet éleveur bio, très attentif au bien-être de ses chevaux, à la qualité de son environnement et à la préservation de la biodiversité. Ici les lapins s'ébattent en liberté et les faisans sont élevés pour être relâchés dans la nature.

«*Avec un peu d'imagination et d'audace on peut utiliser au mieux les ressources limitées de son environnement, tout en le préservant*», Jean-Yves Gaget met ses convictions en pratique. Les bâtiments bois ont ainsi commencé à se fondre dans le paysage. D'abord deux bâtiments de stockage, l'un de 300 m2 et l'autre de 600m2, couverts de panneaux photovoltaïques et une production contractualisée en 2009. Une idée en amenant une autre et les premiers résultats économiques dépassant les prévisions, Jean-Yves Gaget envisage le projet pas si fou que cela d'une micro centrale photovoltaïque alimentée grâce à la production de 10 bâtiments bois de 800m3. Objectif : produire 1 megaW.

Un projet en appelle un autre…

Quatre bâtiments sont déjà sortis de terre et la construction avance vite après un travail de terrassement quasi pharaonique. L'entreprise MC2H a trouvé sa voie, ce sera celle des énergies renouvelables, reste à finaliser le financement. Car 4,9 M€, cela ne se trouve pas sous le pied d'un cheval. Mais le chef d'entreprise a fait ses comptes et reste optimiste pour la suite des événements. Les bâtiments actuels, outre la production d'électricité, vont servir d'abris aux chevaux. Et si l'on objecte que la région n'est pas particulièrement renommée pour son ensoleillement, Jean-Yves Gaget répond que la perte estimée du fait d'un moindre ensoleillement est facilement compensée par le nombre de panneaux … «*Le soleil brille toujours assez pour assurer un complément de revenu intéressant à des zones plutôt défavorisées*».

L'éleveur-entrepreneur a confié l'ensemble du projet de construction à la société Intrabois qui utilise des bois certifiés issus des forêts françaises, traités en autoclave classe 4 pour ceux qui sont en contact avec le sol et classe 3 pour le reste. Sur le site, le chantier va bon train et certaines carcasses de bâtiments sont prêtes à recevoir leur toiture et les panneaux photovoltaïques qui vont avec. On est encore loin des dix bâtiments inscrits au programme, mais déjà Jean-Yves Gaget pense à valoriser le fumier des chevaux abrités, en développant un projet de méthanisation.

Imagination, audace… c'est une vis sans fin qui fait avancer les idées et les hommes !

ANNE-MARIE KLEIN



Jean-Yves Gaget a opté pour les «dallettes» dans les parties les plus tendres du sol, elles assurent l'ancrage des poteaux «comme une dent sur pivot».



Les bois traités en autoclave sont issus des forêts françaises. Il faut compter une quinzaine de jours pour finaliser la structure.



Le troupeau de juments suitées Haflinger disposera bientôt d'un grand abri pour l'hiver, sous une couverture photovoltaïque destinée à assurer un complément de revenu bienvenu dans ces zones peu favorisées.

CONSTRUCTIONS METALLIQUES
AUER
BP 13
52190
OCCEY
Département BATIMENTS AGRICOLES
DEVIS GRATUIT
Tél.: 03 25 88 31 62 • Fax.: 03 25 88 37 84

SANDWICH 2ème CHOIX
Toiture ou bardage
40 ou 60 mm. Tôles déclassées, anti-gouttes, translucide
pannes galva, fer IPE, glissières d'autoroute
Ets BECKER
Arquian 03 86 39 70 94
Corbigny 03 86 20 19 66

Diagnostic - installation - maintenance
Devis gratuit sur toitures neuves ou à rénover
La rentabilité encore assurée en 2011
Sylvain Mandrillon
06 49 29 56 76
21140 Semur-en-Auxois
CRAI ENERGIES
Le photovoltaïque à portée de main

Bâtiment en bois

Aération et luminosité optimales

Lors de sa mise aux normes, en 2006, Michel Gstalter a décidé de construire un bâtiment d'élevage tout en bois. Avec son fils, installé en Gaec avec lui en 2007, il ne reviendrait pour rien au monde sur son choix.

Sa ferme de Saint Parize en Viry, près de Decize, est construite à proximité d'une chapelle inscrite aux Monuments historiques. Aussi, quand Michel Gstalter a souhaité mettre aux normes ses bâtiments d'élevage, les architectes des Bâtiments de France lui ont laissé un choix: construire une structure mixte - métal et bois- ou un bâtiment tout en bois. Il a opté pour la 2ème solution, avec l'aide de la société Intrabois. Ou plutôt, pour deux bâtiments à toiture bi-pente parce qu'un seul bâtiment aurait impliqué un faîtage trop haut par rapport au monument historique. Les deux bâtiments ont été construits en un peu moins de deux mois, après des études de conception très poussées. Michel Gstalter est satisfait. Aujourd'hui, il ne reviendrait pour rien au monde sur un choix qui lui a apporté *«un confort de travail incomparable et du bien-être animal»* pour ses 200 charolaises. De nombreux détails



Grâce aux nombreuses plaques translucides de la toiture, la luminosité du bâtiment est optimale.



Un décrochage dans le bardage permet d'éviter les courants d'air sur le dos des animaux.



Le bâtiment est constitué de deux toits bi-pente et un des deux pans est laissé à l'air libre, sans filet brise-vent.







Au centre du bâtiment, trois cases d'isolement ont été aménagées. Elles sont modulables pour optimiser la période de vêlage, sans faire perdre de place derrière les cornadis.



Les cornadis de Michel Gstalter sont coulissants et à ouverture réglable, pour éviter le risque d'étranglement des vaches, notamment celles qui ont conservé leurs cornes.

ont été pensés pour optimiser le fonctionnement du bâtiment.

Aération et luminosité

Quand on entre dans le bâtiment par la large allée centrale, qui sert à l'alimentation et qui se trouve être la jointure entre les deux bâtiments, la première impression qui se dégage est celle d'un bâtiment grand, lumineux et aéré. Il mesure 60 mètres de long sur 40 de large. Tout a été prévu pour que l'ambiance soit la plus saine possible. D'abord, ce sont les nombreuses et grandes plaques translucides de la toiture qui baignent la stabulation d'une luminosité indispensable. *«Nous n'avons pas besoin de brancher la lumière toute la journée»* se félicite Michel Gstalter. Ensuite, il n'y a pas d'odeur et la température et régulée. D'un côté (nord-ouest), il n'y a pas de pan de mur et de l'autre, sous une claire-voie, un décrochage assure une bonne aération. Là aussi, le confort est optimal, d'autant plus que le toit à écailles assure une meilleure ventilation et que les deux faîtages disposent d'un sifflet de protection.

Aires paillées plus profondes

A y regarder de plus près, ce qui fait l'originalité des bâtiments, c'est la profondeur des aires paillées. L'éleveur et les animaux disposent de 16 mètres derrière les cornadis, contre 12 ou 13 dans un bâtiment classique. *«Cela offre moins de densité, moins de concentration des animaux et donc moins de paille à donner par jour, la litière restant propre beaucoup plus longtemps»* souligne Michel Gstalter. Et l'aménagement des espaces a été conçu pour optimiser les périodes de vêlage, avec trois cases d'isolement, implantées au milieu des bâtiments mais en léger retrait par rapport à l'allée centrale, pour conserver un maximum de surface derrière les cornadis.

Cornadis coulissants

Michel Gstalter se réjouit: *«les vétérinaires apprécient cet accès direct aux veaux grâce à ce jeu de barrières qui permet de moduler la disposition en fonction des besoins»*. Côté nord-ouest, tout un pan est donc ouvert sans avoir besoin de filet brise-vent puisque les éleveurs y disposent l'hiver les fourrages qui serviront jusqu'à la mise à l'herbe. Économie de place et option efficace pour la protection des animaux durant l'hiver.

«L'aménagement est rationnel: on l'a réfléchi un bon moment» souligne Michel Gstalter. Tout a été pensé dans les moindres détails, tels ces cornadis à encolure réglable, coulissant, qui autorise les fermiers à nourrir des animaux à cornes sans risque de blessure ou d'étranglement. Les Gstalter laissent effectivement leurs cornes aux mères vaches. Mais ce qui satisfait le plus Michel Gstalter, c'est que *«les petits veaux se couchent facilement le long des bardages en bois»*. Contrairement au métal, le bois est chaleureux et bénéficie d'une inertie thermique très appréciable en élevage. Le bois utilisé par Intrabois est d'origine française : pin pour l'ossature des bi-pentes, mélèze et sapin pour le bardage.

EMMANUEL COULOMBEIX



INTRABOIS

Bâtiments agricoles 100% bois
Anti-condensation

50 ans d'expérience
et d'innovation
dans le bâtiment bois

INTRABOIS

www.intrabois.com
Tél. 04 77 52 73 40

Consultez sur www.intrabois.com
notre offre « Intralogette »,
le couchage animal
bois le plus économique

TDB 1101

La Forêt d'Othe
03 86 35 29 52

Bâtiments bois adaptés aux professions agricoles

Lamellé - Collé - Traditionnel
Charpentes bois - Maisons
individuelles ossature bois

- Devis et première étude gratuits
- Bâtiment clefs en main.
- Pour production électrique:
étude et pose de centrales photovoltaïques

La Forêt d'Othe - 89570 Turny
03 86 35 29 52
laforet-dothe.fr



Zone d'activité limitée à l'Yonne et l'Aube

BATMETAL
CONSTRUCTIONS MÉTALLIQUES



MALDANT Pierre-Emile
Tel. 06 82 74 61 78
E-mail: contactbatmetal@aol.com

20, Avenue du Puits d'Argent
21310 BELLENEUVE



*Espace Pro :
627 B, rue de la Pièce-Léger - 21160 Marsannay-la-Côte

Showroom :
5, impasse Jean-Perrin - 21300 Chenôve - Tél. 03 80 58 58 55

Professionnels & particuliers

2452213

AMÉNAGEMENT de STABULATIONS



Ets LEVEQUE 21 Saffres 03 80 49 63 86

Matériaux de construction

Le béton, largement utilisé

De nombreux éléments du bâtiment d'élevage sont fabriqués à partir de béton. Il peut être différent suivant l'usage que l'on en fait.

Le béton est aujourd'hui largement utilisé dans l'aménagement et la construction des bâtiments d'élevage. Il trouve en effet naturellement son usage dans les aires de circulation, les murs de bâtiments, les ouvrages de stockage des effluents, les fumières, les silos d'ensilage, les réseaux de transfert des effluents… Son usage et sa mise en œuvre doit cependant respecter un certain nombre de normes et recommandations. C'est la norme NF EN 206-1, d'application effective depuis le 1er janvier 2005 en France, qui est la base normative pour tous les bétons coulés. Un exploitant agricole, par exemple, se doit d'appliquer cette norme pour la fabrication de son bâtiment, avec une obligation de distinguer, ouvrage par ouvrage, le béton à mettre en œuvre. Car il existe bel et bien tout un panel de bétons. La co-gérante d'une entreprise de fabrication de béton «BTA» à Lamastre, en Ardèche, explique en effet : *«Pour le domaine agricole, nous fabriquons différents types de bétons. Pour les fumières par exemple, il faut du béton qui résiste à toutes les acidités du fumier. On utilise alors du ciment de type "PMES", qui permet d'obtenir un béton résistant aux milieux chimiquement agressifs. Pour la salle de traite ou fondation du bâtiment, il faut du béton ordinaire que nous fabriquons à partir de ciments courants»*. Certains ouvrages nécessitent aussi des caractéristiques particulières : étanchéité, résistance au gel, réduction des micro-fissures du dallage, teinte spécifique… Ce sont alors les adjuvants ou éléments fins incorporés dans la fabrication du béton qui les déterminent. *«Dans tous les cas, la formulation du béton doit être strictement respectueuse des données fournies par le laboratoire»*, explique la co-gérante.

Mise en place du béton

Outre la fabrication en elle-même, c'est aussi la mise en place du béton qui est aussi déterminante pour la réussite de l'ouvrage. Le bétonnage par temps froid nécessite par exemple l'utilisation de béton à prise accélérée. Par temps chaud, il s'agira d'utiliser des bétons à prise retardée, pour réaliser une cure efficace. Cette dernière consiste en la mise en place d'une protection (pulvérisation d'un produit de cure, mise en place d'un film polyéthylène translucide…) pour éviter la dessiccation du béton. Sans parler des traitements de surface qui peuvent être appliqués sur les dallages pour les rendre antidérapants, faciles à nettoyer et esthétiques. Le traitement à adopter est fonction de la destination de l'ouvrage à réaliser. Par exemple, les ateliers d'élevage bovins demandent des sols à la fois antidérapants et faciles à nettoyer, ce qui peut être obtenu par balayage ou brossage.

C. Penet



Photo: Réussir

Les bétons utilisée pour un bâtiment agricole doivent être aux normes «anti-acide».



12 ans que le Crédit Agricole l'accompagne dans le développement de son activité. Hier, pour acheter du matériel plus performant. Aujourd'hui, pour moderniser ses bâtiments agricoles avec un prêt qui s'adapte à l'évolution de son activité.

Nouveau Prêt à Piloter

C'est vous qui choisissez d'augmenter, de diminuer ou de suspendre les échéances de votre prêt en fonction de votre activité.

CHAMPAGNE BOURGOGNE
BANQUE ET ASSURANCES

www.ca-cb.fr

Renseignez-vous sur la disponibilité de ce prêt professionnel dans votre Caisse régionale de Crédit Agricole, prêteur. Modulation et pause d'une échéance sous conditions et dans les limites indiquées au contrat, pouvant entraîner une modification de la durée et du coût total du prêt. Sous réserve d'acceptation de votre dossier. Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel de Champagne-Bourgogne. Société coopérative à capital variable, agréée en tant qu'établissement de crédit, siège social : 269 Faubourg Croncels - 10000 Troyes - 775 718 216 RCS Troyes. Société de courtage en assurances immatriculée au Registre des Intermédiaires en Assurances sous le n° 07 019 188.

04/2010 - Édité par Crédit Agricole S.A. - 91, bd Pasteur, 75015 Paris - Capital social : 5 009 270 616 € - 784 608 416 RCS Paris – Crédit photo : Corbis Images. PROVIDENCE

Cultures

Visite d'une ferme céréalière bio

Dans le cadre de la 3e édition de la «*Semaine Bio*», le Sedarb et le Gaby, en partenariat avec la Chambre d'agriculture, ont organisé des visites de fermes céréalières bio, parmi lesquelles l'exploitation de Jean-Marie Gois, à Dicy.



La visite s'est poursuivie par un tour des parcelles.

Hormis deux exploitations restées en conventionnel, le village de Dicy a la particularité d'avoir sur son territoire une concentration importante de fermes bio, parmi lesquelles, celle de Jean-Marie Gois, exploitant céréalier et producteur arboricole, aujourd'hui entièrement passé en conversion.

Sensibilisé à la bio lors de sa formation en arboriculture à Tours, Jean-Marie Gois a commencé en 1985 par exploiter ainsi ses vergers de pommes, poires et pommes à cidre, avant de se convertir entièrement depuis 1994 : «*et pourtant, les vergers, ce n'est pas le plus facile à passer en bio ! Ce sont des cultures pérennes et si on taille mal une branche, 10 ans plus tard, elle est toujours là !*» En 1999, c'était le tour de ses surfaces céréalières. Une conversion réalisée en trois temps, facilitée par les aides MAE et CTE de l'époque. Depuis 2003, il cultive 280 ha de terres argilo limoneuses, avec l'aide de son fils Armand. L'engouement pour le bio au début des années 2000 n'a pas eu que des avantages : «*les prix ont plongé car les marchés n'étaient alors pas structurés face à des volumes supplémentaires. Le blé se vendait alors de 18 à 20 € le quintal, contre 28 à 32 € aujourd'hui*». Un scénario qui pourrait bien se répéter, face aux nombreuses conversions enregistrées ces derniers mois.

Une production limitée au trèfle les deux premières années

Dans un premier temps, la production s'est limitée au trèfle pendant deux ans, faute d'avoir le droit à l'époque aux luzernes, en jachère. L'époque des stockages à plat, en vrac, avant de s'équiper d'un séparateur et en 2005, d'une installation d'une dizaine de cellules petit gabarit. Il faut savoir qu'en bio, les deux tiers de la récolte sont stockés en ferme. Toute la production est vendue à la coopérative céréalière bio Cocebi. Ce qui n'est pas sans poser des problèmes de coûts de transport compte tenu de la distance avec Nitry

Du fait de la présence de silex sur les terres argilo limoneuses, peu de passage d'étrille après semis ni de binage. Un travail préventif est privilégié, en retardant notamment au maximum les dates de semis. Si dans les débuts on constatait une présence importante de vulpin, c'est aujourd'hui la folle avoine qui est majoritaire, le fait d'avoir réintroduit des luzernes depuis 2004 ayant permis de «*nettoyer*» un peu les parcelles. Des luzernes valorisées en foin, avec une 1ère coupe en fourrages et une 2ème en graines et des rendements de 500 kg net trié à l'ha. La rotation de base se définit ainsi : 2 ans de luzerne semés vers le 15 mars, suivis de 2 blés, 1 protéagineux (pois, lentilles, féveroles), 1 second blé et parfois une seconde paille (seigle, orge…), avec une fumure à base de compost de cheval. Assolement pour cette année : 85 ha de blé au rendement moyen de 25 qtx/ha, de l'orge d'hiver, du seigle, des féveroles d'hiver, des pois fourragers, des luzernes et des lentilles.

La cameline : «*tuteur*» de la lentille

Les agriculteurs présents ont ensuite visité l'installation de stockage de céréales, composées de cellules ventilées, d'un tilleur Marrot rotatif et de tout le système de transport du grain. Sous ce même hangar est également stocké le matériel de travail indispensable au céréalier bio : un déchaumeur à pattes d'oies, une herse étrille et un brabant. Les pratiques de déchaumage estival associées à une rotation à base de luzerne, permettant de gérer efficacement les vivaces.

Débutant par une parcelle de blé, la visite des cultures s'est poursuivie par une parcelle de pois de printemps, de seigle et de lentille associée à de la cameline. Jean Marie Gois expliquant le rôle de tuteur joué par ce petit crucifère pour la lentilles qui, sans cette astuce, serait très difficile à récolter. Depuis qu'il utilise cette technique très repandue chez les agriculteurs bio, la moisson de la lentille est quasi aussi rapide que celle d'une céréale. La journée s'est terminée par une dégustation de cidre et de jus de pomme du Clos de Rochy. Production locale garantie bio !

DOMINIQUE BERNERD

Polyculture-élevage

Le bio, «*pour éviter une gamelle*»

Dans le cadre du Printemps bio, le Groupement des agrobiologistes de Côte d'Or (Gab21) a organisé des visites de fermes en polyculture-élevage. La dernière en date s'est déroulée dans le canton de Saint-Seine-l'Abbaye.



L'autoconsommation est le point fort de l'exploitation. Les prix carcasse générés par le bio sont attractifs. Pour les bovins, c'est en moyenne 4€/kg pour les vaches de réforme et 7€/kg pour les veaux de boucherie. Pour les ovins, le prix moyen est de 6€.

La «*très discutable*» rentabilité économique des terres superficielles est l'une des raisons qui a poussé René Boucherot, agriculteur à Pellerey, à passer en bio à partir de 1998. La reconversion a d'abord concerné les cultures (dédiées à l'alimentation du bétail), puis l'atelier élevage bovin et ovin. En Gaec avec son fils Nicolas depuis 2010, René Boucherot a dressé un bilan «*très positif*» de sa reconversion, la semaine dernière, lors de la visite de son exploitation qui s'est effectuée dans le cadre du Printemps bio.

Une option qui limite les risques

«*En conventionnel, lors d'une mauvaise année, les charges des cultures prenaient le dessus sur les rendements. Ici, les terres sont superficielles, la rentabilité n'était pas toujours au rendez-vous*» explique Nicolas, 28 ans, pour qui le bio est un système d'avenir et durable. «*Le bio est une option beaucoup plus sécuritaire*» signale le jeune agriculteur, «on ne réalise peut-être pas d'années exceptionnelles en revenus mais, dans le même temps, nous évitons les mauvaises surprises. Le bio est utile pour éviter une gamelle!» Depuis un changement de production opéré par le Gaec (veaux de boucherie à la place des bœufs), les cultures ne sont plus destinées à 100% à l'autoconsommation, puisque les besoins sont moins importants. Une partie est dédiée à la vente et si les rendements en bio sont diminués de moitié par rapport à l'agriculture conventionnelle, l'agriculture biologique bénéficie de prix beaucoup plus intéressants. En ce qui concerne la technicité des cultures bio, les agriculteurs parlent d'un travail davantage réfléchi, notamment sur les rotations. Elles font une large place aux prairies (3 ans de luzerne-dactyle en tête de rotation puis, en milieu de rotation, 2 ans de trèfle-ray grass) et permettent de maintenir des parcelles propres avec un minimum d'intervention mécanique.

Une bonne valorisation du cheptel

L'activité principale de la ferme est de loin l'atelier élevage. Celui-ci est composé de bovins allaitants (90 mères, race blonde d'Aquitaine) et d'ovins viande (100 mères, race charollaise et Ile-de-France). Le point fort de l'exploitation c'est l'autonomie alimentaire. «*Nous gérons notre stock comme nous le voulons et nous ne sommes pas soumis aux cours du marché*» indique Nicolas Boucherot. L'objectif est de produire une alimentation variée pour n'avoir rien à acheter. Le Gaec vend à la coopérative Eleveurs bio de Bourgogne (à l'exception de quelques veaux en vente directe), à des prix attractifs. Pour les bovins, en moyenne, c'est 4€/kg de carcasse pour les réformes (vaches de 425kg en moyenne) et 7€/kg carcasse pour les veaux de boucherie (pesant 176kg en moyenne). «*A ces prix là, on ne s'est pas beaucoup posé de questions sur la reconversion*» explique Nicolas Boucherot. Pour les ovins, le prix moyen est de 6€/kg carcasse, soit 1€/kg de plus qu'en conventionnel. Du côté des inconvénients, les agriculteurs doivent étaler leur production de veaux de boucherie (donc les vêlages) sur toute l'année pour satisfaire la demande. Un ou deux veaux partent chaque semaine de la ferme. Le Gaec fait de cette contrainte un réel atout : «*on ne passe pas tout l'hiver à surveiller les vêlages*» expliquent René et Nicolas, «il n'y a jamais de grand pic de veaux et cela évite les problèmes de masse comme les diarrhées qui peuvent être parfois fatales». Là encore, c'est une façon de limiter les risques.

AURÉLIEN GENEST

Litière ou affouragement en situation de pénurie

Utiliser la paille de colza

La situation en matière de production de fourrages et de pailles de céréales est préoccupante. Dans ce contexte, les éleveurs sont à la recherche de sources complémentaires d'alimentation pour les animaux. La paille de colza peut constituer une ressource de pénurie mais elle doit être consommée avec modération.



On peut estimer la récolte de paille de colza à 2 t/ha.

Les estimations actuelles donnent une production de biomasse végétative d'environ 1,3 t par tonne de graines produites, soit pour un rendement de 30 q/ha une production comprise entre 3,5 et 4 t/ha. Cependant, les opérations de récolte entraînent des pertes estimées au mieux à 50 %. A la fin, on tablera plutôt sur une production de 2 t/ha de pailles.

Récolter la paille

A la différence de conditions normales de récolte du colza (recommandation de couper *«haut»* pour éviter l'entrée de biomasse inutile dans la machine), couper le plus bas possible en tenant compte bien sûr de la hauteur de votre culture. La taille courte des colzas facilitera l'opération.

Presser quand les pailles sont sèches. En cas de pailles humides, laisser sécher quelques jours car l'humidité des pailles de colza peut être élevée à la récolte.

Ration avec des pailles de colza

La paille de colza est un sous-produit qui peut présenter quelque intérêt pour l'alimentation des vaches laitières en situation de pénurie fourragère.

Deux éléments se dégagent :

- La tige n'absorbe pratiquement pas d'eau, ce qui lui confère un pouvoir grattant *«record»* au niveau des papilles ruminales. Ainsi, il faut deux fois moins de paille de colza par rapport à une paille de blé pour parvenir au même objectif recherché : faire ruminer les animaux.
- La digestibilité de la cellulose brute est supérieure à celle de la paille de blé.

La paille de colza doit être distribuée bien mélangée notamment avec de l'ensilage de maïs. Seule, en libre-service, les ingestions sont quasi nulles.

La quantité moyenne recommandée est de 500 à 800 g/vache laitière/jour et les brins doivent être de 4 à 8 cm maximum.

En cas de distribution de paille de colza, il est conseillé de disposer d'une paille récoltée bien sèche, stockée à l'abri de l'humidité, de l'utiliser en quantités limitées et de l'introduire progressivement dans la ration. La surveillance des animaux et l'observation de l'aspect des fèces restent des indicateurs du niveau d'utilisation dans le lot d'animaux.

Paillage avec des pailles de colza

En cas de pénurie, la paille de colza peut être utilisée pour la litière en sachant que son efficacité pour capter les liquides semble moins bonne que celle des céréales. Par ailleurs, sa moindre densité fait que, sur une litière accumulée, les animaux ont tendance à s'enfoncer de façon plus importante.

Les caractéristiques des pailles de colza

Les données valeur alimentaire de la paille de colza sont rares. Les données canadiennes (voir tableaux) nous paraissent les plus pertinentes.

La paille de colza peut être considérée comme proche d'une paille de céréales, voire encore plus fibreuse. Elle est plus riche en parois (ADF, cellulose brute et ADL) que les pailles de céréales (200 à 250 g, 400 à 450 g et 80 à 120 g/kg MS respectivement) et aussi pauvre en protéines (20 à 50 g Mat/kg MS pour les pailles céréales).

La valeur énergétique de la paille de colza sera donc plus faible que celle des pailles de céréales.

Par contre, la valeur protéique sera de même niveau ou à peine supérieure.

Composition alimentaires

Matières sèches	79,7 %
Cendres	4,3 %
Cellulose brute	54,8 %
Matières grasses	1,1 %
Protéines	3,5 %
ED ruminants (estimé)	830-1280 kcal

Composition de la paille de colza

Elément minéral	Quantité (kg/t de paille)
Azote	7
Phosphore	2,9
Potasse	20
Magnésium	1
Soufre	2

(Source: Ademe ...)

Composition chimique de la paille de colza sur la base de la matière sèche

Auteurs/ références	Matière sèche (%)	Matière minérale g/kg)	Matière organiques totales g/kg)	NDF g/kg)	ADF g/kg)	ADL g/kg)	Cellulose Brute g/kg)	Phosphore (g/kg)	Calcium g/kg)
Government of Canada, 1996	87,5	-	65	-	381	-	-	1,2	14,3
Abreu & Bruno-Mendes, 1998	-	97	42	770	623	108	513	-	
North Dakota State Univ., 1999	80	-	35	-	590	-	-	-	-

NDF, ADF et ADL concernent la digestibilité des parois NDF (Neutral Detergent Fibre) capacité d'ingestion du matériel végétal
ADF (AcidDetergent Fibre) partie difficilement digestible - ADL (AcidDetergent Lignine) teneur en lignine indigeste par l'animal



La paille de colza: à consommer avec modération.

En savoir plus...

Références

- *«Atlas of nutritional data on United States and Canadian feeds»* - 1971
- Ademe, étude Agrice - 1998
- Coopagri, 2006
- Brunschwig Philippe,Institut de l'élevage , *«La paille de colza, un fourrage de pénurie, à consommer avec modération»* - 2003
- Tables alimentation des Bovins, INRA 1988



Prévention

Attention à sécuriser vos meules…

Les opération "pailles" menées dans les campagnes pour faire face au manque de fourrage vont entraîner de nombreux stockages. Groupama prévention rappelle les précautions à observer pour éviter les incendies.



Compte tenu de la sécheresse, les éleveurs de certains départements n'ont pas assez de nourriture pour leurs animaux (foin, paille…). Aussi, une opération de «solidarité paille» est organisée dans différents départements céréaliers. Cela va entraîner l'édification de nombreux stockages de paille qui peuvent présenter un risque d'incendie élevé. C'est pourquoi nous vous rappelons les principales précautions à prendre pour réduire la gravité d'un éventuel début d'incendie.

Édification des meules

Un arrêté préfectoral du 31 décembre 1979(1) régit l'édification des meules.

1°) Le volume d'une meule ne devra pas dépasser 1500 m³. Entre chaque meule il sera laissé un espace de 50 m au moins.

2°) La portion de terrain immédiatement voisine sera déchaumée sur une largeur de 10 m à partir de la base de la meule.

3°) Aucune meule supérieure à 100 m³ ne sera construite à moins de 50 m d'une construction quelconque, d'une route nationale ou départementale ou de l'emprise d'une voie ferrée.

Par ailleurs, la DDT attire l'attention des agriculteurs afin qu'ils disposent les meules édifiées en bordure de voies communales à une distance minimale de 10 m pour éviter la dégradation de la chaussée en cas d'incendie.

Assurance

Attention ! Votre responsabilité est engagée en cas de non respect de ces règles.

Il est nécessaire de déclarer tout stockage de paille à votre assureur.

Lors de l'édification de ces meules avec des engins agricoles, il est opportun de disposer d'un moyen d'extinction à eau, à proximité du chantier. Durant cette période particulière, entre le stockage et le départ de la paille, nous vous recommandons d'effectuer des passages fréquents près du site de stockage.

Pour toute information complémentaire, le service prévention Groupama est à votre disposition, au 01 49 85 52 05.

LE SERVICE PRÉVENTION GROUPAMA

(1) Certains départements peuvent prendre des mesures spécifiques, c'est pourquoi nous vous invitons à vous rapprocher de votre préfecture pour en avoir connaissance.

En bref

Colza Premier point sur les récoltes

Les toutes premières récoltes ont commencé dans le Sud de la zone (Rhône-Alpes, Bourgogne). Il est encore trop tôt pour avoir des indications fiables sur les tendances mais les premiers retours sont plutôt rassurants avec des valeurs comprises entre 15 et 45 q/ha.

Dans les secteurs moins précoces, on peut constater que le retour de la pluie , même tardif, a été bénéfique.

La précocité de l'année reste de mise même si elle se résorbe un peu avec le retour d'un temps frais et humide.

Conseils de récolte pour limiter les pertes

- Pour récolter le colza, équipez votre machine d'une coupe avancée
- Récoltez à maturité quand toutes les siliques sont mûres et que les pailles sont sèches (moins de 15 % d'humidité). Il est impératif d'attendre la maturité complète de la culture. Les pertes de rendement liées au non battage de siliques vertes dépassent largement celles liées au risque d'égrenage des siliques à la maturation la plus avancée.
- Couper le colza le plus haut possible pour limiter le volume de biomasse à passer dans la machine. Veiller à réduire la ventilation pour éviter les pertes à l'arrière de la machine : ne pas chercher à récolter trop propre.

CETIOM



Pages réalisées par Terres de Bourgogne, avec le concours des quotidiens. Les marchés et La Dépêche. Toute reproductions et communication interdites

Céréales

BLÉ TENDRE — RÉCOLTE 2011

N: Nominal; C: Camion; TC: Train Complet; P: Péniche; A: Acheteur; V: Vendeur; OA: Option Acheteur; OV: Option Vendeur. BPMF: blé panifiable meunerie française
Tous les prix s'entendent en négoce (et non en culture), stade de gros, départ hors-taxe.

Récolte 2010: Prix base juillet, majorations commerciales mensuelles non comprises (sauf en avoine et indications contraires) de de 9,77 euros du 1er au 15 juin et de 10,23 euros du 16 au 30 juin pour toutes céréales.

Rendu	Spécifications	Échéance	€/t	Observations
Aube/Yonne	BPMF	sept-déc	214,00	N C
Sud Est	BPMF	juil-sept	240,00	N C
Sud Côte d'Or	BPMF 76/220/11%	-	inc	V C
Nord Côte d'Or	-	INC		

BLÉ DUR — RÉCOLTE 2011

Sud-Est	normes semoulières	juil-sept	330,00	T C
		-	-	-

ORGE DE MOUTURE — RÉCOLTE 2010

Côte d'Or	62-63 kg/hl	6 de juil.	205,00	V C
Aube/Yonne	sans limitation d'orgettes			
	63-64 kg/hl	juil-déc.	202,00	NC
Saône et Loire	63 kg/hl mini	INC		

MAÏS — RÉCOLTE 2010

Sud Côte d'Or		3 d'oct.	210,00	A C
/Saône et Loire		-	-	-
Aube/Yonne		inc	-	C

AVOINE noire — RÉCOLTE 2010

Côte d'Or	-	INC
Aube	-	INC

Céréales France (disponible ou rapproché) 17 JUIN

Blé fourrager Départ Eure-et-Loir : 200,00.; Blé meunier Départ Eure-et-Loir : 215,00; Blé standard NR Rendu Rouen (juillet/août) : 216,00; Orge de Mouture Rendu Rouen (juillet/août):210,00; Tournesol Rendu Saint-Nazaire (juillet/août) : 465,00; Pois Départ Eure-et-Loir: 225,00; Colza Rendu Rouen (dispo) : 465,00 ; Colza FOB Moselle (matif, août) :464,75.

Pailles et fourrages 17 JUIN

Paille de blé :
Centre-Bassin parisien A titre indicatif Balle rectangulaire (départ champ) 300-400 kg :80 E/t. Balles pickup (départ champ) 25kg : inc.
Nord-Est Balles de 20-25 kg à l'abri, région **Dunkerque, Nord Pas de Calais, Somme** : inc. Grosses balles rectangulaires de 300-400 kg départ champs : 75 à 80 E/t. Balles rondes en 1,20 m de diamètre : inc.
Foin de prairie :
Massif central Loiret, Seine-et-Marne, balles pickup 25 kg : inc. 200 à 300 kg balles rectangulaires (sou abri) : 140 E/t.
balles rondes : 110 E/t.
Nord-Est Petite balle de 20 kg, de bonne qualité, balle pickup 20 kg: inc. balles rectangulaires (sous abri) :inc.
Luzerne :
Centre-Bassin parisien A titre indicatif 1ère coupe : inc., balles rondes1e coupe :inc., petits ballots

Alimentation animale 15 JUIN

Tourteaux de soja 48% pellets Montoir : 302
Poudre de lait écrémé spray dispo.: 2 250
Lactosérum : 830
Babeurre sans norme : 2 130
Huile de coprah raffinée : 1 710
Huile de palme raffinée : 1710
Luzerne déshydratée 18% : 212
Pulpes de betterave Marne : 195
Sons Pellets : 175
Farines de poissons Amérique du sud (65%) : NC
Moyenne pondérée 13 dernières semaines
- Lactosérum doux : S.23 : 823

Viande ovine

CORBIGNY Sicagemac 20 JUIN

Ovins: 288	Prix moyen par animal	Prix moyen par kilo
Agneaux laitons	80-120	2,05-2,69
Brebis	25-68	0,39-1,00
Béliers	92-104	-

Apports plus importants. Demande prudente dans l'ensemble des catégories sans changement dans les tarifs.
Pense à annoncer vos animaux.
PROCHAIN MARCHÉ BOVINS LUNDI 27JUIN ET OVINS LUNDI 4 JUILLET AUX HORAIRES HABITUELS.

MOULINS ENGILBERT - 16 JUIN
Marché décalé - Amenés 906
- Effectifs : agneaux : 732 Brebis : 160 Béliers : 7 Caprins :7
La présence de tous les acheteurs face à une offre moins importante mais néanmoins bien triée et de qualité satisfaisante, a permis de vendre rapidement la totalité des animaux présentés à des cours qui ont reconmmencé à progresser en agneaux comme en brebis.

PROCHAIN MARCHÉ :JEUDI 23 JUIN (pesée : 6h00/vente : 9h00).

	E	U	R	O
Brebis	-	0,60 à 1,00 (50 à 92 €)	0,44 à 0,71 (26 à 50 €)	0,18 à 0,25 (11 à 20€)
Béliers (91 à 115 €) **Chèvres** (19 à 26 €) **Boucs** (25 à 30 €)				
Agneaux gras -38 kg (88 à 107€)	-	2,46 à 2,83	2,41 à 2,64	-
Agneaux gras 38 à 44 kg (90 à 117€)	-	2,38 à 2,83	2,20 à 2,52	-
Agneaux gras 44 à 50 kg (106 à 129€)	-	2,38 à 2,73	-	-
Agneaux gras +50 kg (105 à 122€)	-	1,90 à 2,29	-	-

SANCOINS 08 JUIN
Amenés 585, dont 282 agneaux, 39 agneaux d'embouche, 249 brebis et 15 béliers.
L'offre dans les agneaux qui manquent de finition est plus importante aujourd'hui. Les sujet bien finis et de bonne qualité trouvent donc facilement preneurs à des tarifs inchangés. Les prix sont inchangés surtout en brebis de qualité.
A la pièce : Brebis suitées inc. Béliers de réforme 68,00-110,00-85,00 (=). Agneaux d'embouche 60,00-85,00-75,00 (=).
Au kg : Agneaux laitons 16-19 kg U 5,55-6,05-5,90 (=); R 5,25-5,70-5,55 (=); 19-22 kg U 5,10-5,95-5,60 (=); R 4,75-5,40-5,20 (=). Brebis de réforme moins de 25 kg U inc.; R inc.; plus de 25 kg U 1,70-2,00-1,85 (=); R 1,45-1,60-1,50 (=); O 1,20-1,35-1,30 (=). Agneaux gris 18-22 kg U 4,90-5,35-5,20 (=); R 4,75-5,20-5,10 (=).

Veaux d'élevage - 08 JUIN

Amenés 21.
Les cours sont reconduits avec un tri sélectif.
A la pièce : Veaux Charolais mâles légers 180,00-255,00-215,00 (=); lourds 260,00-330,00-290,00 (=); conformation supérieure 330,00-375,00-345,00 (=); Charolaises femelles légères 170,00-220,00-190,00 (=); lourdes 220,00-280,00-260,00 (=); conformation supérieure 280,00-335,00-310,00 (=); Croisés Charolais Normands mâles légers 180,00-255,00-215,00 (=); lourds 255,00-315,00-290,00 (=); conformation supérieure 315,00-370,00-345,00 (=); Croisées Charolaises Normandes femelles légères 170,00-220,00-190,00 (=); lourdes 220,00-280,00-260,00 (=); conformation supérieure 280,00-335,00-310,00 (=); Croisés Charolais Frisons mâles légers inc.; lourds inc.; conformation supérieure inc.; Croisées Charolaises Frisonnes femelles légères inc.; lourdes inc.; conformation supérieure inc.; Montbéliards mâles légers inc.; lourds inc.

Viande porcine

MARCHÉ DU PORC BRETON - PLERIN - 16 JUIN
Présentés : 59 687
Vendus au classement de 1,277 à 1,294E soit une cotation
Base 56 T.M.P..... 1,290E (-0,002).
Base 56 TMP + charte qualité T : 1,310E
412 coches vendues à 1,017 (+0,009)
départ élevage1,021 à 1,048
regroupées de1,000 à 1,039

INDICE PORCELET
Du 13 au 17 juin : Prix à 25 kg: 1,929 - Prix kg sup.: 0,68 - Porcelet 8 kg: 33,894
Du 06 juin au 10 juin : Prix à 25 kg: 1,948 - Prix kg sup.: 0,68 - Porcelet 8 kg: 33,249

Sancoins -
Le 15 JUIN
Amenés 663, dont 301 agneaux, 36 agneaux d'embouche, 310 brebis et 11 béliers

Les cours des agneaux et des brebis sont reconduits.
A la pièce : **Brebis** suitées inc. **Béliers de réforme** 68,00-110,00-85,00 (=). **Agneaux** d'embouche 60,00-85,00-75,00 (=).
Au kg : **Agneaux laitons** 16-19 kg U 5,55-6,05-5,90 (=); R 5,25-5,70-5,55 (=); 19-22 kg U 5,10-5,95-5,60 (=); R 4,75-5,40-5,20 (=).
Brebis de réforme moins de 25 kg U inc.; R inc.; plus de 25 kg U 1,70-2,00-1,85 (=); R 1,45-1,60-1,50 (=); O 1,20-1,35-1,30 (=).
Agneaux gris 18-22 kg U 4,90-5,35-5,20 (=); R 4,75-5,20-5,10 (=).

Viande bovine

Bovins de boucherie

71 - Saint-Christophe-en-Brionnais - 15 JUIN

Amenés 571 broutards et 364 bovins maigres.
En broutards, de très bons apports ce qui a entrainé une hausse des cours. Les taurillons de 400-450 kg de très bonne qualité se vendent très facilement à l'export vers l'Italie et la Tunisie. En bovins maigres, cours reconduits. De la demande en vaches et génisses très proches de la finition.
A la pièce : **Broutards** mâles moins de 200 kg inc.; 200-250 kg 560,00-610,00; 250-300 kg 590,00-720,00; 300-350 kg 550,00-840,00; 350-400 kg 720,00-960,00; 400-450 kg 960,00-1030,00; 450-500 kg inc.; plus de 500 kg inc. **Génisses laitonnes** moins de 220 kg 310,00-560,00; 220-300 kg inc.; plus de 300 kg 550,00-770,00. **Taurillons** moins de 300 kg inc.; 300-400 kg 680,00-960,00; 400-450 kg 810,00-1040,00; 450-500 kg U 960,00-1180,00; 500-600 kg 1050,00-1220,00; plus de 600 kg inc. **Génisses** moins de 400 kg 12-24 mois 500,00-930,00; 400-450 kg 12-24 mois 800,00-880,00; plus de 450 kg 12-24 mois inc.; 24-36 mois inc.; culardes 30 mois inc.; 2 ans et plus 770,00-2190,00-1066,00. **Vaches** moins de 5 ans 720,00-1400,00-1035,00; 5-10 ans 630,00-1740,00-1101,00; plus de 10 ans 650,00-1660,00-1017,00; suitées 1060,00-1920,00-1405,00. **Châtrons** inc. **Taureaux** 770,00-1570,00-1304,00.
Au kg vif : **Broutards** mâles moins de 200 kg U inc.; R inc.; 200-250 kg U 2,50-2,78; R 2,32-2,50; 250-300 kg U 2,45-2,66; R 2,27-2,45; 300-350 kg U 2,32-2,55; R 2,10-2,32; 350-400 kg U 2,28-2,56; R 2,08-2,28; 400-450 kg U 2,32-2,42; R 2,10-2,32; 450-500 kg U inc.; R inc.; plus de 500 kg U inc.; R inc. **Génisses laitonnes** moins de 220 kg U 2,45-2,82; R 2,27-2,45; 220-300 kg U inc.; R inc.; plus de 300 kg U 2,09-2,24; R 1,99-2,09. **Taurillons** moins de 300 kg U inc.; R inc.; 300-400 kg U 2,32-2,42; R 2,13-2,32; 400-450 kg U 2,32-2,42; R 2,21-2,32; 450-500 kg U 2,28-2,53; R 2,00-2,28; 500-600 kg U 2,21-2,37; R 2,05-2,21; plus de 600 kg U inc.; R inc. **Génisses** 400-450 kg 12-24 mois U 1,94-2,03; R 1,89-1,94; plus de 450 kg 12-24 mois U inc.; R inc.; 24-36 mois U inc.; culardes 30 mois U inc.; 2 ans et plus U 1,65-2,46; R inc. **Vaches** moins de 5 ans U 1,48-1,85; R inc.; 5-10 ans U 1,29-2,02; R inc.; plus de 10 ans U 1,25-1,78; R inc.; suitées U inc. **Châtrons** U inc. **Taureaux** U 1,40-1,92.
Au kg net : **Génisses** moins de 400 kg 12-24 mois U 2,09-2,34; R 1,61-2,09.

Pages réalisées par Terres de Bourgogne, avec le concours des quotidiens. Les marchés et La Dépêche. Toute reproductions et communication interdites

Bovins destinés à l'engraissement

Commission interdépartementale de Dijon

Du 06 AU 12 JUIN. Prix indiqués en euro/kg vif, départ exploitation NC

Cat.	Âge.	Poids	Classe	Semaine précédente		Semaine en cours	
				Cot. rég	Diff.	Cotation	Écart
MÂLES	6/12 mois	250	E	inc.		inc.	
			U	2,55	-	2,58	0,03
			R	inc.		inc.	
		300	E	inc.		inc.	
			U	2,50	=	2,50	=
			R	2,40	=	2,40	=
		350	E	inc.		inc.	
			U	2,39	=	2,39	=
			R	2,31	=	2,30	-0,01
		400	E	inc.		inc.	
			U	2,33	0,03	2,33	=
			R	2,26	0,03	2,26	=
	12/18 mois	450	E	inc.		inc	
			U	2,19	=	2,20	0,01
			R	2,15	=	2,15	=
		500	E	inc.		inc.	
			U	2,08	-0,01	2,08	=
			R	2,03	-0,01	2,02	-0,01
FEMELLES	6/12 mois	270	E	inc.			
			U	2,06	-0,01	2,07	0,01
			R	inc.		2,00	
	12/24 mois	400	E	inc.		inc.	
			U	1,89	0,02	1,89	=
			R	1,83	-0,01	1,83	=

Gros bovins entrée abattoir

Commission interdépartementale de Dijon

du 13 AU 19 JUIN. Prix indiqués en euro/kg. NC

		Cotation	Écart
Bœufs	E	-	
	U	-	
	R	-	-
	O	2,89	=
Génisses	E	-	
	U	4,00	=
	R	3,40	=
	O	INC	
Vaches	E	-	
	U	3,60	+0,09
	R	3,24	+0,01
	O	2,85	=
	P	2,56	+0,02
Taureaux	E	-	
	U	-	-
	R	-	-
	O	-	-
Jeunes Bovins	E	-	
	U	3,40	-0,02
	R	3,19	+0,01
	O	2,89	+0,01

MOULINS-ENGILBERT

Sicafome - marché du 21 JUIN

	E	U	R	O
Taurillons +600kg (1200 à 1680 €)	-	1,94 à 2,00	-	-
Taurillons 300 à 400kg (760 à 980 €)	-	2,44 à 2,50	2,41 à 2,43	-
Taurillons 400 à 500kg (940 à 1120 €)	-	2,33 à 2,56	2,22 à 2,31	-
Taurillons 500 à 600kg (1130 à 1320 €)	-	2,09 à 2,32	-	-
Broutards 250 à 300kg (650 à 770€)	-	2,55 à 2,74	2,58 à 2,65	-
Broutards 300 à 350kg (820 à 900)	-	2,45 à 2,59	2,39 à 2,47	-
Broutards 350 à 400kg (960 à 990)	-	2,44 à 2,54	-	-
Broutards 400 à 450kg (980 à 1090)	-	2,40 à 2,54	2,36 à 2,40	-
Broutards 450 à 500kg (1070 à 1110)	-	2,37 à 2,41	-	-
Laitonnes 220 à 300kg (590 à 610 €)	-	2,04 à 2,20	-	-
Laitonnes +300kg (640 à 790€)	-	2,00 à 2,16	-	-
Génisses 12/24 mois - 400kg (540 à 800€)	-	2,07 à 2,10	1,95 à 2,03	-
Génisses 12/24 mois 400 à 450kg (750 à 910 €)	-	2,01 à 2,12	1,87 à 1,97	-
Génisses 12/24 mois + 450kg (820 à 980 €)	-	1,72 à 2,02	-	-
Génisses 24/36 mois (600 à 1650)	2,06 à 2,21	1,64 à 2,01	1,55 à 1,64	-
Taureaux (1390 à 1650 €)		1,32 à 1,58		
Vaches suitées mâle/femelle(1310 à 1600 €)				
Vaches -5 ans	1,88 à 2,03 (1330 à 1420)	1,54 à 1,86 (850 à 1360)	1,43 à 1,65 (700 à 1220€)	-
Vaches 5 à 10 ans-	1,79 à 1,87 (1200 à 1500)	1,50 à 1,82 (1020 à 1490€)	1,37 à 1,62 (790 à 1270€)	-
Vaches +10 ans	-	1,44 à 1,67 (970 à 1350)	1,28 à 1,53 (710 à 1200)	-

LES TENDANCES

91% de vendus. Apports de saison.
BOVINS : 755

TAURILLONS/BROUTARDS : Cette semaine, l'offre est de meilleure qualité en taurillons en traînant les cours à la hausse. Quelques lots de bons broutards d'automne sont proposés à la vente et se négocient très rapidement à des cours très fermes. .
VACHES/LAITONNES 18 MOIS : Demande suivie et cours sans grand changement.
TAUREAUX : L'écart de prix se creuse en fonction de leur statut vaccinal FCO.
VACHES, GENISSES 30 MOIS : Cours fermes et échanges réguliers. L'intérêt se porte toujours sur les sujets démarrés ou proche de la finition

EFFECTIFS

Bovins gras: 00 • Broutards:119 • Génisses + 2 ans: 31 • Génisses - 2 ans: 124• Laitonnes: 33 • Taureaux: 8 • Taurillons: 223• Vaches : 184 • Vaches suitées : 09 • Culards: 04 • Veau: 01 • Divers: 07

DIVERS: 1 broutard culard 298 k: 930 € (3,12) - 1 génisse cularde 634 k: 1970 € (3,11) - 1 génisse cularde 478 k: 1730 € (3,62)

CORBIGNY

Sicagemac - marché du 20 JUIN

Bovins : 311	Prix moyen par animal	Prix moyen par kilo
Taurillons herbés (335-370 kg)	720-900	2,14-2,43
Taurillons herbés (405-455 kg)	970-1100	2,37-2,43
Taurillons herbés (475-555 kg)	1020-1180	2,10-2,30
Laitonnes (205-340kg)	390-670	1,75-2,01
Génisses 16-24mois (260-440 kg)	520-820	1,80-2,18
Génisses 24-36mois (505-605 kg)	840-1220	1,53-2,02
Taureaux (8150-1095 kg)	1150-1750	1,35-1,74
Vaches légères	800-890	-
Vaches entre deux	940-1060	
Vaches lourdes	1070-1450	

LES TENDANCES

Ventre rapide en taurillons, la qualité reste bonne et les tarifs fermes. Demande toujours présente en sujets lourds.
Pas de changement en laitonnes et génisses, les cours sont juste reconduits.
Vente totale en taureaux, les tarifs sont fermes. Apports de meilleure qualité en vaches maigres, commerce plus actif, cours plus fermes.

Bovins gras : 13
Vaches de viande : 3,02 à 3,12 euros le Kg /viande - Boeufs de viande: 3,40 à 3,44 € kg de viande
Apports de bonne qualité en bêtes grasses, vente totale sans variation de prix.

PROCHAIN MARCHÉ : Prochain marché bovins lundi 27 juin et ovins lundi 4 juillet

Analyse du marché des Grandes Cultures

Analyses du marché des grandes cultures : poursuite du repli général

Indicateurs de prix : Blé:

L'ensemble des marchés agricoles a continué de reculer tout au long de la semaine. Le retour d'un climat plus clément pour les cultures associé à une conjoncture économique inquiétante a pesé sur les cours.

Blé tendre : en retrait

Les précipitations en Europe et le bon déroulement des moissons de blés d'hiver aux Etats-Unis ont détendu le marché mondial du blé. Les prix ont reculé sur l'ensemble des marchés à terme et physiques. Même si les pluies dans l'UE ne sauveront pas les cultures déjà bien dégradées par la sécheresse, cette humidité a rassuré les opérateurs. De plus, les craintes liées à la situation économique de la Grèce ne sont pas des facteurs de soutiens pour les cours. Selon le dernier relevé de l'USDA, la moisson des blés roux d'hiver est réalisée à 31% des surfaces contre 17% l'an passé et 22% en moyenne quinquennale.
La qualité a progressé d'un point durant la semaine (bons à excellents à 36%) mais reste toutefois inférieure à l'an dernier (65%). Enfin, le retour sur la scène mondiale des exportateurs russes et ukrainiens participe également à la baisse des cours. Si l'activité physique est très réduite actuellement, les importateurs sont aux achats sur le marché mondial. On notera l'achat de l'Egypte de 120.000 t de blé, dont la moitié d'origine hexagonale, ainsi que celui de l'Algérie pour un tonnage important. Enfin, l'Arabie Saoudite a procédé à l'achat de 360.000 t de blé d'origine nord-américaine et européenne, sans précision sur les proportions attribuées à chacune.

Blé dur : progression sur fond de demande

Contrairement au marché du blé tendre, le blé dur est très soutenu. La mauvaise récolte aux Etats-Unis et la fermeté qu'elle a entraînée au Canada ainsi que la demande mondiale explique cette fermeté.

Orges fourragères : complètement délaissé

Les cours des orges fourragères ont affiché un retrait cette semaine dans le sillage du blé. Pour autant, cette baisse a été moins forte si bien que l'orge ne présente plus aucun intérêt pour les fabricants d'aliments du bétail qui s'en détournent. Les échanges sont donc très rares sur l'ancienne campagne comme sur la nouvelle.

Orges de brasserie : sans soutien

Les cours des orges de brasserie restent peu évolutifs. L'absence de demande pèse sur les cours.

Maïs : quelques demandes sur un marché baissier

Les cours du maïs ont reculé sur la semaine à l'image des autres céréales. Des échanges sont rapportés vers la nutrition animale ainsi que vers l'amidonnerie. Aux Etats-Unis, à la date du 19 juin, les semis de maïs étaient terminés. La qualité de la plante s'est améliorée et 70% des maïs sont jugés «bons» à «excellents» contre 69% la semaine précédente et 75 % l'an passé, selon le dernier bulletin de l'USDA. En France, les conditions climatiques sont bonnes pour les cultures mais les opérateurs s'attendent à un transfert important du grain vers le fourrage.

Colza : recul

Malgré des fondamentaux toujours tendus concernant l'offre de l'UE, les cours ont reculé sur le marché à terme européen comme sur le physique. La production en Allemagne serait en recul à 4,65 Mt, soit un retrait de 19% par rapport à l'an dernier selon les analystes d'Oil World. Les récoltes danoises, polonaises et anglaises afficheraient elles aussi une baisse. Le pétrole est en revanche peu soutenu actuellement.

SERVICE ANALYSES ABC/LA DÉPÊCHE

Exportations du 8 au 14 juin 2011 (en tonnes)
Blé tendre: 132.500 (151.453);
Orge 3.000 (34.777)
Maïs: 1.600 (5.409)

Importations du 8 au 14 juin 2011 (en tonnes)
Blé tendre: 0 (88.344);
Orge: 0 (0)
Maïs: 21 89.487)

Matériel

Tracteur

21 - VENDS tracteur NH TS 125 A, année 2004, 4 000 h. équipé chargeur Stool F 30, prix : 29 000 euros HT (réf. 240A)
✆ **03 80 91 22 90 HR**

71 - Vds tracteur Ford Dexta 2000 super, 1966, très bon état général, sans cabine, 2.900 euros TTC.
✆ **06 85 38 22 52**

84 - Cherche tracteur 4RM étroit 60-80CV + tracteur 540 Someca pour pièces - 06 70 51 10 60
✆ **04 90 04 58 72**

84 - Vends tracteur MF152 année 1978 50CV 8000 H, TBE + électro-pompe 15CV 180m³
✆ **06 13 04 24 38**

Travail sol

01 - Achète rotalabour 2,50m-3m, godet multi-services 1m50, godet à vis 2m
✆ **04 50 68 00 16 hr**

21 - VENDS chisel non stop Rabewerk 11 dents, bon état. (réf. 2403)
✆ **06 62 19 64 86**

38 - Vends cover croop en X Quivogne 28 disques de 2006, repliage manuel à débattre.
✆ **04 74 58 68 13**
ou 06 15 51 09 87

42 - Vds cultivateur Huard, 13 rangs, 2,50m, bon état
✆ **06 75 12 62 19**

67 - Vends charrue de compétition Kverneland 2 socs réversible toute équipée + lame Perrein tte hydraulique.
✆ **06 14 68 76 38**

84 - Vds intercep Clemens avec versoir monté sur actisol bio 2000 Gard : 5000 euros le tout, peut être vendu séparément
✆ **06 62 15 21 46**

89 - VENDS cover crop Quivogne 36 disques, - autoporteur Quivogne 8.30 m., - charrue Kuhn, chariot 7 corps, - tasse avant Askel autodirect. (réf. 2512)
✆ **03 86 88 42 87 HR**

Récolte

07 - Recherche aplatisseur G Débit 3 rouleaux moteur 380W
✆ **06 85 12 73 24**

21 - VENDS 1 presse JD 224 T, - remorque plateau avec ridelles. (réf. 250E)
✆ **03 80 71 59 47 HR**

21 - VENDS presse bottes rondes JD 545, pick up 180, - faneuse Fella 540 hydro, - surélévateur bottes rondes. (réf. 24VB1)
✆ **06 82 04 21 46**

21 - VENDS autochargeuse Kemper 125 bottes, - bétaillère Hauswirth 3 x 2.30. (réf. 230C)
✆ **03 80 90 20 87**
ou 06 72 26 47 66

38 - Vds faucheuse Kuhn GMD 602, 6 disques, 2,40 m lamier neuf TBEG prix : 4700,00 euros.
✆ **06 83 38 32 31**

Traitement

38 - Vds pulvérisateur Berthoud 800 l, 12 m, quadrijet rampe treuil contrôle 03/2011 OK, TBE.
✆ **06 08 32 95 59**

Arbo-viti

38 - Vends laveuse à noix «Rousset» 3 m diam. 800 avec tromelle pour noix verte TBE et une laveuse-brosseuse «Rousset» 3 m diam. 800 2 rotors brosses avec variateur.
✆ **06 09 34 69 22**

38 - Vends deshydrateur noix 50 kwatt diamètre ventilateur 600 mm ; Cherche pallox stockage noix.
✆ **04 76 36 75 34**
ou 06 70 59 19 91

Epandage

21 - VENDS épandeur Leboulch 8 T., tapi. 4 chain. hériss. horiz, flèche ress., béqui. hydrau., P.O. 2 vant., TBE. (réf. 2506)
✆ **06 88 96 09 82**

Irrigation

38 - Vds tuyaux d'irrigation pour vergers et maraîchage, tuyau diam. 32 long 39 m avec 4 supports et 4 jets, tuyau diam. 40 long 24 m avec 4 supports et 4 jets, tuyau diam. 50 long 6 m départ ligne 1 support jet départ ligne, TBE 160 euros l'ensemble.
✆ **04 76 64 54 40 HR**

38 - Vds cannes alu irrifrance 2,20 m avec ou sans arroseur.
✆ **06 07 12 23 73**

Cave

69 - Vends refroidisseur 8 cv, 2 cuves fond mobile chargeur neuf
✆ **06 83 87 65 58**

69 - Vds cune inox 70 HL + tapis vendanges 4,50M roues gonflables TBE disponible immédiatement
✆ **04 78 66 16 58**

Manutention

71 - Vds vis à grains diamètre 135, 6 mètres, 2 x 3 m.
✆ **03 85 72 91 61**

• Chariot télescopique CATERPILLAR TH 407, 2009, 1300 h., Fourches GODET Grappin 45 000 €HT
• Chariot MANITOU MLT 634 120 LSU, 2005, 4000 h., fourches GODET Grappin 34 000 €HT
• Chariot MANITOU MLT 634 120 LSU 2004, 2500 h., fourches 36 000 €HT
• Chariot FARESIN FATR06 7.30 Fourches GODET Grappin, 2007, 1400 h. 30 000 €HT
Cichy Manutention
Tel. 06 80 61 76 07

Agri. divers

01 - Vds tracto pelle Case avec fourche, 590 SLE de 2001, 4800 h, clim, toutes options 3 godets neufs de 90/45 et curage tbé disponible 25 000 euros HT
✆ **06 20 35 16 21**

01 - Vds désileuse Audureau Babycrok 1150, vis 8m, fourche BR, rampe chaîne à fumier galva 5m50
✆ **06 87 61 62 29**

01 - Vds cse retraite vibro Quivogne 5m50 Berthoud 15m DPA 2008, charrue KV 4 fers, Kuhn MDS 921, combi Machio 3m Amaz. D8, lève sac, herse Quivogne 5m30, déchaum. Discator 3m
✆ **06 75 64 83 04**

07 - Vds bétaillère artisanale 4X2 4 à 5 places AC feux prix à débattre exo TVA
✆ **06 50 59 03 19**
ou 04 75 32 17 97

07 - Vds épandeur fumier roche vigneron machine à traire chèvre
✆ **06 15 51 58 89**
ou 04 75 37 27 94

21 - VENDS barrière canadienne Jourdain, état neuf, larg. 3 m., long. 1.94 m., 300 euros (réf. 2505)
✆ **03 80 93 99 74**

21 - ACHETE presses moyenne densité, - semoirs Nodet maïs, - tracteurs JD, MF, - moissonneuses Dominator, - télescopiques. (réf. 250A)
✆ **07 86 46 73 30**

21 - VENDS cause retraite 3 tracteurs, - moissoneuse, - épandeur engrais, - semoir grain Nodet, maïs, tournesol, - cover crop, - poliçulteur Rau, - rotative Ampliroll. (réf. 250D)
✆ **06 69 61 23 01**

26 - Vds Palax coupe Fend tapis évacuation + pièces 1998 - 3000 euros
✆ **06 87 38 26 34**

26 - plateau 7 m benne 18 - 20 m³ pour polybenne
✆ **06 09 49 25 19**

26 - Tonne à lisier 16000 l Jeulin avec suiveur roue 26,5 TBE
✆ **06 09 49 25 19**

38 - Vds cellules à grain 150 et 200 qx 500 euros les 2.
✆ **04 74 88 12 31**

38 - Vend remorque Gilibert 850 S profi avec flèche à ressort, béquille hydraulique poste automatique, quatre années d'utilisation, très bon état.
✆ **04 74 29 49 82 HR**

42 - Vds andaineur Vicon Andex 423, surélévateur BR Agram, round baller New Holland 658. TBE
✆ **06 82 04 38 70**

55 - Cherche trieur alvéolaire couplé avec un trieur à grilles ou alvéolaire seul.
✆ **06 78 60 42 70**

57 - Vends ensileuse Claas 840 3.600 H éclateur an 98 bec 6 rangs, prix 35.000 euros.
✆ **06 70 46 77 08**

57 - Vds pulvé Blanchard 18m 1.000 L tbé, année 2000 6.800 euros, HR Quivogne 3m 1997 4.000 euros, chisel Turbo 2 4m rep. hyd. état exc. 3.200 euros, broyeur paille 800 euros, herse 4m 800 euros.
✆ **06 60 74 34 91**

58 - VENDS surél. Bugnot type 1600, - épareuse Rotor 1.20 m., bras 4.60 m., - pulvé. Caruelle 1 000 l., 18 m., cde élec. (réf. 2510)
✆ **03 86 60 13 40**

58 - VENDS benne monocoque Demarest 12 T., TBE. (réf. 25VB1)
✆ **06 20 17 14 06**

58 - VENDS remorque Duchesne 6 T., prix : 1 500 euros, - semoir à engrais Sulky DPX 1 800, prix: 1 500 euros. (réf. 2501)
✆ **06 80 31 71 55**

67 - Vends 8 cuves fibre plafonds mobiles 25 à 40 hl, TBE cause renouvellement.
✆ **06 99 60 80 61**

67 - Vends tank à lait 3000 L lavage automatique marque Serap très bon état, libre de suite.
✆ **03 88 74 46 36**

67 - Vends tank à lait Serap 3000 L, année 99, libre de suite.
✆ **06 30 28 35 64**
ou 03 88 59 15 90

67 - Vends 2 tanks à lait 2600 L et 1000 L + épandeur à engrais Kuhn double plateau 1000 L.
✆ **06 70 72 39 51**

69 - Vds semoir maraîcher Huet 17 R salades radis navet etc desherbeuse à gaz 2 rampes bruleurs TBE
✆ **04 78 90 58 71 après 20H**

70 - Vds Cuve gasoil 5000 l normes, Ratelier BR galva, Covercrop 28 et 32d, Semoir à engrais 12/24 et 12/28, Caravane 2 pers. Rech Ford country même ss roue et autres tract Ford même hs, Semoir Nodet PN2 et Presse MD.
✆ **03 84 70 12 38**
ou 03 84 70 02 77

70 - Vds benne 6 a 12t et 8t élevatrice, Tract Ford 190ch, 75ch, 60ch av chargeur, MF 55ch, Herse rot khun att arr-paker et dents plates 4m, Roul hyd 6m, Vis sur chariot 12m Ø 220, 125 et 100, Vis portatives tt diam tte log, Cellules rondes et carrées et sur pieds, Container paletisable, Ventilateur, Sépar à grains 30, 50 et 100 qx, Presse Vicon av ou ss élévateur.
✆ **03 84 70 12 38**
ou 03 84 70 12 38

VOTRE PETITE ANNONCE* DANS Terres de Bourgogne
pa@terres-de-bourgogne.net
Renseignez-vous au 03 80 78 90 40
*Réglement par carte bancaire

70 - Achète Presses BR Krone KR110 - KR125 - KR130, Carraro, Claas 34-44-46-42-62, Deutz Fahr GP220 - GP230, Welger RP12 - RP200 - RP202.
✆ **06 83 59 05 70**

71 - Vds andaineur Kuhn GA 3501, 3,50 m tandem, rotative Agram 2,40 m, 1.980 euros HT, condit. Kuhn 2,80 m.
✆ **06 75 69 62 04**

71 - Vds rotative Morra an. 2004, 2,40 m, état neuf, 2.100 euros HT, faneuse Deutz-Fahr 5,20 m, repl. hyd.
✆ **03 85 26 00 67**

71 - Vds andaineur Kuhn GA 4321, 4,30 m, tandem, rotative Kuhn GMD 602, 2,40 m, faneuse Kuhn 6,30 m.
✆ **03 85 26 00 67**

71 - Achète presse MD ; semoir à maïs Nodet.
✆ **06 38 89 86 26**

74 - Vds andaineur khun GA 4321 GM de 2004; charrue Khun 3 socs de 2006; charrue de jardin 1 soc; 10 cornadis 5 m + barrières + cornadis veau ; semoir engrais Khun m 423, herse rotative Lely 3 m, pailleuse portée Lerin ; s.d.t 2x5 décro; 2 tanks à lait de 1650 l et 650 l.
✆ **06 23 25 79 98**

84 - 30-Vds rotavator 2,55m, covercrops 20-24-36 dis., chisels, épandeurs engrais dble dis., charrues nonstop 2-3-4-5 socs, décompacteur 6 d. Durou, semoirs 2,5m -3 et 4m
✆ **04 66 24 26 11**

84 - Vds mach. à couper lavande mod. Ponso av. lieur hydrau. caisse auto. montée sur tract. Deutz, charrue trisoc réversible pr pièces + Peugeot 405 1988 diesel TD B.E.
✆ **04 90 64 02 70 HR**

84 - Vds pompe Guinard elec. Irts 70 4H - 2 pompes Pdf Carnevali CS7 Apbt alu. 9 m diam. 120 - 100 caisses plas. 60 40 23 - 150 plx bois - atomiseur 1000L-Compresseur taille 4 sorties
✆ **06 60 76 80 53**

84 - Vds Ford TW25 150CH 7000H pns 40% us. clim. BEG : 8500 euros - Presse RC 54-20 lieurs nfs TBE : 3000 euros
✆ **06 18 03 52 77**

89 - VENDS pneumasem II Nodet 9 éléments, - herse rotative KV, boîtier 250, - semoir Dax Accord 32 disques, - vis engrais arrière benne (réf. 2511)
✆ **03 86 88 42 87 HR**

Elevage

21 - VENDS pipeline 4 postes tuyaux inox, moteur et pompe à vide, - tank à lait Japy 1 400 l., lavage automatique et jauge électronique (réf. 250G)
✆ **06 99 61 52 30**

26 - Vds pondoirs big dutchman double 2 etage pour 7500 poules an 2001 + perchoir bois
✆ **06 86 82 18 67**

38 - Groupe de traite programmateur de Laval tank à lait 1400 l lavage auto Cornadis veau une niche à veau, génisses prêtes Montbéliardes herse plate 3,60 quai de traite 2x3 poche souple.
✆ **06 12 15 35 90**

58 - Vends gros piquets chataignier brut à fendre 2m (réf. 2311)
✆ **06 64 98 51 82**

89 - VENDS remorque 4 roues Maduraud 5 T., - jumelage Molcon 20-8x42-42p, - portacourt Kuhn 2 vérins, - jumelage Molcon 20-8x38-38p. (réf. 2513)
✆ **03 86 88 42 87 HR**

Matériel divers

ELEVAGE SERVICE
39600 LES ARSURES
Tél. 03 84 37 45 78
Cover Crop - 32 disques
QUIVOGNE/BONNEL
Repliage hydraulique

ELEVAGE SERVICE
39600 LES ARSURES
Tél. 03 84 37 45 78
Déchaumeur 4 M LEMKEN
KARAT Repliage hydraulique
Rouleau trapèze/couteau

Véhicule

Utilitaire

38 - Vends fourgon Renault T35D Master bon état CT OK 173000 kms prix : 2900 euros TTC.
✆ **06 83 38 32 31**

69 - Vds camion frigo Mercédès 19 tonnes ; 8,70 m. ; Hayon 2 T. ; 347000 kms, 2002, révisé. Gauthier.
✆ **06 07 74 89 24**

84 - Vends camion Renault Millander 1994 PTC12 - 258000 km CT OK - Chariot élévateur Fenwick électrique MAT4M 1200 kg
✆ **04 90 71 02 70**

84 - Vends Saviem SG2 diesel 130000 km benne élect. ridelle avec réhausse démontable TBE CT OK : 4000 euros
✆ **06 14 80 96 39**

Tourisme

38 - A vendre en l'état Renault Laguna de 1997, 166000 kms, 7 cv, vert métalisée : 1000 euros à débattre.
✆ **04 76 27 43 26**
ou 06 18 61 78 06

88 - Vends C5 exclusive 2008 BVA sièges cuir options 20000 km garantie 2012.
✆ **06 08 89 00 56**

Achat-Vente

Récolte

01 - Vds paille et foin
✆ **04 74 98 11 17**

26 - Eleveur cherche Paille au champ blé - orge - colza
✆ **06 07 64 29 69**

38 - Agriculteur échange paille contre fumier secteur Vienne.
✆ **06 83 17 10 68**

58 - VENDS foin à faucher Centre Nièvre. (réf. 2503)
✆ **03 86 60 11 86**

70 - Agriculteur vend livre paille et foin de qualité
✆ **03 84 32 30 91**
ou 06 86 08 38 02

Fourrage

01 - Achète paille en andain derrière moissonneuse et foin sur pied.
✆ **06 37 33 65 15**

18 - VENDS paille de colza BR 120 x 140, 280 kg. (réf. 2508)
✆ **02 48 74 55 94**
ou 06 80 33 01 14

21 - Achète paille en andains 20 à 25 E la tonne. 80 à 100 ¤ l'hectare, secteur 20 km de Gevrey Chambertin (réf. 1518)
✆ **06 80 41 58 75**

42 - Vds silos herbe entier + restant maïs.
✆ **04 77 94 09 54**

Pépinière

69 - Vds plants de poireaux GAEC Duchamp 330 rue du Rhône 69 Solaize.
✆ **04 78 02 93 57**
ou 06 12 34 36 01

Terrain

84 - Cherche truffière à entretenir et cavé ou creusé
✆ **06 10 19 07 60**

Achat-Vente

Divers

01 - Achète barrières stabulation
✆ **06 76 56 88 20**

01 - Recherche DPU urgent département Ain
✆ **06 09 12 90 42**

21 - VENDS mobilhome 7.80 x 3 m., 2 chambres, cuisine, salon, SDB, WC, disponible de suite, 6 500 euros. (réf. 2507)
✆ **03 80 22 74 51**
06 22 71 01 39

38 - Vds barquette en carton compact pour petits normalisés 100, 125, 150, 200 et 250 grs, 25 euros les 1000.
✆ **06 81 82 57 66**

38 - Donne terre de déblais sect. 69 Lozanne, Neuville, 01 Montluel, St André Corcy liv. gratis.
✆ **04 78 31 26 00**

42 - Vds tank à lait Japy, 2100 l, salle de traite 2x4 EPI GR 1200 l
✆ **06 85 02 07 60**

58 - Cause retraite VEND matériel BE et moyen, prix à débattre, - bon foin de pâture BR à l'abri sous hangar, bonne qualité. (réf. 250B)
✆ **03 86 61 23 68**

71 - Vds hangar métallique de 70 m², sans couverture, démonté, prix 1.000 euros.
✆ **06 07 24 97 55**

Location

Agricole

42 - Ch. exploitation de 80 à 130 Ha bovin allaitant dans 42 pas sérieux s'abstenir disc. ass.
✆ **06 02 26 89 12**

71 - Agriculteur loue vacances gîte 6 places dans région parc du Morvan, 300 euros la semaine.
✆ **03 85 82 66 49**

Autre

01 - Loue La Seyne/Mer studio 4 couchages dans copropriété calme avec piscine
✆ **04 74 25 76 44 après 20h**

07 - Sud loue gîte 4-5 pers. libre

La demande des éleveurs en paille et fourrage est multipliée par 2 ou 3.
La SARL de CHASSINEL RECHERCHE
une quantité très importante de paille (céréales, colza, pois), en andains ou pressée, jachère à faucher etc.
Dans secteur d'environ 70 km autour de puits 21400 (nord 21, Est 89)
Déplacement possible plus loin si grande surface à presser, et région plus tardive.
Pour plus de renseignements
(tarif, enlèvement, contrat avec acompte, etc...)
Tel. : J. Marie 06 80 06 38 23 - Sylvie 06 80 37 00 50 - Cédric 06 68 57 44 90

S25-26-27-34-35 septembre octobre
✆ **04 75 39 69 82 HR**

19 - LOUE Meublé vacances Ussel (Corrèze), 2 personnes du 9 au 23 juillet, 220 euros/semaine.
✆ **05 55 72 24 36**

57 - Loue studio 40 m² à Nice, 4 couchages, mach. à laver le linge, gde terrasse, piscine, tennis, parking, proximité plage et commerces, 550 euros la semaine, juillet-août.
✆ **06 33 20 84 83**

83 - LOUE studio Presqu'Ile de Gien, face Porquerolles, site superbe, 4 couchages, 500 m. plage, 400 euros la semaine, juillet - août. (réf. 230A)
✆ **06 03 89 76 40**

Offre

Emploi

07 - La DDCSPP cherche préposé sanitaire pr abattoir Aubenas CDD 3 mois renouvelable. Poste à pourvoir immédiatement.
✆ **04 75 66 53 40**

21 - Sud Dijon RECHERCHE chauffeur pour récolte du 20/06/11 au 22/07/11. (réf. 2502)
✆ **06 62 55 71 10**

26 - Le lycée Agricole du Valentin

PERSONNEL POLONAIS QUALIFIE
Agroservice solutions propose
du personnel Polonais
tous travaux agricoles. Travail légal
Tel. 0048 791 891 444 - 0048 535 891 444
E-mail: contact@agroservicesolutions.com

Cherche un ouvrier agricole pour travaux d'entretien sur Bourg les Valence sur 2 mois juillet/août 2011 - 35h - smic 1365.03 brut - poss repas et hébergement sur place **Envoyer CV et Lettre motivation à jean-louis.cung@educagri.fr**

38 - 38/69 rech. mécano agri-TP expérience souhaitée soudure-entretien mat.
✆ **04 78 31 26 00**

42 - Cherche vendangeurs porteurs Beaujolais vers 15 août, avec expérience, nourri, logé sur place, 17 jours, thierry.canard@wanadoo.fr
✆ **06 08 00 34 33**

69 - Cherche coupeurs pour les vendanges en Beaujolais nourri logé autour du 15 août
✆ **06 88 56 69 49**

69 - Cherche vendangeurs (euses) nourris logés 14 jrs env à partir du 20 août env
✆ **04 74 04 35 03 HR**

69 - Rech contrôleur qualité raisin pour les vendanges à partir 18/08
✆ **06 86 85 20 36**

Demande

Emploi

01 - H 20 ans exp. charche emploi dans ETA, Cuma, exp. grandes cultures - Etudie ttes prop. Ain
✆ **06 88 48 66 65**

38 - Jeune homme bac pro CGE A expérience ouvrier vacher recherche emploi élevage ETA.
✆ **06 03 71 29 22**

38 - Jeune homme équipé camion propose aide déménagement (espace vert, peinture), travail soigné.
✆ **06 63 31 48 59**

pa@terres-de-bourgogne.net
03 80 78 90 40

Animaux

Bovin

01 - Elevage Thuillier vds divers taureaux Holstein facteur rouge et sans corne
✆ **06 83 46 25 36**

01 - Vds génisses 3 semaines Holstein Canadienne et Abondance
✆ **04 74 30 95 59**
ou 06 08 89 30 88

01 - Vds génisses 46 et 66 à terme 1ère quinzaine de 07 - CL garanties sanitaires OK
✆ **04 74 51 70 16**

07 - Vds TB taureaux Aubrac 18 mois IA Roussel OS Aubrac, transport possible.
✆ **06 83 09 04 80**

21 - VENDS ou échange taureau charolais 4 ans 1/2 cause consanguinité, vêlage facile. (réf. 2514)
✆ **03 80 89 01 17 soir**

21 - Elevage Levoyet HB Limousin VEND 2 taureaux adultes RJ reproducteurs 14 mois et 22 mois (réf. 2509)
✆ **03 80 23 68 04**

21 - Bon élevage montbéliard VEND génisses et vaches pleines ou en lactation et génissons. (réf. 250F)
✆ **06 77 96 42 98**

21 - VENDS bon taureau charolais 2 ans HBC, IND IBR. Gresle - Inty - Challement. (réf. 2407)
✆ **03 86 29 62 74**

42 - Vds taureaux à saillir Holstein et Montbéliard + embryons, grande origine. HD Nutrition.
✆ **06 89 30 04 69**

42 - Elevage Lafay Catherine vend mâles reproducteurs HBC, Saint-Germain-Lespinasse
✆ **06 71 21 84 56**

55 - Vends taureaux Holstein à saillir, très bonnes origines. Transport assuré. Ferme Picasso.
✆ **06 86 85 54 30**

69 - VDS génisse P.H.Jordan red à terme le 09/07/2011 + blé tritical récolte 2010
✆ **06 32 07 52 70**

69 - VDS génisse P.H.Jordan red à terme le 09/07/2011 + blé tritical récolte 2010
✆ **06 32 07 52 70**

71 - Vds, cause cessation, cheptel charolais indemne IBR, peux détailler + bouc 4 mois.
✆ **06 80 15 86 77 H R**

71 - Vds vaches charolaises suitées, gestantes, IBR A, certifiées FCO.
✆ **06 28 28 75 47**

71 - Vends taureaux HBC adultes 18 mois, vache normande, prête à vêler, TGS. M. Debarnot François, Viry.
✆ **06 14 82 52 05**

71 - Vds T. B. repro. charolais, 2 ans, HBC, IBR A, hivernés au pré, TGS + génisses suitées.
✆ **06 07 57 55 40**
ou 03 85 24 24 96

71 - VENDS taureaux HBC, bonnes origines, bonne conformation. GAEC Goulliard. (réf. 210A)
✆ **03 85 79 40 98**

88 - Vends Blondes suitées 2ème veau - 1 taureau 18 mois BO calme garantie sanitaire, livraison.
✆ **06 12 85 67 49**

89 - VENDS taureau Salers HBS 8 ans, IBR A, naisseur renesucheyre cantal (réf. 2402)
✆ **06 08 21 63 45**
ou 03 86 48 13 21

Caprin

38 - Pépinière du Syndicat Caprin de l'Isère : disponibles chevrettes Saanen et Alpines chamoisées prêtes à saillir. Référence contrôle laitier et sanitaire.
✆ **06 62 19 95 28**

Ovin

26 - Vends brebis bio prealpes croisées
✆ **04 92 66 02 26**
ou 06 05 30 11 51

71 - Vds béliers, agneaux et agnelles charollais, repro., TGS, liv. poss.
✆ **06 73 34 07 96**
ou 06 85 13 37 68

Equin

15 - PENSION box 189 euros herbage 120 euros mixte 150 euros/ mois saillies tte race étalon PSA Noir + Palomino qualif endur.+ Pur Frison+ débour. dressage+mise bas. VENTE permanente chevaux selle tte race Pur Frison. Arabo-frison. Haras Loup Blanc 15190 St Amandin.
✆ **04 71 78 53 26**

18 - Vends double poney, 2 ans, 650 euros ; demi sang arabe, 3 ans, reconnu par les haras, 1.600 euros.
✆ **Tél 06 10 65 06 92**

55 - Vds 2 pouliches de 2 ans Ardennaises, attelées, baies.
✆ **03 29 87 50 58**
ou 03 29 87 54 84

Chien

71 - Vds chiots Beauceron, travail sur troupeau ovins, tat. M.250. 33490, gros gabarit.
✆ **03 85 92 62 03**
ou 06 28 02 40 31

71 - Vds chiots Beagle Harrier nés 08.04.11 pucés, vaccinés, vermifugés, inscrits lof, mère 2 GLK 962, 500 euros, portée huit chiots 4 M, 4 F, dispo. au 09.06.11
✆ **03 85 58 58 44**

Travail à façon

E.T.A. disponible pour
Pressage haute densité
(format : 120/90)
Tous fourrages
travail soigné
Tel. 06 88 34 92 43

petitesannonces
→ MATÉRIEL → ANIMAUX → EMPLOI → IMMOBILIER → DIVERS

Votre
petite annonce
doit nous parvenir
avant
le lundi 12h00
(par fax ou tél).
Un seul numéro
03 80 78 90 40

PETITES ANNONCES 3, 10 ou 27 départements

**Règlement par carte bancaire*

Annonces réservées aux particuliers - Le journal accepte les petites annonces jusqu'au lundi 12h00.

1 REMPLISSEZ VOTRE GRILLE *(en lettres capitales lisibles, une lettre par case, une case blanche entre chaque mot)*

La ligne supplémentaire : 3,05 € TTC

❑ **Annonce encadrée : 3,05 € TTC** ❑ **Annonce domiciliée au journal : 4,57 € TTC**

2 COCHEZ LA ZONE DE DIFFUSION DE VOTRE CHOIX ET LE NOMBRE DE PARUTION (S)

❑ **RÉGIONALE - 3 départements**
(Côte d'Or, Nièvre, Yonne)
❑ 1 Parution **10 €**
❑ 2 Parutions **15 €**
❑ Parution supplémentaire **5 €**
(identiques et consécutives)

❑ **GRANDE RÉGION - 27 départements**
(Ain, Allier, Ardèche, Cher, Corrèze, Côte d'Or, Creuse, Doubs, Drôme, Isère, Jura, Loire, Haute-Loire, Meurthe et Moselle, Meuse, Moselle, Nièvre, Puy de Dôme, Bas Rhin, Rhône, Saône-et-Loire, Haute-Saône, Savoie, haute-Savoie, Vosges, Territoire de Belfort, Yonne)
❑ 1 Parution **29 €**
❑ 2 Parutions **43 €**
❑ Parution supplémentaire **15 €**
(identiques et consécutives)

❑ **VALLÉE DU RHÔNE ET BOURGOGNE - 10 départements**
(Ardèche, Côte d'Or, Drôme, Gard, Isère, Nièvre, Rhône, Saône-et-Loire, Yonne, Vaucluse)
❑1 parution **17 €** ❑2 parutions **26 €** ❑ Parution supplémentaire **10 €** *(identiques et consécutives)*

3 COCHEZ LA RUBRIQUE DE VOTRE CHOIX

❑ Tracteurs
❑ Matériels de travail du sol
❑ Matériels de récolte
❑ Matériels de traitement
❑ Matériels arbo-viti
❑ Matériels de distribution
❑ Matériels d'épandage
❑ Matériels d'irrigation
❑ Matériels forestiers
❑ Matériels travaux publics
❑ Matériels de cave
❑ Matériels de manutention
❑ Matériels de station
❑ Matériels de taille
❑ Materiels agricoles divers
❑ Véhicules utilitaires
❑ Véhicules tourisme
❑ Ventes/achats de récoltes
❑ Cultures sous abris
❑ Plants/pépinières/Droits à produire
❑ Bâtiments professionnels
❑ Propriétés achat/ventes
❑ Terrains
❑ Locations agricoles
❑ Locations autres
❑ Offres d'emplois
❑ Demandes d'emplois
❑ Propositions commerciales
❑ Offres de service
❑ Mariage-rencontres
❑ Divers
❑ Animaux divers
❑ Bovins
❑ Caprins
❑ Ovins
❑ Porcins
❑ Equins
❑ Volailles/Lapins
❑ Chiens
❑ Chasse/gibier

4 JOIGNEZ VOTRE RÉGLEMENT ET ENVOYEZ LE TOUT À TERRES DE BOURGOGNE

Nom :
Prénom :
Adresse :
.....
Code Postal :
❑ Je joins un chèque de €TTC
à l'ordre de Terres de Bourgogne
❑ Je règle par CB la somme de €TTC
carte N° |_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|
expire fin |_|_|/ |_|_| signature:
Banque

Terres de Bourgogne
Les Jardins d'Octobre - 4, rue Davout
BP 77409 - 21074 DIJON Cedex
Tél.: 03.80.78.90.40
Fax : 03.80.70.08.02

Votre justificatif comptable

A découper et à conserver
parue le:.....
Nom - Prénom :.....
Adresse :
.....
.....
Collez ci-dessous votre annonce parue dans le journal

Montant :.....TTC
(dont TVA 19,6 % soit.....€)

CÔTE D'OR

MODIFICATION DE STATUTS

S.C.E FOURNIER PERE ET FILS

Société civile d'exploitation
au capital de 174 096,78 €
Siège social : 21190 Merceuil (côte d'or)
RCS Beaune 328 022 739

D' un procès verbal de décision extraordinaire de l'assemblée des associés du 4 mai 2011, il résulte que: l'assemblée des associés décide de modifier la date de clôture de l'exercice social pour la fixer au 31 juillet de chaque année.
Par exception, l'exercice en cours couvrira la période du 01/01/2011 au 31/07/2011.
Dépôt légal au greffe du Tribunal de commerce de Dijon.
Pour avis, le représentant légal.

AL21256507

DEVEST 11

Société Anonyme au capital de 37 000 €
34 Rue du Wacken 67000 Strasbourg
532 672 474 RCS Strasbourg

Personne habilitée à engager la société: Monsieur Marc Bauer, Président Directeur Général, 1 Rue du Tabac à 67117 Fessenheim le bas.
Aux termes du procès-verbal de l'Assemblée générale Mixte Ordinaire et Extraordinaire du 15 juin 2011, il résulte que:
- Le siège social a été transféré à l'adresse suivante : 7, Boulevard Chanoine Kir, 21000 DIJON, à compter du 15 juin 2011.
L'article «SIEGE SOCIAL» des statuts a été modifié en conséquence.
- KPMG SA, Immeuble le Palatin, 3 Cours du Triangle - 92939 Paris la Défense cedex, a été nommé en qualité de Commissaire aux comptes titulaire en remplacement de KPMG AUDIT EST, 9 avenue de l'Europe, Espace Européen de l'Entreprise- 67300 Schiltigheim.
KPMG AUDIT EST, Immeuble le Palatin, 3 Cours du Triangle, 92939 Paris la Défense cedex a été nommé en qualité de Commissaire aux comptes suppléant en remplacement de KPMG AUDIT AUVERGNE RHONE-ALPES, 3 Cours du Triangle, 92800 Puteaux.
Mention sera faite au RCS de Dijon.
Pour avis,

AL21256519

AVIS DE CONSTITUTION

Avis est donné de la constitution, aux termes d'un acte reçu sous seings privés en date à DIJON, du
10 juin 2011, de la société à responsabilité limitée dont les caractéristiques sont énoncées ci-dessous :
Dénomination : AUDITION 21
Siège : 5 bis rue Marceau, 21000 Dijon
Durée : 99 ans
Objet :
- Le commerce de détail d'articles médicaux et orthopédiques,
- L'adaptation, la vente, la maintenance d'appareils de correction auditive,
- Les prestations liées à l'appareillage de la surdité, le suivi, la formation du patient et la réalisation
des divers tests d'audiométrie prothétique,
- La fourniture de services se rattachant au domaine de l'audition,
- La réalisation, la commercialisation, la distribution de toutes aides techniques, logicielles ou
électroniques destinées aux particuliers, et aux praticiens médicaux et paramédicaux,
- La participation de la société, par tout moyen, à toutes entreprises ou sociétés créées
ou à créer, pouvant se rattacher à l'objet social, notamment par voie de création de sociétés nouvelles,
d'apports, commandite, souscription ou rachat de titres ou de droits sociaux, fusion, alliance ou association
en participation ou groupement d'intérêts économiques ou de location gérance.
Capital social : Dix Mille Euros (10.000,00 6)
Co-gérants : Monsieur Cyril Cornu, dt à Dijon, 36 rue Jeannin, et Monsieur Pierre Konczewski, dt à Dijon, 8 rue d'Auxonne.
La société sera immatriculée au RCS de Dijon
Pour avis et mention
La gérance

AL21256510

SCP Pascal MASSIP, Marc PRIEUR, David BELOU, Véronique VARLET, Francis MAIRET, Guillaume LORISSON, Notaires associés
Rond Point de l'Europe 21 000 Dijon

Suivant acte reçu par Maître Guillaume Lorisson , Notaire à Dijon, le 7 juin 2011, enregistré au SIE de Dijon Nord, le 09/06/2011 bord2011/846 case 1, a été constituée pour une durée de 99 années à compter de son immatriculation au R.C.S de Dijon, la société dénommée « SARL L'ESCAPADE » société à responsabilité limitée au capital de 100 euros, composé d'apports en numéraire, ayant pour objet : location de salle, traiteur, organisation de soirées privées, restauration, débit de boissons avec ou sans licence. Siège : Varois-et-Chaignot (21490), 5 rue de Couternon. M. Jean-Christophe Gutigny et M. Philippe Gutigny, demeurant à Magny sur Thille 4 rue du dessus ont été nommés gérants. Les statuts prévoient que les cessions entre associés et leurs descendants ou ascendants, ainsi qu'au bénéfice du conjoint d'un associé, sont libres. Les autres sont soumises à l'agrément de la majorité des associés représentant au moins la moitié des parts sociales.
Pour avis
Me Guillaume LORISSON

AL21256511

Par acte SSP du 16/06/2011, il a été constitué une SARL ayant les caractéristiques suivantes.
Dénomination :
KEJ DISTRIBUTION SARL
Objet social : La prestation des services administratifs et commerciaux. La vente en gros de produits à destination des commerçants et des professionnels
Siège social :
3 Impasse des Fauvettes, 21560 Bressey Sur Tille.
Capital : 7.500 Euros
Durée : 99 ans
Gérant : M Seguin Eric, demeurant 3 Impasse des Fauvettes, 21560 Bressey Sur Tille.
Immatriculation au RCS de Dijon

AL21256513

Il a été constitué une SCI ayant les caractéristiques suivantes :
Dénomination:
HOUSE
Capital: 100 euros
Siège:
2 imp de la métairie 21110 Bretenière
Objet: Achat, location, gestion de biens immobiliers.
Durée: 99 ans
Gérants: M. Ruffier-Lanche Frederic et Mme Ruffier-Lanche Marie 2 imp de la métairie 21110 Bretenière
Immatriculation au RCS de Dijon

AL21256514

Aux termes d'un acte sous seing privé en date à Dijon du 31 mai 2011, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :
Forme : société par actions simplifiée
Dénomination : SAS AUTOMOBILES DE BOURGOGNE DIJON
Siège social : Dijon (Côte d'Or) Place Saint Exupéry
Objet : La Société a pour objet directement ou indirectement, en France, dans les départements d'Outre-Mer et à l'étranger, l'exploitation de tous fonds de commerce de garage, réparations, carrosserie, dépannage, de ventes, d'échanges ou locations sans chauffeurs de tous véhicules automobiles neufs ou d'occasion, de tous tracteurs agricoles et autres, de cycles, cyclomoteurs et motocyclettes, de tous carburants, lubrifiants, pièces et articles se rattachant à l'industrie de l'automobile, du cycle et motocycle ; ainsi que le commerce de produits et articles liés aux activités de bazar, jeux, jouets, bricolage, autres activités de loisirs et de sports et ventes de boissons non alcoolisées.
L'acquisition, l'exploitation, l'installation, l'aménagement, l'achat, la vente, l'échange, la gérance, tant comme preneuse que comme bailleresse, à court ou à long terme, et avec ou sans promesse de vente, de tous fonds de commerce, de tous établissements commerciaux ou industriels dépendant des maisons ou sociétés dont le commerce ou l'industrie serait similaire à celui de la société.
L'acquisition, la prise à bail, avec ou sans promesse de vente, de toutes constructions, terrains, et immeubles, ainsi que de tous biens mobiliers et immobiliers, qui peuvent devenir nécessaires à l'objet de la société ou pouvant en faciliter l'extension et le développement, la revente, l'échange ou la location avec ou sans promesse de vente de ces mêmes biens mobiliers et immobiliers.
L'édification de toutes constructions.
La Société pourra fusionner avec d'autres Sociétés ayant pour objet des entreprises commerciales ou industrielles analogues, s'y intéresser par voie de participation et souscription ou achat d'actions ou autrement ; elle pourra participer à la fondation de toutes sociétés similaires ou leur céder tout ou partie de son actif par voie d'apport, d'apport partiel d'actif, de scission, de vente ou autrement.
Et généralement toutes opérations commerciales, industrielles, immobilières, mobilières et financières se rattachant directement ou indirectement, en totalité ou en partie, à l'un quelconque des objets ci-dessus spécifiés ou à tous objets similaires ou connexes.
Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au registre du commerce et des sociétés.
Capital : 1 500 000 euros
Admission aux assemblées et droit de vote :Tout actionnaire a le droit d'assister aux assemblées, sur justification de son identité et de l'inscription de ses actions dans les comptes de la société.
Chaque membre de l'assemblée a autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.
Agrément : Agrément des cessions d'actions à des tiers par les actionnaires.
Président :
- Monsieur Jacques, Charles, Gabriel Dubois, demeurant à Villers le lac (Doubs) Les Terres Rouges,
Directeur général :
- Monsieur Jean-Marc, Antoine, Marie Dubois, demeurant à Montlebon (Doubs) 37 rue de Neuchâtel,
Commissaires aux comptes titulaire :
La société BL AUDIT, sise à Besançon (25) ,Ài 11 rue Denis Papin
Immatriculée au Registre du Commerce et des sociétés Sous le numéro 518 875 182 RCS Besançon
Commissaires aux comptes suppléants :
Monsieur Didier Lintz, sis à Morteau (25), 12 Grande Rue
Immatriculation : au registre du commerce et des sociétés de Dijon.
Pour avis,
le représentant légal.

AL21256517

Etude de Etude de Mes MASSIP, PRIEUR, BELOU, VARLET, MAIRET et LORISSON, Notaires associés Rond Point de l'Europe à Dijon (Côte d'Or)

Suivant acte reçu par Maître Guillaume LORISSON , Notaire Associé de la Société Civile Professionnelle « Pascal MASSIP, Marc PRIEUR, David BELOU, Véronique VARLET, Francis MAIRET et Guillaume LORISSON notaires associés », titulaire d'un Office Notarial à Dijon (Côte d'Or) Rond Point de l'Europe, , le 31 mai 2011, a été constitué un groupement
foncier agricole ayant les caractéristiques suivantes :
Objet : la propriété et l'administration de tous les immeubles et droits immobiliers à destination agricole composant son patrimoine.
Dénomination : Groupement Foncier Agricole de «G.F.A DU LEVANT».
Siège : Pluvet (21110), 7 rue du Levant.
Durée : 99 années.
Le montant total des apports s'élève à Dix Mille Euros (10.000,00 Eur), somme égale au montant du capital social.
Cession des parts : un associé peut librement céder tout ou partie de ses parts à l'un de ses descendants ou à son conjoint ainsi qu'à un associé participant à l'exploitation de tout ou partie des biens du groupement en vertu d'un bail. Toute autre cession, à titre onéreux, ne peut avoir lieu qu'avec l'agrément des associés.
L'exercice social commence le **Premier janvier et finit le trente et un décembre** de chaque année.
Le premier gérant est, d'un commun accord entre les constituants : Monsieur Lendzwa Christian.
La durée de ses fonctions est : illimitée.
La société sera immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Dijon.
Pour avis
Le Notaire

AL21256518

Constitution SSP à Aiserey en date du 19-06-2011 de la SCI à capital variable BENJERE Sigle : BJ. Capital et minimum: 40 Euros Maximum: 400 euros. Siège: 02 rue des Violettes, 21110 Aiserey. Durée: 99 ans. Gérance : Ronsiaux Jean Claude , 02 rue des Violettes 21110 Aiserey. Objet: Acquisition, revente, mise en location, gestion et administration civiles de tous biens et droits immobiliers lui appartenant Cessions de parts sur agrément des associés. RCS: Dijon

AL21256520

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

COMMUNE DE ROUGEMONT

Enquête publique
sur le projet de carte communale

Par arrêté n° 1 du 16 mai 2011 le Maire de Rougemont a ordonné, l'ouverture de l'enquête publique sur le projet de carte communale de la commune.
A cet effet, Monsieur Chaumeil Antoine, ingénieur travaux publics, géomètre expert en retraite a été désigné par le Tribunal Administratif de Dijon comme commissaire enquêteur.
L'enquête se déroulera à la mairie du 20 juin 2011 au 21 juillet 2011 inclus aux jours et heures habituels d'ouverture de la mairie.
Le commissaire enquêteur recevra en mairie les :
- lundi 20 juin 2011 de 14 h 30 à 17 h 30
- mecredi 29 juin 2011 de 14 h 30 à 17 h 30
- lundi 11 juillet 2011 de 14 h 30 à 17 h 30
- jeudi 21 juillet 2011 de 09 h 30 à 12 h 30.
Pendant la durée de l'enquête, les observations sur le projet de carte communale pourront être consignées sur le registre d'enquête déposé en mairie. Elles peuvent également être adressées par écrit au Maire ou au commissaire enquêteur à l'adresse du lieu où se déroule l'enquête publique (Mairie - Rue des Fossés 21500 Rougemont).
Le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public en mairie, aux jours et heures habituels d'ouverture, dès qu'ils seront transmis à la commune.
Le maire

AL21256466

CONVOCATION

CUMA DE LA COQUILLE

Mairie
21510 Aignay le Duc
Agréée sous le n° 21 340

Convocation Assemblée Générale Mixte
Les associés coopérateurs de la CUMA de la Coquille sont convoqués, en Assemblée Générale Mixte le lundi 27 juin 2011 à 10 heures à Meulson, pour délibérer sur l'ordre du jour suivant :
A titre Ordinaire :
Approbation du procès-verbal de l'AGO du 18 juin 2010
Rapport du Conseil d'administration
Rapport financier.
Rapports du Commissaire aux comptes.
Mise aux voix de ces rapports et quitus aux administrateurs.
Affectation des résultats.
Election du tiers sortant des administrateurs.
Constatation de la variation du capital social.
Fixation de l'allocation globale du Conseil (article 27).
Questions diverses.
A titre Extraordinaire
Mise en harmonie des statuts avec les arrêtés du 23 avril 2008 et du 25 mars 2009.
Pouvoirs pour accomplir les formalités.
Le Conseil d'Administration.

AL21256515

DISSOLUTION LIQUIDATION

SCEA DE LA FONTAINE DE COUTERNON

Société civile en liquidation
Au capital de 54 683.46 €
Siège social : 21800 Quétigny
330 178 112 RCS Dijon

Aux termes d'une assemblée générale extraordinaire en date du 31/05/2011, la collectivité des associés de la SCEA DE LA FONTAINE DE COUTERNON a décidé la dissolution anticipée de la société et sa mise en liquidation amiable.
Elle a nommé en qualité de liquidateur, Mademoiselle PRIEUR Sylvie, demeurant 19 Rue de la Louère, 21800 Quétigny, et lui a conféré les pouvoirs les plus étendus pour achever les opérations sociales encours, réaliser l'actif et acquitter le passif.
La correspondance, les actes et documents concernant la liquidation doivent être adressés et notifiés à 19 Rue de la Louère, 21800 Quétigny, lieu du siège social.
Le dépôt des actes et pièces relatifs à la liquidation sera effectué au greffe du tribunal de commerce de Dijon.
Pour avis, Le liquidateur

AL21256478

MODIFICATION DE CAPITAL

RMD CONSEILS

Société à responsabilité limitée
au capital de 90.000 €
Siège social: Beaune (21200),
6 Rue des Tonneliers
485 373 104 RCS Dijon

Suivant délibérations de l'assemblée générale en date du 12 avril 2011, il a été décidé d'augmenter le capital social d'un montant de 87.000 € par l'incorporation directe de réserves au capital pour le porter de 3.000 € à 90.000 € et de modifier les statuts en conséquence.

AL21256512

NOMINATION

AXE EQUIPEMENT

Société par actions simplifiée
au capital de 43 200 €
Siège social : Juilly
21140 Semur en Auxois
R.C.S. Dijon 341 015 600

Aux termes d'une délibération en date du 13/12/2010, l'assemblée générale ordinaire a nommé en qualité de co-commissaire aux comptes, pour une durée de six exercices, soit jusqu'à l'assemblée générale ordinaire qui sera appelée a délibérer sur les comptes clos le 31/10/2016. INTERCOMEX 2 bis rue Veuve Bénard Bodié 10600 La Chapelle Saint Luc représentée par Monsieur Eric Thiery.

AL21256505

GÉRANCE FIN DE GÉRANCE

SCP NOURISSAT MISSEREY STRIFFLING VIARD
Notaires associés
23 rue Buffon 21000 Dijon

Aux termes d'une délibération en date du 01/06/2011, l'Assemblée Générale Extraordinaire de la société dénommée «SARL AN NOUR», SARL en formation, capital de 1006 ayant son siège à Dijon, 55 rue d'York, en cours d'immatriculation au RCS Dijon, a décidé à l'unanimité de nommer co-gérant Mr Hakim Baraho, dt à Saint Apollinaire (21850), 6 C rue Jean Sans Peur et de modifier en conséquence l'article 13 des statuts.
Pour avis et mention

AL21256516

FUSION

A.SABATIER
SA au capital de 50.308,18 €
Siège : Dijon (21000),
rue Aspirant Buffet
301 342 598 RCS Dijon

AVE MARIA
SARL au capital de 152.449,02 €
Siège : Dijon (21000), rue Aspirant Buffet
339 966 335 RCS Dijon

Suivant délibérations en date du 30 Mai 2011, les actionnaires de la société A.SABATIER ont approuvé le projet de fusion signé avec la société AVE MARIA, les apports effectués ainsi que leur évaluation. La société A.SABATIER étant propriétaire de la totalité des parts de la société absorbée depuis une date antérieure à celle du dépôt du projet de fusion au Greffe du Tribunal de Commerce de Dijon, la fusion n'a pas donné lieu à une augmentation de capital. La société AVE MARIA, absorbée, a du seul fait de la réalisation définitive de ladite fusion, été dissoute de plein droit, sans liquidation, à la même date. Ladite opération n'a dégagé aucun boni de fusion mais un mali de fusion de 18.932,68€.

AL21256521

AVIS DE LA SAFER

SAFER de Bourgogne

SAFER DE LA COTE D'OR

Appel à Candidatures
La SAFER de BOURGOGNE (département 21) se propose, sans engagement de sa part, d'attribuer par rétrocession, échange ou substitution tout ou partie des biens suivants :
Cmne de ARNAY-LE DUC: (11 70)
11 ha 89 a 30 ca - Prat: ZM-49 - Pre vaux: ZI-150[6](J)-150[6](K) - pré
Objectif : maintien de l'exploitant
Cmne de VELOGNY: (11 84)
9 ha 02 a 85 ca - Le grand larrey: A-82 - Les vignes antoine: A-384 pré
Les personnes intéressées devront manifester leur candidature par écrit au plus tard le 11/07/2011 à Safer de Bourgogne, rue F.Mitterrand 21850 Saint-Apollinaire, Tél.: 0380789989 où des compléments d'information pourront être obtenus.

AL21256522

NIÈVRE

MODIFICATION DE STATUTS

SARL A.G.C

SARL au capital de 89.000 €
Siège Social : 28, route de Corcelles
58180 Marzy
R.C.S. Nevers 523 041 283

Suivant PV de l'AGE du 08/12/10, enregistré à Nevers le 10/12/2010 bordereau n°2010/1518 , case 5 les associés ont décidé:
D'augmenter le capital social . L'art 7 des statuts a été modifié en conséquence.
Article 7- capital social
Ancienne mention
Le capital social est fixé à la somme de 60.000 €
Nouvelle mention
Il a été fait un apport supplémentaire en numéraire de la somme de 29.000€ à compter du 8 décembre 2010. En conséquence, le capital social est fixé à la somme de 89.000€
De nommer gérant à compter du 01/01/2011, Mr Pierre-Etienne Savre dt 28 rte de Corcelles 58180 en remplacement de Mme Martine Savre. L'art 34 des statuts a été modifié en conséquence.
Mention sera faite au RCS de Nevers.
Pour avis, la Gérance.

AL58256542

RR DONNELLEY DOCUMENT SOLUTIONS SAS

Société par Actions Simplifiée
au capital de 336 700 Euros
Siège social : 22/26 Rue de Bitche
92400 Courbevoie
420 841 017 RCS Nanterre

Aux termes des Décisions de l'Associé unique en date du 03/06/2011, il a été décidé :
- de transférer le siège social du 22/26 Rue de Bitche 92400 Courbevoie au Zone Industrielle du Tremblat - BP 1 58209 Cosne Cours sur Loire, et ce, à compter du 03/06/2011.
- de modifier l'objet social qui devient : La fourniture de tous types de solutions d'impression et de communication sur tous supports, la prestation de services d'édition, de communication et de traduction.
Le Président est Mr John Samuel Farmer, demeurant Whitersfield Haverhill The First, Burton Green Sufflock CB9 7SB (Royaume-Uni).
Les statuts ont été modifiés en conséquence.
Le dépôt légal sera effectué au RCS de Nevers.

AL58256544

J & T

Société à responsabilité limitée
au capital de 5 550 €
Siège social : 44, grand rue
58490 Saint Parize le Chatel
531 808 863 RCS Nevers

Aux termes de ses décisions en date du 27 mai 2011, l'associé unique a décidé d'étendre l'objet social à compter du même jour aux activités suivantes : carrosserie et peinture automobile. Achat, vente de véhicules automobiles neufs et d'occasion. Achat, vente de pièces détachées et accessoires pour véhicules automobiles, et de modifier en conséquence l'article 2 des statuts.

AL58256548

ASSEMBLÉES GÉNÉRALES

SICAFOME
29 route de Châtillon
58290 Moulins Engilbert

Assemblée générale du 20 mai 2011

1) Administrateurs partants
Merlin Jean-Claude
Morice Michel
2) Administrateur démissionnaire
Camuzat Bruno
3) Administrateurs élus
Duchemin Philippe - La Houillère 58290 Moulins Engilbert et Louvrier Rémi - Poiseux 58120 Saint Léger de Fougeret en remplacement de Merlin Jean-Claude et Morice Michel pour un mandat de 6 ans.
Deboux Hervé - Niault 58110 Chougny en remplacement de Camuzat Bruno pour un mandat de 2 ans.

AL58256551

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte SSP du 31/05/2011, il a été constitué une SCI ayant les caractéristiques suivantes :
Dénomination :
S.C.I. PHILALEX
Objet social : l'acquisition, la propriété, l'administration et l'exploitation par bail, location ou autrement, de tous murs commerciaux et/ou d'habitation et, généralement, toutes opérations quelconques se rattachant à cet objet
Siège social : 32 Rue Léon Blum, 58640, Varennes Vauzelles
Capital : 500 €
Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS de Nevers
Gérance : M. Bouveau Philippe, demeurant 32 Rue Léon Blum, 58640, Varennes Vauzelles.
Clause d'agrément : Cession libre entre associés. Soumise à agrément dans les autres cas.
Pour avis et mention, le gérant.

AL58256502

SARL TOURLIER

Société à responsabilité limitée
Au capital de 9 000 euros
Siège social : Les Petites Corvées
58130 Montigny aux Amognes

Aux termes d'un acte sous seings privés en date du 1er juin 2011, à Montigny aux Amognes, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :
Forme : Société à responsabilité limitée
Dénomination : SARL TOURLIER
Siège Social : Les Petites Corvées, 58130 Montigny aux Amognes
Objet :
- les travaux courants de terrassement : creusement, comblement, nivellement de chantiers de construction,
- les travaux de préparation des sites : débroussaillage, déblayage et remblayage des chantiers,
- l'exécution des forages horizontaux pour le passage des câbles et des canalisations,
- le transport des matériaux de construction.
Durée : quatre-vingt-dix-neuf années à compter de son immatriculation au Registre du Commerce et des sociétés
Apports : neuf mille euros (9 000,00 €) en numéraire
Capital Social : 9 000 € divisé en 90 parts de 100 € chacune, entièrement souscrites et libérées.
Gérance :
- Mickaël Tourlier : 9, route des Feuillats, 58300 Cossaye
- Emilie Parodi : Les Petites Corvées, 58130 Montigny aux Amognes
Immatriculation : au registre du Commerce et des sociétés de Nevers
Pour avis,
La gérance.

AL58256504

Par acte SSP du 09 juin 2011, il a été constitué une SARL ayant les caractéristiques suivantes.
Dénomination : J.et F LAMY
Objet social : Commerce de détail de vêtements et d'articles de mode
Siège social : 16, rue du grd marché, 58500 Clamecy
Capital : 500 euros
Durée : 99 ans
Gérante: Mme Lamy Florence, demeurant 9 bd Misset, 58500 Clamecy.
Immatriculation au RCS de Nevers

AL58256511

D2FILS

Société à responsabilité limitée
au capital de 2 000 euros
Siège social
25 rue Jean Jaurès
58450 Neuvy sur Loire

Aux termes d'un ASSP en date du 20/05/11, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :
Forme : SARL,
Dénomination : D2FILS,
Siège : 25 rue Jean Jaurès 58450 Neuvy sur Loire,
Objet : la participation, en France et à l'étranger, directement ou indirectement, dans toutes sociétés commerciales, civiles, mobilières ou immobilières; la gestion de toutes participations et de toutes valeurs mobilières, toutes activités de prestations de services,
Durée : 99 ans,
Capital : 2 000 euros,
Gérance : M. Emmanuel DUFOUR, 32 rue Jean Jaurès, 58450 Neuvy sur Loire, M. Sébastien DUFOUR, 2 Chemin des Garennes 18240 Belleville sur Loire, Immatriculation de la Société au RCS de Nevers.

AL58256531

EURL CAVE NEROT

Société à responsabilité limitée
au capital de 125 000 euros
Siège social : Ménétéreau - 58200 Saint Père

Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 6 juin
2011, il a été constitué une EURL
Dénomination sociale : EURL CAVE NEROT
Capital : 125 000 euros divisé en 1.250 parts de 100 euros
chacune entièrement souscrites et libérées
Siège social : Ménétéreau - 58200 Saint Père
Objet : La société a pour objet la production viticole
principalement, le négoce du vin et l'achat revente accessoirement.
Durée : 99 ans à compter de l'immatriculation au Registre du
Commerce de Nevers
Gérant : M. Nérot Jean-Paul - Ménétéreau - 58200 Saint Père
Immatriculation RCS : la société sera immatriculée au Registre du Commerce de Nevers
Pour avis, le fondateur

AL58256545

Notaires

Maître Christophe LORENTE, Notaire
Saint Amand en Puisaye (58310),
1 bis Place du Marché
Entrains sur Nohain (58410),
28 Rue du Chapeau Rouge
Tél. : 03.86.39.62.82 / Fax : 03.86.39.64.40
monnotaire@notaires.fr

Suivant acte reçu par Maître Christophe Lorenté, Notaire à Saint Amand en Puisaye (58310), le 14 juin 2011 enregistré à Nevers, le 16 juin 2011, Bordereau 2011/804, case 1, a été constitué la société dont les caractéristiques principales sont les suivantes:
Dénomination : «DE LA MONTAGNE».
Forme : société civile.
Capital Social : Cinq Cents Euros (500,00 €).
Siège social : Neuvy Sur Loire (58450), 274 Chemin Des Vignes.
Objet social : la gestion, l'administration, la mise en valeur et l'exploitation par bail ou autrement de tous biens ou droits immobiliers dont la société pourra devenir propriétaire et généralement toutes opérations se rattachant a l'objet social.
Gérant : Monsieur Joël Boelens.
Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au Registre du commerce et des sociétés.
Immatriculation : La société sera immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de Nevers.
Cession de parts sociales - Agrément : Cession libre entre associés uniquement. La décision d'agrément est de la compétence de l'assemblée générale.
Pour Avis, le Notaire.

AL58256577

DISSOLUTION LIQUIDATION

SARL TOULOUSE DARS

SARL au capital de 15 000,00 €
Siège social : Les Barbiers
58300 Verneuil
Nevers : 491 387 049

AVIS DE DISSOLUTION
Par procès, verbal des délibérations du 29 mai 2011, l'Assemblée Générale Extraordinaire des associés de la société TOULOUSE DARS a approuvé le traité établi sous seing privé en date du 18 avril 2011, et portant fusion par absorption de leur Société par la société SEBI, SARL au capital de 7 622,45 €, dont le siège social est Les Barbiers, 58300 Verneuil, immatriculée au Registre du commerce et des sociétés sous le numéro 387 738 552.
L'Assemblée a décidé la dissolution anticipée, sans liquidation, de la société TOULOUSE DARS, le passif de cette Société étant intégralement pris en charge par la société SEBI et les parts créées en augmentation de son capital par la société SEBI étant directement et individuellement remises aux associés de la société TOULOUSE DARS, à raison d' 1 part de la société SEBI pour 5,88 parts de la société TOULOUSE DARS.
L'Assemblée Générale Extraordinaire de la société SEBI, en date du 29 mai 2011, ayant approuvé le traité de fusion et augmenté son capital, la fusion et la dissolution de la société TOULOUSE DARS sont devenues effectives à cette date.
Les actes et pièces concernant la dissolution sont déposés au Registre du commerce et des sociétés de Nevers.
La Gérance.

AL58256512

S.A.R.L. « F. PAILLARD »

Société A Responsabilité Limitée
au Capital de 7 622.45 €
Siège Social : Route de Villate,
58400, La Charité sur Loire

R.C.S. Nevers B 414 680 264

L'AGE du 31/05/2011 a décidé la dissolution de la société et sa mise en liquidation amiable à compter du 31/05/2011, nommé en qualité de liquidateur M. Paillard François, demeurant Route de Villate, 58400, La Charité et fixé le siège de liquidation à l'adresse du siège.
Modification au RCS de Nevers.

AL58256514

TRIBUNAL DE COMMERCE DE NEVERS

• sur le site www.infogreffe.fr
• par minitel 3617 Infogreffe*
• par téléphone 0 899 70 22 22**
* 0,02 € + 0,86 € TTC/mn
** 1,349 € TTC/appel + 0,337 € TTC/mn
INFOGREFFE
Les Greffes des Tribunaux de Commerce L'Information Légale sur les Entreprises.

Extrait des minutes du greffe

Par jugement en date du 15/06/2011, le Tribunal de Commerce de Nevers a prononcé la clôture de la procédure de liquidation judiciaire pour insuffisance d'actif de :
ALTI-PLANO(SARL)
17, route de Nevers, 58120 Château Chinon Ville
RCS : 488 005 356
Le Greffier

AL58256557

Par jugement en date du 15/06/2011, le Tribunal de Commerce de Nevers a prononcé la clôture de la procédure de liquidation judiciaire pour insuffisance d'actif de :
ROY Georges
47, rue de Loire, 58400 Mesves sur Loire
RCS : 400 942 264
Le Greffier

AL58256558

Par jugement en date du 15/06/2011, le Tribunal de Commerce de Nevers a prononcé la clôture de la procédure de liquidation judiciaire pour insuffisance d'actif de :
FOUQUET Jérôme
5, rue des jardins, 58160 Imphy
RM 58: 494 125 446
Le Greffier

AL58256559

Par jugement en date du 15/06/2011, le Tribunal de Commerce de Nevers a prononcé la clôture de la procédure de liquidation judiciaire pour insuffisance d'actif de :
LA CREMAILLERE (SARL)
Place de la mairie, 58240 Langeron
RCS : 487 777 302
Le Greffier

AL58256560

Par jugement en date du 15/06/2011, le Tribunal de Commerce de Nevers a prononcé la clôture de la procédure de liquidation judiciaire pour insuffisance d'actif de :
HYPOTHERM (SARL)
20, quai de Mantoue, 58000 Nevers
RCS : 440 013 316
Le Greffier

AL58256564

Par jugement en date du 15/06/2011, le Tribunal de Commerce de Nevers a prononcé la clôture de la procédure de liquidation judiciaire pour insuffisance d'actif de :
Monsieur PAQUET Frédéric
12,place de l'Eglise, 58700 Prémery
RM 58 : 453 573 016
Le Greffier

AL58256565

Par jugement en date du 15/06/2011, le Tribunal de Commerce de Nevers a prononcé la clôture de la procédure de liquidation judiciaire pour insuffisance d'actif de :
SARL DEMENAGEMENT-GARDE MEUBLES EVRAT-D.G.M.E (SARL)
Voluray, 58400 La Marche
RCS : 412 979 387
Le Greffier

AL58256566

Par jugement en date du 15/06/2011, le Tribunal de Commerce de Nevers a prononcé la clôture de la procédure de liquidation judiciaire pour insuffisance d'actif de :
SARL BALANGER ET FILS (SARL)
8, place de la République, 58300 Decize
RCS : 348 294 547
Le Greffier

AL58256567

Par jugement en date du 15/06/2011, le Tribunal de Commerce de Nevers a prononcé la clôture de la procédure de liquidation judiciaire pour insuffisance d'actif de :
NUNC EST BIBENDUM (SARL)
25, rue de Charleville, 58000 Nevers
RCS : 499 390 490
Le Greffier

AL58256568

Par jugement en date du 15/06/2011, le Tribunal de Commerce de Nevers a prononcé la clôture de la procédure de liquidation judiciaire pour insuffisance d'actif de :
ERCIYES Alaadin
7, rue de Lund, 1er étage, appt 472, 58000 Nevers
RM 58 : 384 828 869
Le Greffier

AL58256569

Par jugement en date du 15/06/2011, le Tribunal de Commerce de Nevers a prononcé la clôture de la procédure de liquidation judiciaire pour insuffisance d'actif de :
GOGUE Aurore
22, route de Cossaye, 58380 Lucenay les Aix
RCS : 489 519 488
Le Greffier

AL58256570

Par jugement en date du 15/06/2011, le Tribunal de Commerce de Nevers a prononcé la clôture de la procédure de liquidation judiciaire pour insuffisance d'actif de :
ECO'RENOV (SARL)
2, rue de la Rotonde, 58000 Nevers
RCS : 504 302 126
Le Greffier

AL58256571

Par jugement en date du 15/06/2011, le Tribunal de Commerce de Nevers a prononcé la clôture de la procédure de liquidation judiciaire pour insuffisance d'actif de :
BAUDESSON Gilles
27, bis Boulevard du grand pré des Bordes, 58000 Nevers
RCS : 453 051 393
Le Greffier

AL58256572

Par jugement en date du 15/06/2011, le Tribunal de Commerce de Nevers a prononcé la clôture de la procédure de liquidation judiciaire pour insuffisance d'actif de :
GLISS UP (SARLU)
1 bis, rue Saint Etienne, 58000 Nevers
RCS : 494 746 399
Le Greffier

AL58256573

Par jugement en date du 15/06/2011, le Tribunal de Commerce de Nevers a prononcé la clôture de la procédure de liquidation judiciaire pour insuffisance d'actif de :
TROUDI Amor
16, rue Bernanrd Palissy, appt 109, 58000 Nevers
RM 58 : 433 961 943
Le Greffier

AL58256574

Par jugement en date du 15/06/2011, le Tribunal de Commerce de Nevers a prononcé la clôture de la procédure de liquidation judiciaire pour insuffisance d'actif de :
SOCIETE DE TRAVAUX EN MACONNERIE (SARL)
8, rue du Général Binot, 58200 Cosne Cours sur Loire
RCS : 477 788 483
Le Greffier

AL58256575

Par jugement en date du 15/06/2011, le Tribunal de Commerce de Nevers a prononcé la clôture de la procédure de liquidation judiciaire pour insuffisance d'actif de :
A.A.E.P EURL (SARLU)
321, rue Ambroise Croizat, 58600 Garchizy
RCS : 509 820 015
Le greffier

AL58256576

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

- Préfecture de la région d'Ile-de-France Préfecture de Paris
- Préfecture de l'Aisne
- Préfecture de l'Aube
- Préfecture de l'Essonne
- Préfecture des Hauts-de-Seine
- Préfecture de la Marne
- Préfecture de la Nièvre
- Préfecture de la Seine-et-Marne
- Préfecture de Seine-Saint-Denis
- Préfecture du Val-de-Marne
- Préfecture du Val-d'Oise
- Préfecture de l'Yonne
- Préfecture des Yvelines

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

visant à déclarer d'intérêt général l'exploitation, l'entretien et l'aménagement des Lacs-réservoirs, ouvrages existants gérés par les Grands lacs de Seine et permettant la création d'une redevance.

Il sera procédé à une enquête publique visant à déclarer d'intérêt général l'exploitation, l'entretien et l'aménagement des lacs-réservoirs de Pannecière, Seine, Marne, Aube gérés par les Grands lacs de Seine pour le soutien d'étiage de la Seine et ses affluents, et permettant de faire participer les bénéficiaires de ces soutiens d'étiage aux dépenses correspondantes.

L'enquête publique se déroulera : **du lundi 4 juillet 2011 au vendredi 29 juillet 2011 à 12 heures inclus.**

Cette opération concerne les communes réparties entre les départements de l'Aisne, de l'Aube, de l'Essonne, des Hauts-de-Seine, de la Marne, de la Nièvre, de Paris, de la Seine-et-Marne, de Seine-Saint-Denis, du Val-de-Marne, du Val d'Oise, de l'Yonne et des Yvelines. Cette liste peut être consultée sur le site Internet des Grands Lacs de Seine : **http://www.grandslacsdeseine.fr/actualites/enquete_publique**

Un dossier d'enquête publique sera mis à la disposition du public pendant toute la durée de l'enquête dans les mairies suivantes, (dites lieux d'enquête) :

• AISNE
Château-Thierry
Charly-sur-Marne
Essomes-sur-Marne
Nogent-l'Artaud

• AUBE
Arcis-sur-Aube
Barberey-Saint-Sulpice
Brienne-le-Chateau
La Chapelle-Saint-Luc
Maizieres-la-Grande-Paroisse
Mery-sur-Seine
Nogent-sur-Seine
Pont-Sainte-Marie
Ramerupt
Romilly-sur-Seine
Saint-Julien-les-Villas
Saint-Lye
Saint-Parres-Aux-Tertres
Troyes

• MARNE
Ay
Anglure
Châlons-en-Champagne
Damery
Dizy
Dormans
Epernay
Fagnieres
Frignicourt
Magenta
Mardeuil
Mareuil-le-Port
Saint-Memmie
Sarry
Vitry-le-François

• NIÈVRE
Cervon
Clamecy
Corbigny
Tannay

• PARIS
1er arrondissement
4ème arrondissement
5ème arrondissement
6ème arrondissement
7ème arrondissement
8ème arrondissement
12ème arrondissement
13ème arrondissement
15ème arrondissement
16ème arrondissement

• SEINE-ET-MARNE
Avon
Bray-sur-Seine
Dammarie-les-Lys
Fontainebleau
La Ferté-sous-Jouarre
Lagny-sur-Marne
Le Mee-sur-Seine
Meaux
Melun
Montereau-Fault-Yonne
Noisiel
Saint-Fargeau-Ponthierry
Thorigny-sur-Marne
Torcy
Vaires-sur-Marne
Vaux-le-Penil

• YVELINES
Chatou
Sartrouville
Saint-Germain-en-Laye

• YONNE
Auxerre
Champs-sur-Yonne
Coulanges-sur-Yonne
Joigny
Migennes
Moneteau
Paron
Pont-sur-Yonne
Saint-Julien-du-Sault
Sens
Villeneuve-la-Guyard
Villeneuve-sur-Yonne

• ESSONNE
Athis-Mons
Corbeil-Essonnes
Evry
Viry-Chatillon

• HAUTS-DE-SEINE
Asnieres-sur-Seine
Boulogne-Billancourt
Colombes
Nanterre

• SEINE-SAINT-DENIS
Noisy-le-Grand
Saint-Denis

• VAL-DE-MARNE
Champigny-sur-Marne
Creteil
Saint-Maur-des-Fossés
Vitry-sur-Seine

• VAL-D'OISE
Argenteuil

Il poura également être consulté sous forme électronique à l'adresse internet précitée.

Les personnes intéressées par l'opération pourront en prendre connaissance et formuler leurs éventuelles observations sur un registre d'enquête ouvert à cet effet, suivant les jours et heures d'ouverture au public des lieux désignés ci-dessus.

Une commission d'enquête a été également désignée afin de recevoir les observations du public. Sa composition est la suivante :

• Président :
- **M. Alain CHARLIAC**, attaché de direction à EDF
• Membres titulaires :
- **M. Patrick ROGER**, ingénieur divisionnaire des travaux publics de l'Etat
- **Mme Danièle BENOIT**, professeur des sciences de la vie et de la terre
- **M. Philippe GUIDEE**, ingénieur de l'école supérieure d'électricité
- **M. Jean-Paul BALOUKA**, cadre financier
- **M. Jean-Michel BONNEL**, ingénieur territorial
- **M. Michel BREUILLE**, ingénieur divisionnaire de l'agriculture et de l'environnement
- **M. Jean-François JACQUOT**, ingénieur divisionnaire du ministère de l'équipement
- **M. Jean-Claude SPINDLER**, contrôleur général économique et financier
• Membres suppléants :
- **M. Georges DEBLED**, ingénieur divisionnaire des travaux publics de l'Etat
- **M. Georges FRATTI**, ingénieur divisionnaire de l'industrie des mines

En cas d'empêchement de M. Alain CHARLIAC, la présidence de la commission sera assurée par M. Philippe GUIDEE, membre titulaire de la commission.

Les modalités de permanences des membres de cette commission, pour recevoir ces observations, seront organisées selon le tableau ci-dessous, dans les communes de :

• AISNE			
Château-Thierry	jeudi	07/07/2011	9h à 12h
Charly-sur-Marne	lundi	18/07/2011	14h à 17h
• AUBE			
Arcis-sur-Aube	lundi	04/07/2011	9h à 12h
La Chapelle-Saint-Luc	mardi	12/07/2011	14h à 17h
Nogent-sur-Seine	vendredi	22/07/2011	14h à 17h
Troyes (Hôtel du Petit Louvre)	samedi	23/07/2011	9h à 12h
Romilly-sur-Seine	mardi	26/07/2011	10 h à 12h
• MARNE			
Fagnieres	mercredi	06/07/2011	14h à 17h
Châlons-en-Champagne	mardi	12/07/2011	9h à 12h
Vitry-le-François	jeudi	21/07/2011	9h à 12h
Saint-Memmie	vendredi	22/07/2011	9h à 12h
Epernay	mardi	26/07/2011	14h à 17h
• NIÈVRE			
Clamecy	mercredi	06/07/2011	14h à 17h
Corbigny	samedi	23/07/2011	9h à 12h
• PARIS			
4ème arrondissement	jeudi	07/07/2011	16h30 à 19h30
12ème arrondissement	mardi	19/07/2011	9h à 12h
15ème arrondissement	jeudi	28/07/2011	16h30 à 19h30
• YVELINES			
Sartrouville (centre technique municipal)	mardi	12/07/2011	14h à 17h

• SEINE-ET-MARNE			
Bray-sur-Marne	mercredi	06/07/2011	14h à 17h
La Ferté-sous-Jouarre	mardi	12/07/2011	14h à 17h
Melun	mercredi	20/07/2011	14h à 17h
Meaux	samedi	23/07/2011	9h à 11h30
Torcy	mercredi	27/07/2011	9h à 12h
Fontainebleau	vendredi	29/07/2011	9h à 12h
• YONNE			
Sens	mardi	05/07/2011	9h à 12h
Auxerre	mardi	12/07/2011	9h à 12h
Joigny	lundi	18/07/2011	14h à 17h
Coulanges-sur-Yonne	mercredi	27/07/2011	10h à 12h30
• ESSONNE			
Athis-Mons	lundi	04/07/2011	14h à 17h
Evry	vendredi	29/07/2011	9h à 12h
• HAUTS-DE-SEINE			
Boulogne-Billancourt	mercredi	06/07/2011	14h à17h
Nanterre	jeudi	21/07/2011	9h à 12h
• SEINE-SAINT-DENIS			
Saint-Denis	mercredi	20/07/2011	9h à 12h
• VAL-DE-MARNE			
Vitry-sur-Seine	mardi	12/07/2011	14h à 17h
Creteil	samedi	23/07/2011	9h à 12h
• VAL-D'OISE			
Argenteuil	mercredi	27/07/2011	14h à 17h

Toutes les personnes intéressées par l'opération pourront également adresser leurs remarques par courrier au siège de la commission d'enquête à l'attention du président, M. Alain CHARLIAC, à l'adresse suivante :

Préfecture de la région d'Ile-de-France, préfecture de Paris
Direction Régionale Interdépartementale de l'Équipement et de l'Aménagement – unité territoriale de Paris
5 rue Leblanc 75911 Paris cedex 15.

ainsi que par messagerie à l'adresse suivante : alain.charliac@gmail.fr

Une copie du rapport relatif à cette enquête publique, dans lequel la commission d'enquête aura énoncé ses conclusions motivées, sera déposée dans les mairies désignées comme lieux d'enquête (voir liste en haut) pour y être tenue à la disposition du public pendant un an. Toute personne intéressée pourra en obtenir communication en s'adressant par écrit à l'adresse indiquée ci-dessus.

EP 11-104 *enquete-publique@publilegal.fr*

S.A.R.L. ECOLE FRANCAISE DES METIERS DU CHEVAL

E.F.M.C. ECURIE THOMAS & THOMAS

Société à Responsabilité Limitée
au Capital de 7 622,45 Euros
Siège Social : Chamnay
58290 Maux
R.C.S. Nevers 383 173 366, 91 B 193

L'AGE du 31/05/2011 a décidé la dissolution de la société et sa mise en liquidation amiable à compter du 31/05/2011, nommé en qualité de liquidateur M. THOMAS Eric, demeurant Chamnay, 58290, Maux et fixé le siège de liquidation à l'adresse du siège social.
Modification au RCS de Nevers.

AL58256539

ACANTHE

SARL au capital de 1 600 €
Siège social
Route de Satinges - Mimont
58320 Parigny les Vaux
508 731 064 RCS Nevers

L'assemblée générale extraordinaire du 28 mai 2011 a prononcé la dissolution anticipée et la mise en liquidation amiable de la société qui subsistera pour les besoins de la liquidation et jusqu'à la clôture de celle-ci. M. Yves Poirier dt «La Chaume» 58130 Saint Martin d'Heuille, a été désigné liquidateur. Les actes et documents concernant la liquidation doivent être notifiés à l'ancien siège social.
Le dépôt des actes et pièces relatifs à la liquidation sera effectué au Greffe du Tribunal de commerce de Nevers.
Pour avis, le liquidateur

AL58256550

EURL TANGENT'DELTA

Entreprise Unipersonnelle
à Responsabilité Limitée
au capital de 5 000 €uros
Siège social : 1 Rue Adolphe Robert
58200 Cosne Cours sur Loire
RCS Nevers 518 973 268

Suivant la délibération Extraordinaire du 25 mai 2011, le gérant et associé unique, statuant dans le cadre des dispositions de l'article L.223-42, a décidé de ne pas dissoudre la société.
Le dépôt légal sera effectué au Greffe du Tribunal de Commerce de Nevers.
Pour avis, le gérant

AL58256538

Annonces Légales
Mail : **legales@terres-de-bourgogne.net**

CESSION DE PARTS

Suivant acte SSP en date du 17/05/2011, enregistré à Nevers, le 26/05/2011
M.Rajeev Thambhiah, demeurant à Nevers, et Mme. Malini Thambiah demeurant à Puiseux, tous deux cèdent à Mlle Marine Jacquet, demeurant à Parigny les vaux, les parts de la SARL Divyaa (517 648 986 00019) numéroté de 1 à 25 et de 51 à 100.
Monsieur Rajeev Thambhiah démissionne de la gérance.
Mlle Marine Jacquet devient associé et gérant unique.
La Gérante

AL58256547

TRANSFERT DE SIÈGE

DUFOUR FRERES

Société à responsabilité limitée
au capital de 35 000 euros
Siège social : 13 rue Alexandre Paris
58450 Neuvy sur Loire
310.307.442 RCS Nevers

Aux termes d'une délibération en date du 01/06/11, l'AGE des associés a décidé de transférer le siège social du 13 rue Alexandre Paris, 58450 Neuvy sur Loire au 25 rue Jean Jaurès - 58450 Neuvy sur Loire à compter de ce jour, et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts.

AL58256556

NOMINATION

FRANCE MECANICS

Société par Actions Simplifiée
au capital de 10 000 €
Siège social
Mar Justine - Les Coutériaux
58180 Marzy
524 258 159 RCS Nevers

Suivant décisions en date du 31 mai 2011, l'associée unique a nommé à compter du même jour :
- la société ACTIHOLDING sise à Vaulx en Velin (69)- 19, rue Jules Romains aux fonctions de Commissaire aux Comptes titulaire,
- la SARL CHRISTOPHE LEFEVRE sise à Vaulx en Velin (69) - 19, rue Jules Romains aux fonctions de Commissaire aux Comptes Suppléant,
- Mr Edmond YAGHI dt à Paris (75015) - 16, rue Gramme aux fonctions de Président en remplacement de Mr Michel KNUR démissionnaire.
Pour avis

AL58256561

GÉRANCE FIN DE GÉRANCE

EARL LA MARQUISE

La Marquise - 58410 Entrains sur Nohain
Capital de 133 000 €
RCS Nevers - 503 096 034

Par procès-verbal d'assemblée générale extraordinaire en date du 20 mai 2011, il a été procédé au retrait de l'associé, M. Gibouret Louis et son abandon des fonctions
de cogérant.
Pour avis, la gérance

AL58256518

SOFIRAL
12 rue Lamartine
58000 Nevers

DEDIANNE COIFFURE

SARL au capital de 7 622.45 €
2, rue Amédée Dunois
58500 Clamecy
RCS Nevers 382 296 317

Délibération en date du 07/06/2011 : prise d'acte de la démission de M.Serge Dedianne et nomination de MMe Raymonde Dedianne, demeurant 2 rue Amédée Dunois 58500 Clamecy en qualité de nouveau gérant à compter de ce jour pour une durée illimitée.
L'article 27 des statuts portant nomination du gérant a été purement et simplement supprimé.
Pour avis, la gérance.

AL58256546

SYAN

SCI au capital de 7.622 Euros
Siège social:
5 rue Jean Gautherin, 58000 Nevers
422918201 R.C.S. Nevers
L'assemblée générale du 03/06/2011 a nommé en qualité de Gérant M. Benchemakh Bruno demeurant 5, rue Jean Gautherin, 58000 Nevers, en remplacement de Mme Benchemakh Katia.
Modification au RCS de Nevers

AL58256549

Aux termes d'un acte SSP daté du 31/08/2010, il a été apporté les modifications suivantes à la Sci Investimmo2 :(511 149 783)
Démission de la cogérance de M. Mohamed Abarguiss, par conséquent, la gérance est assumée par M.Bachar Mahmood et M.Zuhair Mahmood.
Ventes des parts sociales entre les associés M. et Mme Abarguiss et M.Mahmood Zuhair
Le Gérant

AL58256554

CESSION

SCP J.P JACOB et C.THEVENY
Notaires Associés
14 rue du Maréchal Leclerc
58200 Cosne Cours sur Loire

Notaires

Suivant acte reçu par Me Denis Bloin, Notaire au sein de la SCP J.P JACOB et C.Théveny, Notaires Associés à Cosne Cours sur Loire, le 1er juin 2011, enregistré à Nevers le 14/6/2011 bord n° 2011/788 Case n° 1,
L'EURL «CAFE DE LA HALLE», au capital de 4.000 Euros dont le siège est à Donzy (Nièvre) 20 Place Gambetta, immatriculée au RCS de Nevers sous le n° 491 987 954,
A Vendu à :
L'EURL CHEZ DIDIER, au capital de 100 euros dont le siège est à Donzy (Nièvre) 20 Place Gambetta, immatriculée au RCS de Nevers sous le n° 532 667 037,
Un fonds de commerce de CAFE-BAR-RESTAURANT, exploité à Donzy (Nièvre) 20 Place Gambetta, lui appartenant, connu sous le nom commercial «CAFE DE LA HALLE», et pour lequel le cédant est immatriculé au RCS de Nevers sous le n° 491 987 954,
Moyennant le prix ppal de 15.000 EUROS.
Ensemble tous les éléments corporels et incorporels en dépendant.
L'entrée en jouissance est fixée au 1er juin 2011.
Les oppositions s'il y a lieu, seront reçues en la SCP J.P Jacob et C.Théveny, domicile élu, par acte extra judiciaire dans les 10 jours de la dernière en date des insertions légales.
Pour unique insertion
Me BLOIN, Notaire.

AL58256552

SCP « Jean-Paul JACOB et Christophe THEVENY »
Notaires associés
14, rue Maréchal Leclerc
58200 Cosne Cours sur Loire

Notaires

Suivant acte reçu par Maître JACOB , Notaire, le 11/05/2009, publié à la conservation des hypothèques de Cosne Cours sur Loire le 26/05/2011, volume 2011P, n°1065.
Madame Sylviane Duperry, Retraitée, demeurant à Saint-Genest-Lerpt (42530) 6, Impasse du Puits Gidrol,
a Vendu à
La Commune de CIEZ, collectivité territoriale, personne morale de droit public située dans le département de la Nièvre, ayant son siège social en l'Hôtel de Ville de Ciez (58220), identifiée au SIREN sous le numéro 215800772.
Le fonds de commerce de Débit de boissons, restaurant sis à Ciez (58220), «Le Bourg», lui appartenant mais pour lequel le cédant n'est pas immatriculé au registre du commerce et des sociétés.
Ensemble, tous les éléments corporels et incorporels en dépendant.
Moyennant le prix principal de 5.000€
L'entrée en jouissance est fixée au 11/05/2011.
Les oppositions s'il y a lieu seront reçues en l'étude du Notaire soussigné par acte extra judiciaire, dans les dix jours de la dernière en date des insertions légales.
Pour unique insertion
Maître JACOB

AL58256553

SCP H.ADENOT et S.KOWAL
Notaires associés à Corbigny (58800)

Suivant acte reçu par Me Sophie Kowal, notaire à Corbigny, le 10 juin 2011 enregistré à Nevers le 16 juin 2011 bordereau 799 n° 1, extrait 1882.
Mme Yasmine Amélie LAURENT, fleuriste, épouse de Mr Aubailly Laurent, demeurant

à Charly (18350) Moulin Porcher. Née à Caen (14) le 02.06.1981.
a cédé à :
La SARL Voillot, Société à responsabilité limitée (associé unique), siège : Corbigny (58800), 8 place de l'hôtel de ville, capital : 10 000,00 €, immatriculée au RCS Nevers, n° SIRET 532.557.998
Commune de Corbigny (58800)
Un fonds de commerce de « Fleurs artificielles, naturelles, plantes en pots, détail, fleurs et plantes en gros et toutes fournitures, pour fleuristes, articles funéraires, compositions florales» connu sous le nom de « IL ETAIT UNE FLEUR» situé et exploité à Corbigny (58800) 8 place de l'hôtel de ville.RCS Nevers 451.043.830.
Prix : 72.000,00 € s'appliquant aux éléments incorporels pour 68.470,00 € et aux éléments corporels (en ce non compris les marchandises) pour 3.530,00 €
Prise de possession à compter du 1er juin 2011.
Oppositions reçues en l'étude de Me Kowal, notaire à Corbigny, dans les 10 jours suivant la parution de ladite vente au BODAC, par acte extrajudiciaire.
Pour avis unique.

AL58256555

Aux termes d'un acte reçu par Me MARTIN, notaire à Nevers le 15/06/2011, enregistré à la recette de Nevers, le 16/06/2011, bordereau n° 2011/801, case n° 1, extrait 1886,
Monsieur Gérard Pierre Emile Mariller, retraité, et Madame Lucile Gauthier, commerçante, son épouse, demeurant ensemble à Saint-Benin d'AZY, (58270), 35 rue Henri Barbusse,
Ont vendu à :
La SARL LES AMOGNES, dont le siège social est à Saint-Benin d'Azy, 9 place de la République, immatriculée au RCS de Nevers et identifiée au SIREN sous le n° 532 229 739.
Un fonds de commerce de traiteur, restaurant café, vente d'articles de pêche, bimbeloterie, Française des Jeux-Rapido, pizza, et dépôt de pains, exploité à Saint Benin d'Azy 9, Place de la République, connu sous le nom de «CAFE DE LA PLACE» pour lequel le Cédant est identifié sous le n° SIREN 442 594 354 et immatriculé au RCS de Nevers.
L'entrée en jouissance a été fixée au 15/06/2011
La cession a été consentie et acceptée moyennant le prix principal de 45 000,00 €,s'appliquant,savoir:
Aux éléments incorporels pour :
39 000,00 €
Aux matériel, mobilier, agencements pour : 6 000,00 €
Les oppositions, s'il y a lieu, seront reçues dans DIX jours suivant la dernière en date des publications légales au siège du fonds pour la validité et pour la correspondance à Me MARTIN, notaire à Nevers 1 Rue Saint Martin.
Pour insertion.

AL58256563

SARL SEBI

SARL au capital de 7 622,45 €
Siège social : Les Barbiers
58300 Verneuil
Nevers B : 387 738 552

AVIS DE FUSION ET D'AUGMENTATION DE CAPITAL
Suivant acte sous seing privé en date du 29 mai 2011, la société TOULOUSE DARS, SARL au capital de 15 000,00 €, dont le siège social est Les Barbiers ,Ai 58300 Verneuil, immatriculée au Registre du commerce et des sociétés sous le numéro 491 387 049, a fait apport, à titre de fusion, à la société SEBI de la totalité de son actif évalué à 213 871 €, à charge par la société SEBI de payer la totalité de son passif évalué à 126 550 €. L'actif net apporté s'élève donc à 87 321 €.
Les éléments d'actif et de passif ont été déterminés sur la base des comptes sociaux arrêtés au 30 septembre 2010. Il a été prévu que toutes les opérations, actives et passives, effectuées par la société TOULOUSE DARS entre cette date et celle de la réalisation définitive de la fusion seraient considérées comme faites pour le compte de la société SEBI.
En rémunération de l'apport, la société SEBI a augmenté son capital de 17 377,55 € par l'émission de 1 140 parts nouvelles de 15,244 € chacune, entièrement libérées, et attribuées aux associés de la société SEBI à raison d'1 part de la société SEBI contre 5,88 parts de la société TOULOUSE DARS.
La prime de fusion s'élève globalement à 69 943,45 €.
Des termes des procès-verbaux des Assemblées Générales Extraordinaires des associés des sociétés TOULOUSE DARS et SEBI en date du 29 mai 2011, il résulte que le projet de fusion a été approuvé et que la fusion est devenue définitive à compter de ce jour.
L'article 7 des statuts relatif au capital social et aux parts sociales a été modifié, ce qui rend nécessaire la publication des mentions suivantes :
ARTICLE 7 - CAPITAL SOCIAL
Ancienne mention :
Le capital social est fixé à 7 622,45 €.
Il est divisé en 500 parts de 15,244 € chacune, entièrement libérées.
Nouvelle mention :
Le capital social est fixé à 25 000,00 €.
Il est divisé en 1 640 parts de 15,244 € chacune, entièrement libérées.
La Gérance.

AL58256513

YONNE

MODIFICATION DE STATUTS

Avis de transfert de siège social et de changement de gérant

Suivant délibération des associés en date du 11 juin 2011, dans un acte reçu par Me Arnaud, notaire à Sens
Le Groupement Foncier Agricole Les Grèves(GFA Les Grèves) Groupement Foncier Agricole immatriculée au RCS de Sens sous le numéro 344.978.705
Dont le siège social était jusqu'alors route des Clérimois - Ferme des Grèves 89100 Sens.
I. - On décidé de transférer le siège social du groupement à l'adresse suivante : 58 rue Charles de Gaulle - 89100 Saint Clément.
II. - Et ont décidé :
. par suite du décès de Monsieur François Emile Henriot, né à Paris (5ème arrondissement), le 27 juillet 1923, survenu à Sens (Yonne), le 27 décembre 2008.
De nommer en qualité de co-gérants :
1ent. Madame François Marie-Jeanne Henriot, demeurant à Saint-Ouen (93400), 7 rue Jean-Jacques Rousseau.
Née à Sens (Yonne - 89100), le 5 janvier 1953, de nationalité française.
2ent. Monsieur Etienne Georges Roger Henriot, époux de Madame Marie-Pierre Anne Lucienne Madeleine Lesage, demeurant à Saint-Clément (89100), 58 rue Charles de Gaulle, né à Sens (Yonne - 89100), le 26 décembre 1955, de nationalité française.
3ent. Madame Isabelle Anne Henriot, épouse de Monsieur Marc Henri Pierre Savean, demeurant à Chevannes (89240), La Biche, née à Sens (Yonne - 89100), le 6 novembre 1961, de nationalité française.

AL89256230

CHANGEMENT DE RÉGIME MATRIMONIAL

Suivant acte reçu par Maître Richard Gagner, Notaire Associé, membre de la Société Civile Professionnelle " Richard Gagner et François Meurillon ", titulaire d'un Office Notarial à Clermont Ferrand (Puy de Dôme), 17, Avenue Julien , le 27 mai 2011, a été reçu le changement de régime matrimonial portant adoption de la communauté universelle par Monsieur Philippe Pierre Dassonville, retraité, et Madame Marisa Urbani, sans profession, son épouse, demeurant ensemble à Volgré(89710), 4 chemin du Moulin, mariés à la mairie de Rognac (13340), le 7 octobre 1977.
Les oppositions des créanciers à ce changement, s'il y a lieu, seront reçues dans les trois mois de la présente insertion, en l'Office Notarial où domicile a été élu à cet effet.
Pour insertion
Le Notaire.

AL89256240

AVIS DE CONSTITUTION

Suivant acte SSP en date du 8 juin 2011, constitution de la SC :
Dénomination :KAO JIANG
Capital social : 900 Euros
Siège social : 8, rue Joliot Curie - 89100 Saint-Clément
Objet social : L'achat, la vente et la location de tous biens immobiliers commerciaux, professionnels et privés. L'administration, la construction, la gestion, l'exploitation, par location ou autrement des biens appartenant à la société,
Gérant: Mr Sing KAO - 8, rue Joliot Curie à 89100 Saint-Clément,
Cessions de parts : Dispense d'agrément pour cessions à associés, conjoints d'associés, ascendants ou descendants du cédant. Pour tous les autres cas agrément des associés représentant au moins les trois-quarts des parts sociales.
Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS de Sens

AL89256216

Par acte SSP du 26/04/2011, il a été constitué une SCI ayant les caractéristiques suivantes:
Dénomination :
SCI DE L'ARCHE
Objet social : acquisition administration et gestion par location ou tout autre moyen de tous immeubles - biens immobiliers - parts de sociétés civiles immobilières - détenus en pleine propriété - nue propriété ou usufruit - l'aliénation sous forme de vente ou d'apport de tout ou partie des biens composant l'actif social dans la mesure ou ces actes ne constituent pas des actes de commerce.
Siège social :
Arche du Crot et des Barre, 89100 St Denis les Sens
Capital : 500 €
Durée : 99 ans
Gérance : m. Harry Vincent Victor Georges demeurant 32 rue du moulin à vent 89140 Villeperrot
Clause d'agrément : toute cession des parts sociales a titre onéreux ou a titre gratuit est soumise a l'agrément préalable des autres associes représentant au moins deux tiers des parts sociales réunis en assemblée générale extraordinaire.
Immatriculation au RCS de sens

AL89256228

Aux termes d'un acte authentique reçu le 05/05/2011 par Maître Daniel DUJARDIN, notaire associé à Paris (75003), 9 Boulevard Saint-Denis, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :
Dénomination : HOLLARD
Forme : Société civile
Objet : l'acquisition par voie d'achat ou d'apport, la vente, la propriété, l'administration et la gestion de tous biens et droits immobiliers, de tous biens et droits pouvant constituer l'accessoire, l'annexe ou le complément des biens et droits immobiliers en question; tous placements de capitaux sous toutes formes, et notamment la souscription ou l'acquisition de toutes actions, obligations et parts sociales pour constituer un portefeuille de valeurs mobilières, le gérer par l'arbitrage et la vente, et notamment afin d'éviter que le patrimoine immobilier familial des associés ne soit livré aux aléas de l'indivision.
Siège social : 25 Rue Alfred Rondeau Hollard 89260 La Chapelle sur Oreuse
Capital : 772.140,00 Euros
Durée : 99 années à
Cession des parts : Clauses d'agrément
Gérance : Monsieur Crozet Alain, et Madame Crozet Suzanne, demeurant ensemble 116 Avenue de Suffren 75015 Paris .
La société sera immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Sens.

AL89256232

Par acte SSP en date à Soucy du 08/06/2011 a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :
Forme : SARL
Dénomination sociale : SOCIETE NOUVELLE BC MENUISERIE
Siège social : ZA les pelletiers, 89100 Soucy
Objet social : Menuiserie générale, intérieure et extérieure, installation de menuiserie préfabriquée, fabrication et pose, copie de meubles anciens et ébénisterie
Durée de la société : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS
Capital social : 10 000€
Gérance : M. Jean Christophe Coache demeurant 65 chemin de Dixmont;, 89100 Rosoy
Immatriculation de la société au RCS de Sens

AL89256236

Maître Hubert Goeta
Notaire associé
Seignelay (yonne)

Suivant acte reçu par Maître Hubert GOETA, notaire associé à Seignelay, le 10 juin 2011, enregistré au SIE d'auxerre le 17 juin 2011 bordereau n° 2011/613 case n°1 Ext 1818, il a été constitué la société civile immobilière suivante :
Dénomination : SCI DU BEL AIR
Siège : Cheny (89400) 8 bis rue des Gauzys
Objet : la propriété, la gestion, l'administration de tous biens et droits mobiliers et immobiliers,
Capital social : 1 000 € divisé en 100 parts de 10 € chacune numérotées de 1 à 100
Apports en numéraire : 1000 €
Gérant : Madame Ghislaine Marie, chef d'entreprise, épouse de Monsieur Daniel Pontailler, demeurant à Cheny, 8 bis rue des Gauzys.
Clause d'agrément : les statuts contiennent une clause d'agrémment des cessions de parts la collectivité des associés, sauf cession entre associés.
Immatriculation au RCS d'Auxerre.
Pour avis,
Me GOETA

AL89256238

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Communes associées de Tanlay-Commissey Saint Vinnemer

Avis de mise à l' enquête publique du zonage d'assainissement.

En application des dispositions de l'arrêté de Monsieur le Maire de Tanlay, du 26 mai 2011, le zonage d'assainissement sera soumis à l'enquête publique pendant 33 jours, du 20 juin 2011 au 22 juillet 2011 inclus.
Madame Marie-Cécile Billotte assumera les fonctions de commissaire enquêteur.
Pendant le délai susvisé :
- un dossier sera déposé à la Mairie de Tanlay et dans les mairies annexes de Commissey et Saint-Vinnemer, aux jours et heures habituelles d'ouverture de chacune des mairies concernées, afin que chacun puisse en prendre connaissance et consigner éventuellement ses observations sur le registre d'enquête ou les adresser par écrit à Madame le Commissaire enquêteur, Mairie de Tanlay, Place du Général de Gaulle 89430, laquelle les annexera au registre ;
- une permanence sera assurée par le commissaire enquêteur à la Mairie de Tanlay, le jeudi 30 juin de 9 h à 12 h, le vendredi 22 juillet de 14 h à 17 h, à la Mairie de Commissey le jeudi 07 juillet de 10 h à 12 h et à la mairie de Saint-Vinnemer le mardi 19 juillet de 16 h à 18 h, afin de répondre aux demandes d'information présentées par le public.

AL89256234

DISSOLUTION LIQUIDATION

S.C.I DES DEUX PORTES

Société en liquidation
Société civile au capital de 762.25 euros
50 rue Carnot
89500 Villeneuve sur Yonne
RCS Joigny D 380 083 105

Suivant délibération en date du 31 mars 2011, les associés après avoir entendu le rapport du liquidateur M.Jean Louis Delassasseigne, demeurant 9 rue Bellenave à Sens (Yonne), ont approuvé les comptes de liquidation, ont décidé la répartition du produit net de la liquidation et après avoir donné quitus au liquidateur et déchargé de son mandat, ont prononcé la clôture des opérations de liquidation.
Pour avis et mention
Le liquidateur

AL89256017

ALBIREO

SARL au capital de 7 623 €
Siège social : 30, avenue Vauban
Sens (89100)
402 563 597 RCS Sens

L'AGE a décidé, le 31 mai 2011 : -la dissolution anticipée volontaire de la société à compter de ce jour et sa mise en liquidation amiable, -nommé Madame Odile Witz, demeurant à Coulours (89320), 36 Grande Rue, liquidateur, avec les pouvoirs les plus étendus pour procéder aux opérations de liquidation et parvenir à la clôture de celle-ci, -fixé, pour les besoins de la correspondance, le siège de la liquidation au domicile du liquidateur.
Mention en sera faite au RCS de Sens.

AL89256197

SARL LB BATIMENT

en liquidation
Au capital de 4 000 €
Siège : 7 rue Le Pont Pourri - 89500 Egriselles le Bocage
Siège de liquidation : 21 Les Grands Thénard - 89150 Domats
498 226 760 RCS Sens

L'AG réunie le 15/04/11 a approuvé le compte définitif de liquidation, déchargé Monsieur Rudy Lecourt de son mandat de liquidateur, donné à cette dernière quitus de sa gestion et constaté la clôture de la liquidation à compter du 31/01/11. Les comptes de liquidation seront déposés au greffe du Tribunal de commerce de Sens, en annexe au RCS.

AL89256217

REVERDY ELECTRICITE EURL

En liquidation au capital de 10000€
Siège : 30 rue Paul Bert 89250 Chemilly/Yonne
524406881 RCS Auxerre

l'AGE du 30 mai 2011 a approuvé les comptes de liquidation, quitus au liquidateur, clôture de liquidation. Dépôt des comptes de liquidation au Greffe du Tribunal de Commerce d'Auxerre.

AL89256225

DUVERNE FUNERAIRE

Société à Responsabilité Limitée en liquidation
au capital de 7 622,45 euros
Siège : Z.A. - 6 Rue de la Vanoise
89290 Escolives Ste Camille
422 909 150 RCS Auxerre

L'Assemblée Générale réunie le 23 Mai 2011 a approuvé le compte définitif de liquidation, déchargé Monsieur Gilles Duverne de son mandat de liquidateur, donné à cette dernière quitus de sa gestion et constaté la clôture de la liquidation à compter du jour de ladite assemblée.
Les comptes de liquidation seront déposés au greffe du Tribunal de commerce d'Auxerre, en annexe au Registre du commerce et des sociétés.
Pour avis
Le Liquidateur

AL89256229

SARL ASSISTANCE CONSEIL FORMATION CREATION EDITION

SARL à capital variable
au capital de 200 €
Siège social:
23, route de Dollot, 89150 Villebougis
441527181 RCS Sens

L'AGE du 13/05/2011 a décidé la dissolution de la société et sa mise en liquidation amiable à compter du même jour, nommé en qualité de liquidateur M. Lacour Frédéric, demeurant 23, route de Dollot, 89150 Villebougis, et fixé le siège de liquidation au siège social.
Modification au RCS de Sens

AL89256233

MODIFICATION DE CAPITAL

Aux termes d'une décision en date du xx juin 2011, l'associé unique de la société EVM, société à responsabilité limitée au capital de 1 000 euros ayant son siège social 19 Avenue Pierre Larousse 89000 Auxerre, immatriculée au RCS d'Auxerre sous le n°503181190 a décidé une augmentation du capital social de 400 euros par voie d'apports en nature, ce qui entraîne la publication des mentions suivantes:
Ancienne mention :
Capital social : 1 000 euros
Nouvelle mention :
Capital social : 1 400 euros
Pour avis
La Gérance

AL89256231

NOMINATION

BOURGOGNE PRODUITS FRAIS

SAS au capital de 2 070 612 euros
Siège social : rue Saint Exupéry
Parc d'activités : Les Terres du Canada
89470 Moneteau
RCS Auxerre 385 250 535 B

Par décision de l'Assemblée Générale ordinaire en date du 26 Août 2009, le commissaire aux comptes suppléant, la SARL COMPTABILITE REVISION GESTION, au capital de 8.000 euros, dont le siège social est 44 rue Saint Maur, 76000 Rouen et immatriculée au RCS de Rouen sous le numéro B 383 515 822, a été nommé à compter du 26 août 2009, en remplacement de M.Birenholz Antoine, démissionnaire.
Il est nommé pour la durée restant à courir du mandat de M.Birenholz.
Pour avis

AL89256226

BOURGOGNE PARTICIPATIONS ET FINANCES

SA au capital de 2 002 499,99 euros
Siège social : rue Saint Exupéry
Parc d'activités : Les Terres du Canada
89470 Moneteau
RCS Auxerre B 427 020 045

Par décision de l'Assemblée Générale ordinaire en date du 31 Août 2009, le commissaire aux comptes suppléant, la SARL COMPTABILITE REVISION GESTION, au capital de 8.000 euros, dont le siège social est 44 rue Saint Maur, 76000 Rouen et immatriculée au RCS de Rouen sous le numéro B 383 515 822, a été nommé à compter du 31 août 2009, en remplacement de M.Birenholz Antoine, démissionnaire.
Il est nommé pour la durée restant à courir du mandat de M.Birenholz, c'est à dire jusqu'à l'assemblée générale ordinaire qui statuera sur les comptes de l'exercice clos le 31 mars 2012.
Pour avis

AL89256227

SAFER de Bourgogne

AVIS DE LA SAFER

SAFER DE L'YONNE

Les SAFER de BOURGOGNE et du CENTRE se proposent, sans engagement de leur part, d'attribuer par rétrocession, échange ou substitution, tout ou partie des biens suivants :
Propriété agricole, comprenant bâtiments d'habitation et d'exploitation avec terres et prés, occupée et divers bois-taillis, landes et chemins sur les communes suivantes :
BLENEAU (89) :
102 ha 26 a 14 ca - Bois de l ordon: J-84-254 - Champ de l ordon: J-85 - Champ de la grange: J-45-46-265-266 - Champ des quarante arpents: H-49-50 - Champ du poirier: J-90 - Etang bossu: H-54-55 - Gatine des branchereaux: J-86-87-88-89 - Gatine des grands branchereaux: J-82-256 - Les feuillees: H-34-35-38-39-40-41-42-43 - Les grandes grues: J-81-253 - Les grands branchereaux: J-267-269-272 - Les quarante arpents: H-51-52-53 - Pre de fontaine: J-48-49-252 - Pre de l ordon: J-83 - Pres de l ordon: J-255.
ROGNY LES SEPT ECLUSES (89) :
37 ha 73 a 10 ca - Gatines des nevers est: E-59-60-140 - Gatines des nevers ouest: E-122-123 - Le grand champ pierre: E-86 - Le grand champ des branchereaux: E-88 - Les grandes chaumettes: E-61 - Les grands branchereaux: E-142-144-146 - Pature des fonds: E-62-139 - Petit champ des veaux: E-89.
BRETEAU (45) :
174 ha 88 a 01 ca - Bois de la rauche: B-6- 7- 8- 9- 10- 248 - La margaudiere: B-29- 30- 31- 32- 33- 34- 35- 36- 37- 38-39- 40- 41- 42- 43- 44- 45- 46- 47- 48-49- 51- 52- 246 - La ralerie: B- 1- 2- 3- 4-5 - Le procureur: B- 24- 25- 26- 27- 28 - Les feuillets: B- 58- 64- 65 - Les gatines de la margaudiere: B- 11- 12- 13- 14- 15-16- 17- 247 - Les grapillons: B- 53- 54-55- 56- 57- 243- 244- 245 - Les trudennes: B- 18- 19- 20- 21.
Les personnes intéressées devront manifester leur candidature par écrit au plus tard le 11/07/2011 à la Safer de BOURGOGNE, 18 rue Guynemer 89000 Auxerre , Tél.: 0386469974 où des compléments d'information pourront être obtenus.

AL89256237

GÉRANCE FIN DE GÉRANCE

MG

SARL au capital de 2000 €
Siège social:
3, rue des Bains, 89100 Sens
479691784 RCS Sens

L'AGO du 11 mai 2011 a nommé en qualité de gérant Monsieur Francis Guilbaud, demeurant au 8, rue du Château Landon, 75010 Paris, en remplacement de Monsieur Michel Guilbaud, à compter du 11 mai 2011. Modification au RCS de Sens

AL89256235

Tél : 03 80 78 90 42
Fax: 03 80 70 08 02

Mail :
legales@terres-de-bourgogne.net

Terres de Bourgogne

Abonnement

Terres de Bourgogne

Chaque vendredi dans votre boîte à lettre





Je m'abonne pour 1 an
à Terres de Bourgogne 95 €
et son supplément Direct Affaire
◯ 1 revue RÉUSSIR de mon choix* 30 €
Total.....

Je m'abonne pour 2 ans
à Terres de Bourgogne 185 €
et son supplément Direct Affaire
◯ 1 revue RÉUSSIR de mon choix* 60 €
Total.....

☐ Melle ☐ Mme ☐ M. Nom: Prénom:
Raison sociale:
Adresse:
.....
Lieu-dit: CP: Ville:
Tél:
Fax:
Mobile:
Email: @

Signature

* Cocher la case correspondante et choisissez votre revue parmi les titres suivants:
☐ Bovins viande ☐ Grandes cultures ☐ Lait élevage
☐ Porcs ☐ Vigne ☐ Aviculture
☐ Fruits&légumes ☐ Pâtre ☐ Chèvre

À retourner sous enveloppe affranchie accompagnée de votre règlement à Terres de Bourgogne
Les jardins d'Octobre, 4 rue Davout
BP 77409 - 21 074 Dijon cedex

☐ Je règle..... € par chèque à l'ordre de Sep de Bourgogne
☐ Je n'autorise pas Terres de Bourgogne à m'envoyer des informations sur mon adresse mail

ABO2010-1052

Tél. 03 80 78 90 40 - mail: abonnement@terres-de-bourgogne.net

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

- Préfecture de la région d'Ile-de-France Préfecture de Paris
- Préfecture de l'Aisne
- Préfecture de l'Aube
- Préfecture de l'Essonne
- Préfecture des Hauts-de-Seine
- Préfecture de la Marne
- Préfecture de la Nièvre
- Préfecture de la Seine-et-Marne
- Préfecture de Seine-Saint-Denis
- Préfecture du Val-de-Marne
- Préfecture du Val-d'Oise
- Préfecture de l'Yonne
- Préfecture des Yvelines

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

visant à déclarer d'intérêt général l'exploitation, l'entretien et l'aménagement des Lacs-réservoirs, ouvrages existants gérés par les Grands lacs de Seine et permettant la création d'une redevance.

Il sera procédé à une enquête publique visant à déclarer d'intérêt général l'exploitation, l'entretien et l'aménagement des lacs-réservoirs de Pannecière, Seine, Marne, Aube gérés par les Grands lacs de Seine pour le soutien d'étiage de la Seine et ses affluents, et permettant de faire participer les bénéficiaires de ces soutiens d'étiage aux dépenses correspondantes.

L'enquête publique se déroulera : **du lundi 4 juillet 2011 au vendredi 29 juillet 2011 à 12 heures inclus.**

Cette opération concerne les communes réparties entre les départements de l'Aisne, de l'Aube, de l'Essonne, des Hauts-de-Seine, de la Marne, de la Nièvre, de Paris, de la Seine-et-Marne, de Seine-Saint-Denis, du Val-de-Marne, du Val d'Oise, de l'Yonne et des Yvelines. Cette liste peut être consultée sur le site Internet des Grands Lacs de Seine : **http://www.grandslacsdeseine.fr/actualites/enquete_publique**

Un dossier d'enquête publique sera mis à la disposition du public pendant toute la durée de l'enquête dans les mairies suivantes, (dites lieux d'enquête) :

• AISNE
Château-Thierry
Charly-sur-Marne
Essomes-sur-Marne
Nogent-l'Artaud

• AUBE
Arcis-sur-Aube
Barberey-Saint-Sulpice
Brienne-le-Chateau
La Chapelle-Saint-Luc
Maizieres-la-Grande-Paroisse
Mery-sur-Seine
Nogent-sur-Seine
Pont-Sainte-Marie
Ramerupt
Romilly-sur-Seine
Saint-Julien-les-Villas
Saint-Lye
Saint-Parres-Aux-Tertres
Troyes

• MARNE
Ay
Anglure
Châlons-en-Champagne
Damery
Dizy
Dormans
Epernay
Fagnieres
Frignicourt
Magenta
Mardeuil
Mareuil-le-Port
Saint-Memmie
Sarry
Vitry-le-François

• NIÈVRE
Cervon
Clamecy
Corbigny
Tannay

• PARIS
1er arrondissement
4ème arrondissement
5ème arrondissement
6ème arrondissement
7ème arrondissement
8ème arrondissement
12ème arrondissement
13ème arrondissement
15ème arrondissement
16ème arrondissement

• SEINE-ET-MARNE
Avon
Bray-sur-Seine
Dammarie-les-Lys
Fontainebleau
La Ferté-sous-Jouarre
Lagny-sur-Marne
Le Mee-sur-Seine
Meaux
Melun
Montereau-Fault-Yonne
Noisiel
Saint-Fargeau-Ponthierry
Thorigny-sur-Marne
Torcy
Vaires-sur-Marne
Vaux-le-Penil

• YVELINES
Chatou
Sartrouville
Saint-Germain-en-Laye

• YONNE
Auxerre
Champs-sur-Yonne
Coulanges-sur-Yonne
Joigny
Migennes
Moneteau
Paron
Pont-sur-Yonne
Saint-Julien-du-Sault
Sens
Villeneuve-la-Guyard
Villeneuve-sur-Yonne

• ESSONNE
Athis-Mons
Corbeil-Essonnes
Evry
Viry-Chatillon

• HAUTS-DE-SEINE
Asnieres-sur-Seine
Boulogne-Billancourt
Colombes
Nanterre

• SEINE-SAINT-DENIS
Noisy-le-Grand
Saint-Denis

• VAL-DE-MARNE
Champigny-sur-Marne
Creteil
Saint-Maur-des-Fossés
Vitry-sur-Seine

• VAL-D'OISE
Argenteuil

Il poura également être consulté sous forme électronique à l'adresse internet précitée.

Les personnes intéressées par l'opération pourront en prendre connaissance et formuler leurs éventuelles observations sur un registre d'enquête ouvert à cet effet, suivant les jours et heures d'ouverture au public des lieux désignés ci-dessus.

Une commission d'enquête a été également désignée afin de recevoir les observations du public. Sa composition est la suivante :

• Président :
- **M. Alain CHARLIAC**, attaché de direction à EDF
• Membres titulaires :
- **M. Patrick ROGER**, ingénieur divisionnaire des travaux publics de l'Etat
- **Mme Danièle BENOIT**, professeur des sciences de la vie et de la terre
- **M. Philippe GUIDEE**, ingénieur de l'école supérieure d'électricité
- **M. Jean-Paul BALOUKA**, cadre financier
- **M. Jean-Michel BONNEL**, ingénieur territorial
- **M. Michel BREUILLE**, ingénieur divisionnaire de l'agriculture et de l'environnement
- **M. Jean-François JACQUOT**, ingénieur divisionnaire du ministère de l'équipement
- **M. Jean-Claude SPINDLER**, contrôleur général économique et financier
• Membres suppléants :
- **M. Georges DEBLED**, ingénieur divisionnaire des travaux publics de l'Etat
- **M. Georges FRATTI**, ingénieur divisionnaire de l'industrie des mines

En cas d'empêchement de M. Alain CHARLIAC, la présidence de la commission sera assurée par M. Philippe GUIDEE, membre titulaire de la commission.

Les modalités de permanences des membres de cette commission, pour recevoir ces observations, seront organisées selon le tableau ci-dessous, dans les communes de :

• AISNE			
Château-Thierry	jeudi	07/07/2011	9h à 12h
Charly-sur-Marne	lundi	18/07/2011	14h à 17h
• AUBE			
Arcis-sur-Aube	lundi	04/07/2011	9h à 12h
La Chapelle-Saint-Luc	mardi	12/07/2011	14h à 17h
Nogent-sur-Seine	vendredi	22/07/2011	14h à 17h
Troyes (Hôtel du Petit Louvre)	samedi	23/07/2011	9h à 12h
Romilly-sur-Seine	mardi	26/07/2011	10 h à 12h
• MARNE			
Fagnieres	mercredi	06/07/2011	14h à 17h
Châlons-en-Champagne	mardi	12/07/2011	9h à 12h
Vitry-le-François	jeudi	21/07/2011	9h à 12h
Saint-Memmie	vendredi	22/07/2011	9h à 12h
Epernay	mardi	26/07/2011	14h à 17h
• NIÈVRE			
Clamecy	mercredi	06/07/2011	14h à 17h
Corbigny	samedi	23/07/2011	9h à 12h
• PARIS			
4ème arrondissement	jeudi	07/07/2011	16h30 à 19h30
12ème arrondissement	mardi	19/07/2011	9h à 12h
15ème arrondissement	jeudi	28/07/2011	16h30 à 19h30
• YVELINES			
Sartrouville (centre technique municipal)	mardi	12/07/2011	14h à 17h
• SEINE-ET-MARNE			
Bray-sur-Marne	mercredi	06/07/2011	14h à 17h
La Ferté-sous-Jouarre	mardi	12/07/2011	14h à 17h
Melun	mercredi	20/07/2011	14h à 17h
Meaux	samedi	23/07/2011	9h à 11h30
Torcy	mercredi	27/07/2011	9h à 12h
Fontainebleau	vendredi	29/07/2011	9h à 12h
• YONNE			
Sens	mardi	05/07/2011	9h à 12h
Auxerre	mardi	12/07/2011	9h à 12h
Joigny	lundi	18/07/2011	14h à 17h
Coulanges-sur-Yonne	mercredi	27/07/2011	10h à 12h30
• ESSONNE			
Athis-Mons	lundi	04/07/2011	14h à 17h
Evry	vendredi	29/07/2011	9h à 12h
• HAUTS-DE-SEINE			
Boulogne-Billancourt	mercredi	06/07/2011	14h à17h
Nanterre	jeudi	21/07/2011	9h à 12h
• SEINE-SAINT-DENIS			
Saint-Denis	mercredi	20/07/2011	9h à 12h
• VAL-DE-MARNE			
Vitry-sur-Seine	mardi	12/07/2011	14h à 17h
Creteil	samedi	23/07/2011	9h à 12h
• VAL-D'OISE			
Argenteuil	mercredi	27/07/2011	14h à 17h

Toutes les personnes intéressées par l'opération pourront également adresser leurs remarques par courrier au siège de la commission d'enquête à l'attention du président, M. Alain CHARLIAC, à l'adresse suivante :

Préfecture de la région d'Ile-de-France, préfecture de Paris
Direction Régionale Interdépartementale de l'Équipement et de l'Aménagement – unité territoriale de Paris
5 rue Leblanc 75911 Paris cedex 15.

ainsi que par messagerie à l'adresse suivante : alain.charliac@gmail.fr

Une copie du rapport relatif à cette enquête publique, dans lequel la commission d'enquête aura énoncé ses conclusions motivées, sera déposée dans les mairies désignées comme lieux d'enquête (voir liste en haut) pour y être tenue à la disposition du public pendant un an. Toute personne intéressée pourra en obtenir communication en s'adressant par écrit à l'adresse indiquée ci-dessus.

EP 11-104 *enquete-publique@publilegal.fr*

Terres de Bourgogne

Les Jardins d'Octobre
4 rue Davout - BP 77409
21 074 Dijon cedex
Tél. 03 80 78 90 40 - Fax. 03 80 70 08 02 -
mail : contact@terres-de-bourgogne.net

Éditeur : SEP DE BOURGOGNE (Société d'édition et de publication de Bourgogne).
SARL au capital de 139 231 E (Création 1989, pour une durée de 99 années) RCS B. 351 475 504
• Gérante : Mauricette Besançon • Directeur de publication : Jean-Luc Berthomé •

Rédaction
• Responsable de la rédaction : Jean-Luc Berthomé mail: jl.berthome@terres-de-bourgogne.net
• Rédactrice en chef : Anne-Marie Klein mail: am.klein@terres-de-bourgogne.net
• Secrétaire de rédaction : Frédéric Duclos mail: f.duclos@terres-de-bourgogne.net

Publicité
• Locale et régionale: Jean-Yves Blondat mail: pub@terres-de-bourgogne.net
• Nationale: SAS Réussir 94 266 Fresne - Tél. 01 49 84 03 30

• Commission paritaire des journaux et publication • • 0511 T 88045 - ISSN : 1969-8232 • Dépôt légal : mois de parution •
• Tirage moyen par numéro : 8 100 ex. • Prix au numéro : 2,00 € • Imprimeries: IPS - ZA du Chant des Oiseaux - 80800 Fouilloy
Un supplément Direct Affaires destiné aux abonnés est encarté avec le journal une semaine sur deux.